

FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE

Bifurcation écologique

2025-2030

**Construisons
ensemble
un autre
chemin pour
la Haute-Garonne**





Édito



Le mur du changement climatique est devant nous et il est temps de bifurquer. Nous devons arrêter de tergiverser et adopter de nouveaux comportements. Cela passe par un changement de trajectoire, radical. Nous avons l'obligation d'être visionnaires parce qu'il s'agit du futur de nos enfants.

La « Feuille de route bifurcation écologique pour la Haute-Garonne 2025-2030 » incarne cette ambition. Elle marque une rupture et grave dans le marbre une étape décisive de notre engagement.

Dans ce changement, je suis convaincu que l'échelon départemental est le plus pertinent. Par sa taille, son expertise, sa proximité avec les citoyens et sa capacité à fédérer les acteurs du territoire.

Afin d'accompagner cette évolution, nous allons placer, au cœur du projet, un conseil scientifique permanent, pluridisciplinaire et indépendant. Il sera installé lors du second semestre 2025 et passera au crible l'ensemble des projets départementaux.

Notre objectif est clair : pour préparer l'avenir, nous voulons réduire significativement notre impact environnemental. Nous avons défini de grands axes structurants : la protection de la biodiversité, la gestion durable de la ressource en eau, le développement des mobilités du quotidien, l'agroécologie, l'alimentation de proximité et la décarbonation de l'habitat.

Ce changement doit être juste et partagé. Parce qu'il n'y aura pas de justice climatique tant qu'il n'y aura pas de justice sociale. Nous accompagnons les ménages les plus fragiles dans cette bifurcation.

Nous voulons également embarquer toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais dans ce virage nécessaire. C'est pourquoi nous avons impliqué l'Assemblée citoyenne et les jeunes.

Cette feuille de route est un engagement pour tout un département. Nous posons les fondations pour construire un avenir souhaitable.

Sébastien Vincini, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



En 2025, nous faisons le choix fort de la bifurcation écologique comme nouvelle boussole de l'action départementale. Un objectif clair : réaffirmer notre détermination à agir face à l'urgence, et faire advenir les transformations écologiques indispensables pour l'avenir du territoire.

Ce changement de cap passe par une vision entièrement renouvelée de nos politiques publiques. Pour conjuguer préservation du vivant et lutte contre le changement climatique, ce sont des engagements renforcés qui sont pris dans tous les secteurs clés : eau et biodiversité, mobilités durables, énergie, agriculture et alimentation, etc. Le Département s'empare également de la question prégnante de l'adaptation du territoire afin de protéger les habitants face aux crises et risques émergents.

Clé de voûte de la nouvelle feuille de route, la justice sociale et climatique traduit notre mobilisation pour lutter contre les inégalités environnementales sous toutes leurs formes et placer la question sociale et humaine au premier plan. Notre ambition est de proposer une bifurcation écologique qui soit bénéfique à toutes et à tous, et de rassembler citoyens et forces vives autour d'un véritable projet d'avenir désirable pour la Haute-Garonne.

Victor Denouevion, Vice-président du Conseil départemental en charge de la bifurcation écologique

La bifurcation écologique, nouvelle boussole pour la Haute-Garonne

1. Urgence environnementale et interconnexion des crises : des constats scientifiques toujours plus alarmants

Le monde connaît depuis plusieurs années des soubresauts sans précédent, d'une gravité rare et inédite. **Les crises environnementales – effondrement de la biodiversité, accélération du changement climatique, pollutions - interagissent avec les crises sociales, économiques ou encore géopolitiques.** Nous quittons ainsi le monde de la continuité pour entrer dans le monde des ruptures, tels sont les enseignements des derniers rapports des autorités scientifiques de référence à l'échelle mondiale.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié, le 20 mars 2023, la synthèse de son 6ème rapport d'évaluation :

- **L'influence humaine sur le climat** est aujourd'hui sans équivoque.
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines ont réchauffé le climat **à un rythme sans précédent** : les années les plus chaudes que nous avons vécues jusqu'à présent seront parmi les plus fraîches d'ici une génération.

- Les émissions de GES passées ont engendré **des changements profonds** dans toutes les composantes du système climatique : de nombreux changements sont irréversibles sur des échelles de temps centennales à millénaires.
- **Chaque dixième de degré d'élévation des températures mondiales augmente les risques** liés au changement climatique et rend leur gestion plus complexe ; c'est le cas de l'« insécurité alimentaire et hydrique » qui va potentiellement être amplifiée par d'autres facteurs non climatiques tels que les conflits armés, les pandémies et les tensions liées au partage des ressources.
- **Les choix et actions mis en œuvre au cours de la décennie en cours auront des répercussions demain et pendant des milliers d'années** : en l'absence de mesures d'atténuation et d'adaptation rapides, efficaces et équitables, le changement climatique menace de plus en plus les écosystèmes, la biodiversité, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des générations actuelles et futures.
- **Les solutions techniques, politiques ou sociétales existent déjà** dans tous les secteurs et sont bien identifiées : les preuves sont claires, et il est maintenant venu le temps de l'action.
- Le monde dans lequel nous et les générations futures vivrons dépend **des choix que nous ferons aujourd'hui et à court terme** pour les émissions futures.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié, les 17 et 18 décembre 2024, deux rapports majeurs :

- › **Le Rapport d'évaluation des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le changement climatique, dit rapport « Nexus »**
 - Cette publication met en lumière **l'interconnexion des crises** environnementales, sociales et économiques telles que la perte de biodiversité, l'insécurité hydrique et alimentaire, les risques sanitaires, les pandémies mondiales et le changement climatique. **Interdépendance, effets en cascade ou encore rétroaction**, ces crises interagissent et se combinent d'une manière qui nécessite un traitement global et intégré.
 - Le rapport souligne **la nécessité d'une approche transversale et systémique** pour appréhender ces crises dans leur diversité. Les scientifiques ont également évalué 186 scénarios futurs possibles sur différentes périodes allant jusqu'à 2050 et 2100, et ont présenté 71 options de réponses pour répondre à ces enjeux de façon globale. Parmi ces solutions, une orientation primordiale ressort : **faire de la restauration écologique une priorité absolue** pour répondre aux crises actuelles.
- › **Le rapport d'évaluation sur les « Changements transformateurs »**
 - Cette publication cible **les causes profondes et sous-jacentes de la perte de biodiversité**, ainsi que les déterminants des changements permettant d'atteindre la vision 2050 de la Convention sur la diversité biologique.
 - Parmi ces changements, ceux concernant **la façon dont les individus perçoivent et interagissent avec le monde naturel** sont nécessaires de toute urgence pour enrayer et inverser la perte de biodiversité et préserver la vie sur Terre.

Le Forum économique mondial a livré son analyse des principaux risques mondiaux pour les prochaines années dans la 20ème édition du Global Risks Report publiée le 15 janvier 2025 :

- **Le paysage mondial est de plus en plus fracturé**, et l'escalade des défis géopolitiques, environnementaux, sociaux et technologiques menace la stabilité et le progrès.
- **Les conflits armés entre États** sont identifiés comme le risque mondial le plus pressant pour 2025.
- **Cinq risques environnementaux majeurs pour le monde sont identifiés**, dont les quatre premiers dominent l'horizon à 10 ans : les événements météorologiques extrêmes, l'érosion de la biodiversité, le bouleversement des écosystèmes planétaires et l'épuisement des ressources. Le cinquième risque est la pollution, qui est également perçue comme un risque majeur à court terme reflétant une prise de conscience croissante des graves impacts sur la santé et les écosystèmes d'un large éventail de polluants dans l'air, l'eau et le sol. Dans l'ensemble, les phénomènes météorologiques extrêmes ont été identifiés comme des risques immédiats, à court et à long terme.
- **La mésinformation et la désinformation** arrivent également en tête des risques à court terme pouvant alimenter l'instabilité et saper la confiance dans la gouvernance. Aggravés par l'utilisation croissante des plateformes numériques et le volume de plus en plus important de contenus générés par l'Intelligence Artificielle, ils pourraient entraver **la capacité du monde à faire face à ces risques systémiques**, et compliquent le besoin urgent de coopération.
- Parmi les autres risques identifiés, on retrouve cette année encore **la hausse des inégalités et les fractures sociales**.

« **Qu'il s'agisse de conflits ou de changements climatiques, nous sommes confrontés à des crises interconnectées qui mettent le système mondial à rude épreuve comme jamais auparavant** » selon Mark Elsner, chef de l'Initiative sur les risques mondiaux du Forum économique mondial.

Des conclusions scientifiques sans équivoque

- Une décennie décisive pour agir.
- La nécessité de préserver le vivant et la biodiversité.
- La nécessité de conjuguer atténuation et adaptation au changement climatique.
- La nécessité d'une approche systémique pour penser l'interconnexion des crises environnementales, sociales, économiques, géopolitiques, etc.

2. La bifurcation écologique : notre réponse à l'urgence environnementale

Comment prendre en compte ces ruptures et ces soubresauts ? Comment prendre localement la parfaite mesure de la dimension systémique des transformations ? Face à ces constats inquiétants, fidèle au cap engagé depuis 2017, le Département entend s'emparer de ces questionnements et proposer une nouvelle boussole pour le territoire haut-garonnais : la bifurcation écologique.

2025 : une année charnière, des points de bascule inquiétants

› **En moyenne, sur cinq ans, les températures mondiales sont désormais supérieures de 1,3 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.** En 2024, elles ont dépassé 1,5 °C, le plafond symbolique fixé par l'accord de Paris sur le climat : un seuil au-delà duquel des pertes irréversibles et des crises à répétition sont à prévoir.

› **Dans le même temps, on observe un backlash écologique inquiétant aux échelles nationale, européenne et mondiale :**

– Alors que le Rapport sur les incidences économiques de l'action pour le climat de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz du 22 mai 2023 chiffrait le niveau d'investissement public nécessaire pour la transition écologique entre 25 et 34 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici à 2030, la Loi de Finances 2025 consacre une baisse de plus de 2 milliards d'euros des crédits alloués à la mission écologie par rapport à 2024. S'ajoutent à cela un « détricotage » des règles de protection de l'environnement, et une remise en cause des opérateurs et des agences indépendantes de l'État, telles que l'Ademe (Agence de la transition écologique), l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire), l'OFB (Office français de la biodiversité) ou encore la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a pour mission de veiller à l'information et la consultation de tous les publics dans le cadre des projets ayant des conséquences sur l'environnement.

– A l'échelle européenne, la « boussole pour la compétitivité » et la directive "omnibus" marquent un changement de priorité, avec un risque pour l'European Green Deal et la transition écologique et sociale.

– Au niveau mondial, les Etats-Unis ont acté la sortie de l'Accord de Paris, et l'action pour limiter les risques climatiques fait face à une obstruction sans précédent, avec des campagnes de désinformation massives. La recherche scientifique, et tout particulièrement les sciences du climat sont attaquées, tandis que les négociations autour des prochaines publications du GIEC sont mises en échec.



L'urgence environnementale déjà visible sur le territoire

A l'échelle locale, le territoire haut-garonnais est déjà marqué par l'accélération du changement climatique. Ces dernières années, **records de températures et épisodes caniculaires** se sont conjugués à un déficit de précipitations, conduisant à une **situation de sécheresse** très préoccupante. Des **intempéries violentes** ont également provoqué des dégâts importants sur le territoire, avec plus de 80 communes du département reconnues en « état de catastrophe naturelle » en 2023. Les **épisodes de gel tardifs** viennent, quant à eux, éprouver les cultures, avec des conséquences graves pour les agriculteurs et les viticulteurs du territoire.

L'accélération du changement climatique a des incidences sur **l'érosion de la biodiversité déjà menacée par les activités anthropiques, l'agriculture ou encore la qualité de l'air** (stress thermique extrême, pics de pollution, augmentation des départs de feux), avec des risques pour la santé et la sécurité des habitants. **La crise de l'eau est là**, avec sa raréfaction source de tensions entre les différents usagers, et des mesures de restrictions déjà mises en place dans plusieurs communes au cours des années 2022-2023.

L'urgence environnementale en Haute-Garonne

• Canicule et sécheresse été 2023

- Débit de la Garonne très faible, à 40 m³/s.
- 50% de l'eau de la Garonne durant la canicule issue des lâchers d'eau depuis les réserves hydroélectriques des Pyrénées.
- 81 communes en état de catastrophe naturelle pour « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».

• Inondations janvier 2022

- Les agents des routes à pied d'œuvre pour rétablir le réseau routier.
- 210 interventions d'urgence par les pompiers du SDIS 31.

• Fonte des glaciers

- Une superficie de 23 km² en 2000 / 2 km² en 2024.
- Eté 2022-23 fatals pour les 2 glaciers Portillon d'Oô et Boum ; dernier glacier de Haute-Garonne, Le Seil de la Baque Est : - 60% de surface en 25 ans.



Une seule voie possible : la bifurcation écologique

Alors que se présente à nous un défi majeur qui conditionne tous les autres, celui de garantir l'habitabilité de la planète, le Conseil départemental entend plus que jamais poursuivre sa mobilisation, **convaincu du rôle des dynamiques territoriales et de l'échelon local** dans l'avènement des transformations écologiques :

–Collectivité des réseaux, de l'adaptation et de la résilience territoriale,

le Département dispose de nombreux leviers pour répondre aux crises environnementales. Il déploie de longue date des politiques de préservation et de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité, des politiques de transition agro-écologique, énergétique et numérique, des politiques de mobilités, d'organisation et d'entretien des réseaux ou encore d'anticipation des risques et des vulnérabilités.

–Sa mission fondatrice en faveur des solidarités et de la cohésion sociale en fait le gardien du versant solidaire des transitions, avec un rôle majeur à jouer s'agissant des enjeux d'acceptabilité et de soutenabilité mis en lumière par la crise des « gilets jaunes », ou plus récemment par la révolte des agriculteurs.

–Echelon de la proximité, du dialogue et de la coopération, garant de l'aménagement équilibré des territoires, il se prête enfin tout particulièrement à l'impulsion et à l'animation d'une véritable dynamique territoriale.



3. De la genèse à la mise en actes : donner corps au nouveau projet départemental

*Engagé sur la base des acquis de la politique de transition écologique, le travail d'élaboration de la nouvelle feuille de route a associé citoyens, experts et territoires à travers différentes démarches structurantes. Jalon de cette phase d'élaboration, **le rapport cadre adopté le 26 juin 2024** a permis d'esquisser de premières orientations stratégiques visant à positionner la bifurcation écologique comme fil conducteur des politiques départementales **dans une véritable approche intégrée et systémique**. La poursuite du travail permet aujourd'hui de présenter une feuille de route avec des ambitions et des priorités d'action affirmées.*

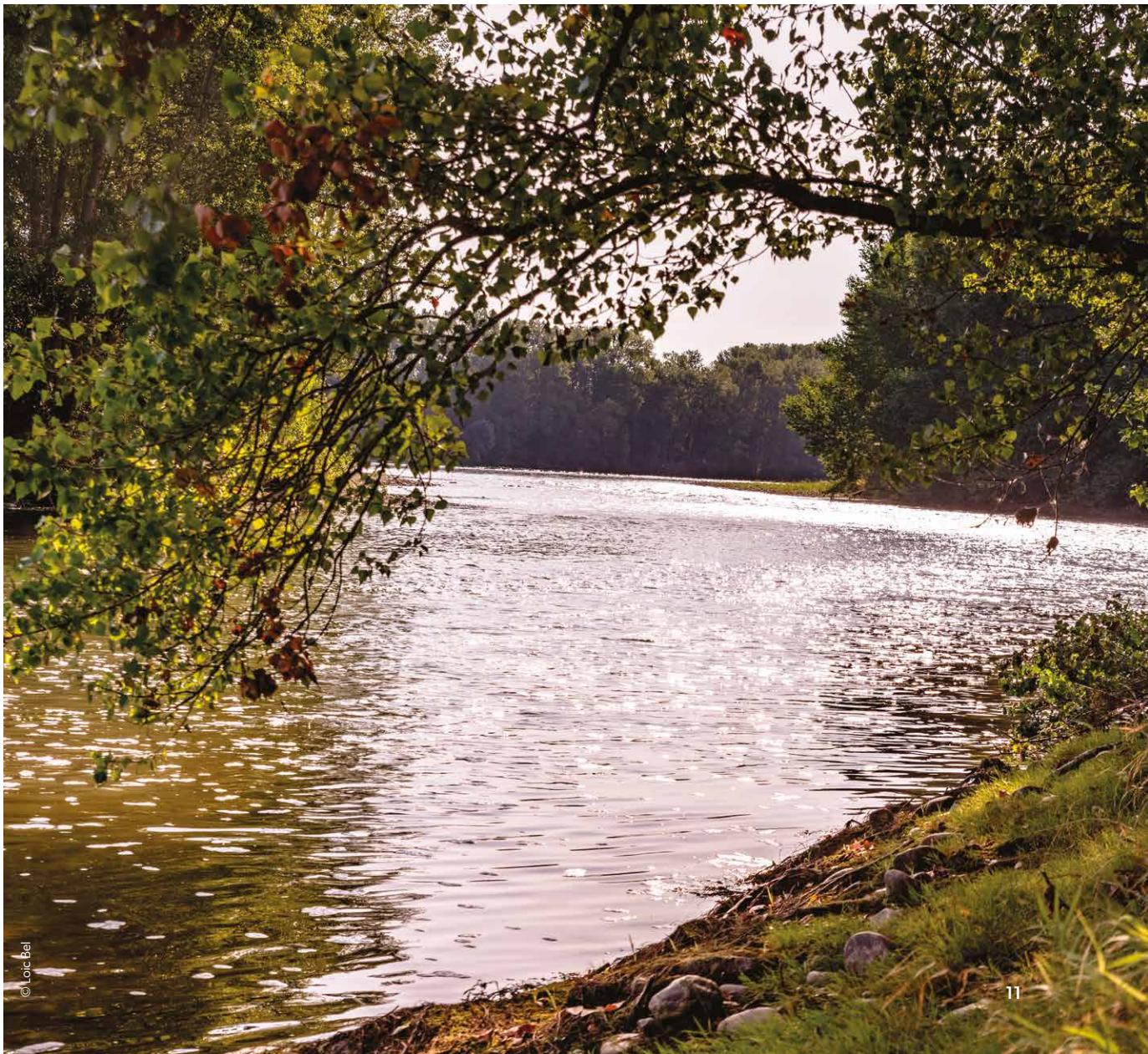
La genèse : un travail d'élaboration engagé dès 2024

› Les acquis de la politique de transition écologique 2017-2024

Depuis 2017, le Département de la Haute-Garonne agit pour engager les transformations profondes indispensables pour l'avenir du territoire. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption d'une politique ambitieuse en matière de transition écologique, déclinée en plusieurs volets successifs dans l'objectif de **renforcer et accélérer les réponses à l'urgence environnementale**. Ressource en eau, préservation de la biodiversité, alimentation saine et locale, logement de qualité pour tous, déplacements durables... autant de chantiers essentiels qui ont été engagés avec et pour les citoyens, et dans une logique de cumul des forces avec les acteurs du territoire. À l'issue de huit années de travail, **le bilan de la politique départementale se traduit par des acquis solides**. De nombreux projets constituent aujourd'hui de véritables marqueurs du volontarisme de la collectivité à l'image du projet de territoire Garon'amont pour la ressource en eau, des Réseaux Express Vélo, de l'ouverture de la Maison de la biodiversité ou encore de la préservation de plus de 10 000 ha d'Espaces Naturels Sensibles en Haute-Garonne. Ces projets, menés en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, témoignent également de l'émergence d'**une véritable dynamique locale** en faveur de la transition écologique.

Bilan de la politique de transition écologique 2017-2024 : capitaliser sur les réussites

- **8 priorités identifiées, couvrant le spectre des secteurs clés** : ressource en eau, biodiversité, transition énergétique, mobilités et transition numérique, tourisme vert, agroécologie et alimentation, sensibilisation, santé et cadre de vie.
- **Des actions opérationnelles co-construites** avec les citoyens et/ou avec les partenaires du territoire.
- **Des engagements tenus, voire rehaussés dans certains domaines**, avec la reconnaissance du Département comme partenaire incontournable sur différents sujets (eau, mobilités, etc.).
- **Des acquis solides qui amorcent le virage environnemental.**



➤ **Les travaux de l'Assemblée citoyenne sur la bifurcation écologique**

Date historique pour la démocratie participative de proximité, le 22 octobre 2022 a marqué l'installation de la première Assemblée citoyenne du Département, une instance unique en France de par son format et son ambition. Dès son installation, le président du Conseil départemental a souhaité saisir les 162 membres sur un sujet primordial, **la conciliation des enjeux écologiques et sociaux** dans nos territoires, seule à même d'emporter **l'acceptabilité des tournants à engager**. L'objectif était de les impliquer très concrètement dans l'élaboration de la future politique de bifurcation écologique. Le 3 février 2024, à l'issue de nombreux mois de travail, l'Assemblée citoyenne a officiellement remis son rapport final : les citoyens membres ont formulé 53 propositions, dont 20 prioritaires, ainsi que 6 préconisations. Dès la remise du rapport, un important travail d'analyse a été engagé par les élus et les services départementaux. Les réponses et engagements du Conseil départemental ont été consolidés durant le 2ème semestre 2024 et présentés aux membres lors de la séance de clôture de l'Assemblée citoyenne le 25 janvier 2025. Ces travaux ont accompagné l'élaboration de la nouvelle feuille de route, permettant de vérifier la bonne direction empruntée par le Département au regard des attentes citoyennes ; ils vont concourir à nourrir très concrètement son contenu opérationnel dans les prochains mois.

Les travaux de l'Assemblée citoyenne

- **15 mois de travail**, 6 séances plénières et plus de 30 réunions thématiques.
- **53 propositions, dont 20 prioritaires, et 6 préconisations**.
- **Des experts mobilisés** tout au long du processus pour éclairer les réflexions citoyennes avec les dernières connaissances techniques et scientifiques.
- **1 contribution citoyenne de grande qualité** qui dessine une véritable vision pour le territoire et donne tout son sens à cet exercice démocratique.
- **1 engagement fort du Département** : prendre en compte cette contribution pour l'élaboration de sa nouvelle feuille de route en faveur de la bifurcation écologique.



› Une place majeure accordée à l'expertise scientifique

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'attache à entourer l'élaboration de ses politiques publiques de l'expertise scientifique. En témoignent les nombreux **partenariats tissés avec le monde académique**, s'agissant par exemple du Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne, ou encore de la contribution d'experts scientifiques à des événements organisés en direction du grand public et/ou des acteurs du territoire, dans un souci de partage et de diffusion de la culture scientifique, et dans l'objectif de **penser collectivement les grands enjeux de demain**. La question écologique ne fait pas exception, avec des colloques organisés ces derniers mois **en présence d'experts scientifiques de stature nationale**, sur les thèmes majeurs qui seront au coeur de la nouvelle politique de bifurcation écologique.

Des colloques organisés en présence d'experts scientifiques pour éclairer les orientations départementales

- Colloque « **Eau et changement climatique** » du 10 novembre 2017, en présence de Jean-Louis ETIENNE, médecin et explorateur, grand spécialiste de l'Arctique.
- Colloque « **Biodiversité sur son 31** » du 29 novembre 2019, en présence Jean JOUZEL, glaciologue et climatologue.
- **Conférence de Rob HOPKINS**, fondateur du mouvement mondial des « Villes en transition » et enseignant en permaculture, du 19 septembre 2020.
- Colloque « **Arbres et forêts en Haute-Garonne : un bien commun à préserver !** » du 24 novembre 2021, en présence de Francis HALLE, botaniste et biologiste, et Ernst ZURCHER, scientifique et ingénieur forestier.
- Colloque « **Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ?** » du 13 octobre 2022, en présence d'Arthur KELLER, expert des risques systémiques, des vulnérabilités des sociétés modernes et des stratégies de résilience collective, et de Cyril DION, auteur, poète et réalisateur, à l'initiative de la Convention citoyenne pour le climat.
- Colloque « **Quelle agriculture pour une alimentation accessible et de qualité ?** » du 25 janvier 2023, en présence de Marc DUFUMIER et François PLASSARD, deux experts de l'agroécologie.
- Colloque « **Décarboner les infrastructures routières : vers une route plus responsable** » du 18 octobre 2023, organisé dans le cadre des Rencontres Nationales des Gestionnaires des routes pour débattre des grands enjeux entourant la transformation des infrastructures routières à l'heure de l'urgence climatique.
- Colloque « **Eau et changement climatique en Haute-Garonne : Menaces pour l'avenir ou opportunités pour se réinventer ?** » du 20 mars 2024, en présence d'Emma HAZIZA

(hydrologue et spécialiste de l'adaptation de la société au changement climatique), Jean-Michel SOUBEYROUX (directeur adjoint de la climatologie au sein de Météo France) et Denis CHEISSOUX (journaliste à France Inter).

- Colloque « **Crise du logement et bifurcation écologique : comment penser l'habitat en Haute-Garonne** » du 6 février 2024, en présence d'Emmanuelle COSSE (ancienne ministre, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat - USH), Jean-Claude DRIANT (professeur émérite à l'École d'Urbanisme de Paris) et Christophe ROBERT (délégué général de la Fondation pour le Logement des Défavorisés).

› **Une dynamique territoriale en construction**

Parce que l'ampleur des transformations à conduire suppose **l'engagement coordonné** de toutes les parties prenantes du territoire, les interventions du Département ne peuvent avoir de résultats significatifs que si elles s'inscrivent dans **une logique de « cumul des forces »**.

C'est en effet à l'échelle locale qu'un grand nombre de solutions émergent, et l'échelon départemental constitue le niveau pertinent **pour faciliter le dialogue, co-construire les réponses aux grands défis** qui attendent les territoires, et **initier une dynamique en faveur de la bifurcation écologique**. Plus que jamais, le Département entend bâtir avec tous les acteurs, élus et partenaires, un projet fédérateur synonyme de résilience pour la Haute-Garonne et ses habitants, par l'union des forces, le partage des expériences et la mise en synergie des leviers d'action. Cette dynamique a été engagée dès 2024, à travers plusieurs démarches structurantes.

Une feuille de route qui associe les territoires haut-garonnais

- **Janvier 2024** : lancement du diagnostic des vulnérabilités au changement climatique en partenariat avec le CEREMA
 - Des contributions des partenaires majeurs du territoire
 - Le recueil de l'expertise de terrain des élus locaux.
- **Octobre 2024** : conférence-formation « Faire face aux crises sociétales en construisant la résilience de son territoire », en présence d'Arthur Keller.
- **Novembre 2024** : Forum de l'ingénierie territoriale sur le thème de la bifurcation écologique et de la résilience des territoires.
- **Avril 2025** : 3 réunions territoriales de concertation sur les orientations de la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique.

La mise en actes : présentation de la nouvelle feuille de route départementale

La nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique engage de nouvelles orientations fondamentales qui visent une transformation d'ensemble de notre société, conjuguant préservation de la planète et justice sociale et climatique. A travers une stratégie globale et systémique, il s'agit de :

- **Répondre à l'urgence environnementale** : accélérer le changement de cap en apportant des réponses sérieuses et cohérentes à l'urgence et à la complexité des crises environnementales, et intégrer pleinement les enjeux d'adaptation et d'aménagement équilibré et solidaire du territoire.
- **Placer la question sociale et humaine au premier plan** : lutter contre les inégalités environnementales et répondre aux enjeux d'acceptabilité et de soutenabilité des transformations écologiques.
- **Proposer un projet d'avenir désirable** : construire ensemble la suite du monde, et se projeter collectivement et avec confiance dans l'avenir.
- **Amplifier la transformation interne de la collectivité** : adopter de nouveaux modes de concevoir et de faire l'action publique fondés sur l'exemplarité, la transversalité et la coopération.

Entre vision affirmée et opérationnalité, la nouvelle feuille de route articule ainsi l'ensemble des politiques et des compétences départementales autour de **5 ambitions majeures, déclinées en grandes priorités d'action et incarnées au sein de projets opérationnels**, pour impulser et accompagner les transformations décisives pour le territoire.

Au-delà des seules politiques départementales, la feuille de route s'adresse largement à **l'ensemble des acteurs du territoire** : citoyens, collectivités locales, associations, partenaires socio-économiques, monde académique, etc. Elle repose sur la capacité du Département à fédérer et sur sa volonté de mobiliser le plus grand nombre pour élaborer collectivement des solutions. Seule une dynamique coopérative permettra d'embarquer la société dans son ensemble pour répondre aux enjeux du futur et permettre à chacun de mieux vivre dans un environnement en transition.

La nouvelle feuille de route définit **une trajectoire globale** et se déploie dans **un cadre souple et évolutif** : elle sera en permanence en capacité de s'adapter et de s'enrichir au gré de l'identification de nouveaux enjeux et du résultat des processus de concertation et de dialogue engagés.

Un Conseil scientifique départemental permanent contribuera par ailleurs à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, en apportant son expertise pluridisciplinaire.

1 CONSTAT : l'urgence à agir



NOTRE RÉPONSE : la bifurcation écologique

→ La bifurcation écologique, c'est d'abord l'emploi assumé d'un vocabulaire mieux à même d'exprimer **le changement de trajectoire à engager** :

- Accélérer le changement de cap pour répondre à l'urgence environnementale
- Placer la question sociale et humaine au premier plan
- Proposer un projet d'avenir désirable pour tous les Haut-garonnais et les Haut-garonnaises

→ Elle emporte **de nouvelles orientations fondamentales** qui visent une transformation d'ensemble de notre société. L'objectif est d'engager **une véritable démarche de résilience territoriale à l'échelle de la Haute-Garonne**, intégrant à la fois les enjeux de préservation du vivant, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du territoire face aux crises, mais aussi la nécessaire satisfaction des besoins essentiels des habitants, dans un souci de justice climatique et de cohésion sociale renforcée.

→ Elle se traduit par la mise en œuvre d'**une stratégie globale et systémique** fondée sur une vision renouvelée des politiques départementales et inscrite au sein de la nouvelle feuille de route départementale.

→ **5 ambitions majeures** guident la nouvelle feuille de route avec des priorités d'action claires

Ces ambitions définissent une trajectoire globale et traduisent la volonté du Département d'agir en faveur de la bifurcation écologique en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques et de ses compétences.

- 1. Réduire drastiquement nos impacts sur l'environnement et atténuer les effets du changement climatique**
- 2. Entrer en résilience, en renforçant l'adaptation du territoire face aux crises et en défendant un autre modèle d'aménagement**
- 3. Affirmer la justice sociale et climatique comme condition sine qua non des transformations écologiques**
- 4. Proposer de nouveaux récits lucides et désirables pour se projeter ensemble et avec confiance dans l'avenir**
- 5. Engager la transformation de l'institution départementale**

→ **Plus de 60 projets et réflexions phares** engagés au soutien des ambitions

- +** La volonté d'impulser une véritable dynamique territoriale aux côtés de tous les acteurs haut-garonnais
- +** Un Conseil scientifique départemental permanent, pluridisciplinaire et indépendant associé à la gouvernance de la nouvelle feuille de route pour garantir la bonne trajectoire des actions et contribuer à leur actualisation en continu sur la base des dernières connaissances scientifiques.

Sommaire

Ambition n°1 : 20

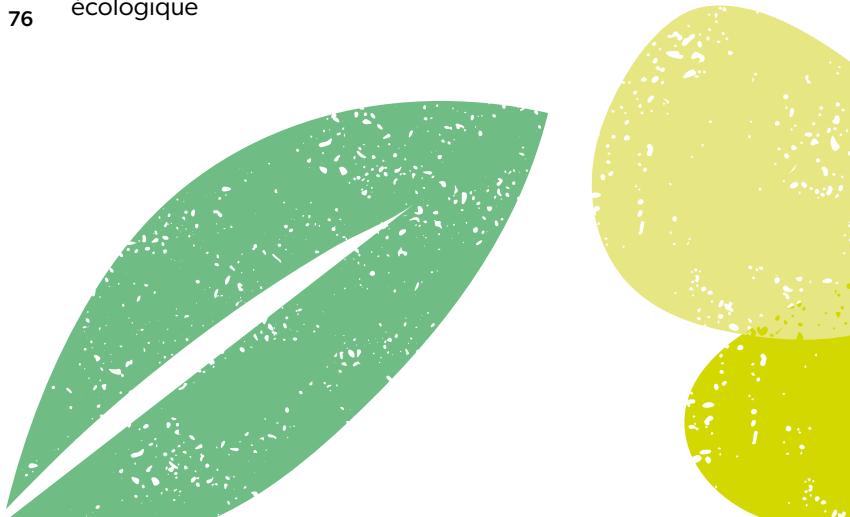
Atténuer, préserver, régénérer : réduire drastiquement notre impact sur l'environnement et lutter contre le changement climatique

› Priorité d'action n°1 : Protéger et partager la ressource en eau, notre bien commun : vers un nouveau paradigme de l'eau en Haute-Garonne	22	› Priorité d'action n°5 : Pour des mobilités décarbonées, inclusives et choisies	44
› Priorité d'action n°2 : Reconquérir la biodiversité, préserver le patrimoine naturel et les paysages, et favoriser l'accès à la nature	26	› Priorité d'action n°6 : Pour une politique de l'habitat qui conjugue réponse à la crise du logement et impératif environnemental	54
› Priorité d'action n°3 : Promouvoir une agriculture rémunératrice et résiliente, au service d'une alimentation locale, saine et durable pour tous	34	› Priorité d'action n°7 : « Une seule santé » : vers une approche unifiée de la santé des écosystèmes (humaine, animale et végétale)	58
› Priorité d'action n°4 : Objectif neutralité carbone : promouvoir un nouveau modèle de l'énergie bâti sur 3 piliers : sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables	38		

Ambition n°2 : 62

Entrer en résilience : intégrer pleinement les enjeux d'adaptation et d'aménagement équilibré et solidaire du territoire

› Priorité d'action n°1 : Anticiper et adapter le territoire face aux risques	65	› Priorité d'action n°3 : Bâtir de nouvelles coopérations territoriales en faveur de la bifurcation écologique	82
› Priorité d'action n°2 : Promouvoir un modèle d'aménagement tourné vers la qualité de vie des habitants et vecteur de cohésion sociale	76		



Ambition n°3 : 90

Affirmer la justice sociale et climatique : lutter contre les inégalités environnementales sous toutes leurs formes

› Priorité d'action n°1 :	94	› Priorité d'action n°3 :	114
Asseoir les conditions d'une bifurcation écologique juste : être un territoire pionnier dans la conciliation des enjeux écologiques et sociaux		Accompagner et protéger les plus précaires et les plus vulnérables à travers l'accompagnement social global	
› Priorité d'action n°2 :	98	› Priorité d'action n°4 :	124
Lutter contre les inégalités d'exposition aux impacts et d'accès aux solutions à travers la mise en œuvre de politiques éco-sociales		Œuvrer pour une bifurcation écologique inclusive : intégrer les enjeux d'égalité des genres, d'inclusion des personnes en situation de handicap, et de solidarité intergénérationnelle	

Ambition n°4 : 132

Faire émerger de nouveaux récits lucides et désirables : répondre aux enjeux démocratiques d'acceptabilité et de mobilisation

› Priorité d'action n°1 :	135	› Priorité d'action n°3 :	148
Mettre la bifurcation écologique au cœur du débat démocratique local		Favoriser l'éveil des consciences et engager le changement des imaginaires	
› Priorité d'action n°2 :	142		
Placer les savoirs scientifiques au cœur de la délibération collective			

Ambition n°5 : 154

Renforcer l'éco-exemplarité de l'institution départementale : adopter et promouvoir de nouveaux modes de faire et d'agir

› Priorité d'action n°1 :	156	› Priorité d'action n°4 :	172
Une exemplarité renforcée impliquant une transformation globale au sein de l'institution		Une exemplarité renforcée dans la stratégie d'achat public, pour un achat local, durable et responsable y compris en matière d'alimentation	
› Priorité d'action n°2 :	160	› Priorité d'action n°5 :	178
Une exemplarité renforcée concernant le patrimoine bâti départemental		Une exemplarité renforcée s'agissant de la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité	
› Priorité d'action n°3 :	168	› Priorité d'action n°6 :	182
Une exemplarité renforcée concernant la stratégie départementale d'entretien routier		Une exemplarité renforcée pour un numérique durable et responsable	

Ambition n°1



Atténuer,
préserver,
régénérer :
réduire
drastiquement
notre impact sur
l'environnement
et lutter
contre
le changement
climatique



Dans le sillage des actions engagées dans le cadre de la politique environnementale 2017-2024, et conformément aux dernières conclusions des autorités scientifiques de référence, le Conseil départemental entend poursuivre et accélérer son engagement afin de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, atténuer le changement climatique et lutter contre les pollutions sous toutes leurs formes. Il s'agit d'apporter **des réponses systémiques et cohérentes** à la crise environnementale dans ses différentes composantes en conjuguant décarbonation et préservation du vivant et en accélérant les transformations dans tous les secteurs clés.

› Priorité d'action n°1 :

Protéger et partager la ressource en eau, notre bien commun : vers un nouveau paradigme de l'eau en Haute-Garonne

ENJEUX

L'eau représente bien plus qu'une simple ressource naturelle. Elle répond à de nombreuses fonctions, à la croisée entre la vie des milieux naturels, et à de nombreux usages (eau potable, industrie, agriculture, hydroélectricité, assainissement...). Elle revêt aussi des liens culturels et sociaux, qui évoluent au travers l'histoire. Dans ce cadre multiple, la gestion de la ressource en eau est **une recherche permanente du point d'équilibre** entre la préservation des milieux aquatiques et l'expression des usages. Ce point d'équilibre est actuellement fortement influencé par les effets des changements climatiques, avec **une modification profonde du cycle de l'eau** : perturbation du régime des précipitations (pluie et neige), augmentation de l'évapotranspiration, baisse des débits d'étiage des cours d'eau, augmentation de la température de l'eau, etc.

Le sud-ouest de la France, et notamment la chaîne des Pyrénées, est considérée par les experts comme **un « point chaud » (ou « Hotspot ») du changement climatique sur le volet de l'hydrologie**, avec une hausse des températures de l'air (pouvant atteindre jusqu'à +6°C sur le relief), une baisse marquée de la recharge des nappes phréatiques et des baisses importantes des débits estivaux (en moyenne de 30 à 40%, voire plus de 50% au cœur de l'été). La Garonne sera notamment particulièrement perturbée, avec le passage d'un régime nival (lié à la fonte des neiges) assez stable à un régime pluvial au caractère plus aléatoire. Encore dans toutes les mémoires, **la période estivale 2022** est une bonne illustration de l'ampleur des phénomènes et des défis à relever.

Le Conseil départemental est historiquement investi dans la gestion de la ressource en eau, en tant que propriétaire d'ouvrages ou copropriétaire avec les départements voisins, en portant la réalisation des schémas départementaux sur l'eau potable et l'assainissement et étant pilote d'une démarche de projet de territoire sur la Garonne amont. L'ensemble de ces actions a permis d'apporter de premières réponses concrètes aux problématiques départementales et de créer des dynamiques de travail collectif. Face aux effets des bouleversements climatiques, il est nécessaire de **poursuivre et amplifier les actions déjà engagées** et développer en parallèle des démarches prospectives pour **anticiper les besoins de demain**.



OBJECTIFS

› **S'adapter à une ressource de plus en plus rare, en proposant un mix de solutions et en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques, notamment les résultats d'« Explore 2 – Les futurs de l'eau » parus mi-2024 :**

- Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur les eaux souterraines, pour mieux caractériser et protéger des ressources mal connues à ce jour et qui pourraient être stratégiques dans le futur.
- Tester de nouveaux outils et expérimenter de nouvelles pratiques, pour faire évoluer les modalités de gestion et définir de nouveaux leviers d'interventions.
- Diminuer la pression des activités humaines (industrie, agriculture, tourisme, etc.), y compris les consommations induites, sur la qualité et la quantité d'eau en encourageant l'évolution des pratiques et la sobriété pour tous les usages.
- Rallonger le cycle long de l'eau en améliorant le stockage dans les sols, en sanctuarisant les eaux souterraines et en mobilisant en premier lieu les solutions fondées sur la nature (zones humides, haies, etc.).
- Mobiliser des ressources alternatives comme la réutilisation des eaux non conventionnelles.
- Recourir en dernier lieu à la création de nouveaux stockages de l'eau, en prenant en compte l'hydrologie, les milieux, les besoins et les usages, dans le cadre d'une gestion publique et partagée et en s'opposant aux projets de type méga-bassines sur le territoire.

› **Favoriser une gestion concertée de la ressource en eau et prévenir les conflits d'usage face aux risques de pénurie ou de stress hydrique :**

- Promouvoir une gouvernance à une échelle pertinente pour la ressource.
- Promouvoir un aménagement équilibré du territoire s'agissant de l'accueil des populations et des activités, et garantir la solidarité territoriale.

› **S'engager pour la qualité des eaux :**

- Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux humides et aquatiques.
- Garantir la qualité des eaux brutes et des eaux de consommation.

› **Contribuer à l'éveil des consciences et au changement des modes de pensée :**

- en sensibilisant aux enjeux liés à la ressource en eau et à la nécessaire sobriété.
- à travers la promotion de récits qui renouvellent le rapport au vivant et l'attachement aux milieux naturels, au besoin en intégrant une réflexion sur les droits de la nature.



PROJETS PHARES

1/ Le Projet de territoire Garon'Amont : amorcer une nouvelle phase après 4 années d'engagement collectif

Garon'Amont est un **projet de territoire pour la gestion de l'eau**, sur le périmètre de la Garonne en amont de sa confluence avec l'Ariège, dont l'objectif est de mobiliser tous les leviers disponibles pour tendre vers une gestion équilibrée. Il a fait l'objet d'un programme d'actions de **32 mesures**, issues de préconisations d'un panel citoyen et concertées avec les acteurs, approuvé par le préfet en mars 2020. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a pris un engagement, lors de son Assemblée plénière du 20 octobre 2020, pour le portage de la mise en œuvre de ce projet sur la période 2021-2025.

En 5 ans, **30 actions ont déjà été engagées** et concernent des thématiques très variées et complémentaires : développement de la connaissance, optimisation des ouvrages existants, actions de sobriété, expérimentations, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, réflexion sur les nouveaux stockages. Ces actions ont d'ores et déjà permis de répondre aux problématiques de court et moyen termes, avec **la compensation du déficit entre usages et ressources** évalué à 13 Mm³ sur l'amont du bassin de la Garonne. Dès 2025, **une nouvelle phase** sera lancée pour anticiper les défis de demain avec les bouleversements climatiques, au travers de l'engagement de **8 nouvelles fiches-actions**, portant sur l'amélioration des connaissances, la mise en valeur du suivi des glaciers pyrénéens, la sobriété sur les usages d'eau potable (distributions d'équipements hydro-économies sur les communes connaissant des tensions sur l'eau potable) et une expérimentation des nouveaux outils basés sur l'intelligence artificielle pour la recherche de fuite sur les réseaux d'eau potable.

2/ Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP31) : garantir la solidarité territoriale

Dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marqués, il est essentiel d'organiser **la production et le transport de l'eau potable de manière solidaire et équitable** en Haute-Garonne. Cela implique de prendre en compte les caractéristiques du territoire, tant au niveau du milieu naturel que des infrastructures et des acteurs impliqués. Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP 31), réalisé suite à une large concertation et validé en 2020, et l'adoption dans cette même période d'un nouveau règlement d'aides financières (2017), a encouragé les collectivités à élaborer ou mettre à jour leur schéma directeur d'eau potable. Ces études prospectives leur ont permis de dresser un diagnostic complet de leurs installations, d'établir un programme d'actions et ainsi de mieux maîtriser les risques liés aux défaillances de leurs ouvrages et réseaux, notamment dans la lutte contre les fuites. De son côté, le SDAEP 31 a permis au Conseil départemental de disposer d'une connaissance des besoins de son territoire, connaissance indispensable pour prioriser les actions et faire éventuellement des choix stratégiques, en particulier dans le cadre de sa programmation annuelle des demandes d'aide financière des collectivités.

3/ Le futur Schéma départemental d'assainissement (SDAST31) : optimiser l'assainissement en Haute-Garonne

Le Conseil départemental souhaite aider les territoires ruraux à trouver des solutions financières, techniques et de gouvernance afin de **réduire les pollutions émises dans le milieu naturel**.

La réalisation du Schéma Départemental d'Assainissement, dont la validation devrait intervenir à la fin du premier semestre 2025 après présentation aux collectivités, permettra ainsi :

- **D'acquérir une meilleure connaissance du territoire**, des acteurs et des besoins à l'échelle du département.
- **De créer ou impulser des échanges durables** et une co-construction avec les acteurs locaux sur les masses d'eau concernées.
- **De mutualiser les retours d'expériences** et proposer des axes et des actions d'amélioration, en lien prioritairement avec la capacité du milieu récepteur à accepter les effluents traités.
- **De favoriser une dynamique de mutualisation des moyens**.
- **Et enfin d'identifier, hiérarchiser et programmer les actions à mettre en œuvre** en matière d'assainissement collectif pour préserver la santé publique et atteindre le bon état des masses d'eau superficielles.

Cette vision départementale s'avère indispensable pour **prioriser les actions et opérer des choix stratégiques**, dans le cadre de la programmation départementale annuelle des aides financières aux collectivités.

EN PLUS

A côté de ces grands programmes opérationnels, le Conseil départemental de la Haute-Garonne participe activement à **la gouvernance de la ressource en eau (Cf. ambition n°2, priorité d'action n°1)**.

Par ailleurs, le logiciel d'action départemental a vocation à s'enrichir d'**une nouvelle approche culturelle et patrimoniale** visant à repenser le rapport à la nature et au vivant (**Cf. ambition n°4, priorité d'action n°3**).



› Priorité d'action n°2 :

Reconquérir la biodiversité, préserver le patrimoine naturel et les paysages, et favoriser l'accès à la nature

ENJEUX

Selon la **définition de la Convention sur la diversité biologique** (Sommet de la Terre de Rio, 1992), la biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent et les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Robert Barbot, écologue, parle de « **tissu vivant de la planète** ».

La biodiversité répond directement aux besoins primaires des êtres humains en apportant oxygène, nourriture et eau potable. Elle contribue également au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies. Ainsi, on désigne par « **services écosystémiques** » les bénéfices que les humains peuvent tirer, directement ou indirectement, des caractéristiques et du bon fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité. Ces services écosystémiques ont été classés en **4 catégories** :

- **Les services de support ou de soutien** sont les services nécessaires à la production des autres services, c'est-à-dire qui créent les conditions de base au développement de la vie sur Terre (Cycle de la matière, Cycle de l'Eau, Formation des sols, Conservation de la biodiversité). Leurs effets sont indirects ou apparaissent sur le long terme.
- **Les services d'approvisionnement ou de production** sont les services correspondant aux produits, obtenus à partir des écosystèmes, potentiellement commercialisables (Alimentation, Eau, Fibres, Combustibles, Produits biochimiques et pharmaceutiques, etc.).
- **Les Services de régulation** sont les services permettant de modérer ou réguler les phénomènes naturels (Climat, Qualité de l'air, Risques naturels, Qualité de l'eau, ...).
- **Les Services culturels** sont les bénéfices immatériels que l'humanité peut tirer des écosystèmes (Valeurs spirituelles et religieuses, Valeurs esthétiques, Récréation et tourisme).

Au-delà des services écosystémiques, il est aujourd'hui fondamental de reconnaître **la valeur intrinsèque de la biodiversité**, issue de sa seule présence sur la planète et totalement indépendante de son influence sur le bien-être humain. Cette valeur intrinsèque, consacrée par la Convention sur la diversité biologique et par la Charte de l'environnement, traduit **un devoir moral de préservation de la nature**, avec la nécessité de dépasser la vision anthropocentrale de la nature.

Aujourd’hui, la biodiversité traverse une crise majeure : on parle de **6ème extinction de masse et d’effondrement de la biodiversité**. Les causes sont documentées par les experts scientifiques, notamment le rapport de l’IPBES, au nombre de cinq :

- **La conversion de milieux naturels** en milieux artificiels qui perturbe la libre circulation et le cycle de reproduction de certaines espèces animales.
- **Les pollutions** de l’air, du sol, de l’eau mais aussi lumineuse et sonore affectent tous les aspects de l’environnement.
- **La surexploitation des ressources** compromet gravement le fonctionnement des écosystèmes et leur renouvellement.
- **Le changement climatique** influe sur les cycles de vie de l’ensemble des êtres vivants. Il impacte également la répartition géographique des espèces et donc la chaîne alimentaire.
- **L’introduction volontaire ou involontaire par l’homme d’espèces exotiques envahissantes (EEE)** impacte tous les milieux et territoires.

OBJECTIFS

› **Stopper la disparition alarmante de la biodiversité et œuvrer pour la régénération des milieux naturels :**

- en conciliant activités humaines et préservation du vivant.
- en conservant, en restaurant et en régénérant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

› **Préserver notre terre partagée :**

- en retrouvant des sols fonctionnels et en capacité de s’adapter au changement climatique.
- en préservant de l’artificialisation les surfaces naturelles, agricoles et forestières.
- en promouvant des pratiques agricoles et sylvicoles permettant de préserver et restaurer la biodiversité des sols, la rétention en eau et le stockage du carbone.

› **S’engager pour la protection et la résilience des arbres et des forêts du territoire,** notamment en s’attachant à concevoir « la forêt de demain ».

› **Développer une approche ensemblière et intégratrice par les paysages** alliant démarche scientifique et action culturelle, avec de nouveaux outils de connaissance partagée au service de politiques qualitatives d’aménagement du territoire et de réappropriation par les habitants de leur cadre de vie.

› **Répondre aux aspirations citoyennes d’accès à la nature et de « reconnexion au vivant » :**

- en protégeant et en valorisant les espaces naturels de proximité.
- en renaturant et en replaçant le vivant au cœur de la ville (végétalisation des cours de collèges, renaturation des espaces artificialisés, politique d’aménagement du territoire, etc.).

› **Éduquer et sensibiliser à la biodiversité** en se basant sur la compréhension des interdépendances et le développement d'un sentiment d'appartenance au vivant.

› **Développer une responsabilité partagée et un engagement local actif** en vue de la préservation et de la valorisation de la biodiversité.

PROJETS PHARES

1/ Le nouveau règlement unique « Préservation et régénération des milieux naturels de la Haute-Garonne »

Le Conseil départemental a souhaité engager la refonte de ses dispositifs de soutien aux collectivités avec l'**élaboration d'un règlement unique** intégrant les Espaces Naturels Sensibles (ENS), les Zones Humides, les cours d'eau et les risques naturels, dans un souci d'harmonisation et de simplification des interventions départementales, et de gestion intégrée et de résilience des milieux naturels face au changement climatique. Ce nouveau règlement poursuit plusieurs objectifs :

- **Reconnaitre les multiples valeurs de la biodiversité** (intrinsèque, écologiques, économiques, sociales et culturelles) et son rôle dans le renforcement de la résilience, de la productivité et du bien-être des communautés humaines.
- **Mettre l'accent sur les connectivités**, le maintien et la restauration de réseaux écologiques fonctionnels à toutes les échelles permettant les flux génétiques, le déplacement des espèces et la résilience des territoires face aux perturbations.
- **Créer les conditions favorables à la résilience et au gain net de biodiversité** au sein même des territoires habités et exploités.
- **Permettre la participation citoyenne** pour la surveillance et la gestion de la biodiversité (Comité de gestion pour les ENS et le Conservatoire Départemental des Zones Humides, Suricate pour les sports de nature, etc.).

Ce nouveau règlement permet de décloisonner les différentes mesures d'accompagnement en les inscrivant dans **une stratégie globale de préservation, de régénération et de résilience** des milieux naturels haut-garonnais.

2/ Préservation des arbres et des forêts : vers un projet novateur de « forêt école » au cœur de la forêt de Buzet

Engagement majeur de la collectivité en matière de reconquête de la biodiversité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne poursuivra **la mise en œuvre du Plan « Arbres et Forêts »** adopté en juin 2022, sur la base d'une démarche alliant concertation citoyenne et expertise scientifique (colloque public organisé avec le botaniste Francis Hallé et l'ingénieur forestier Ernst Zürcher).

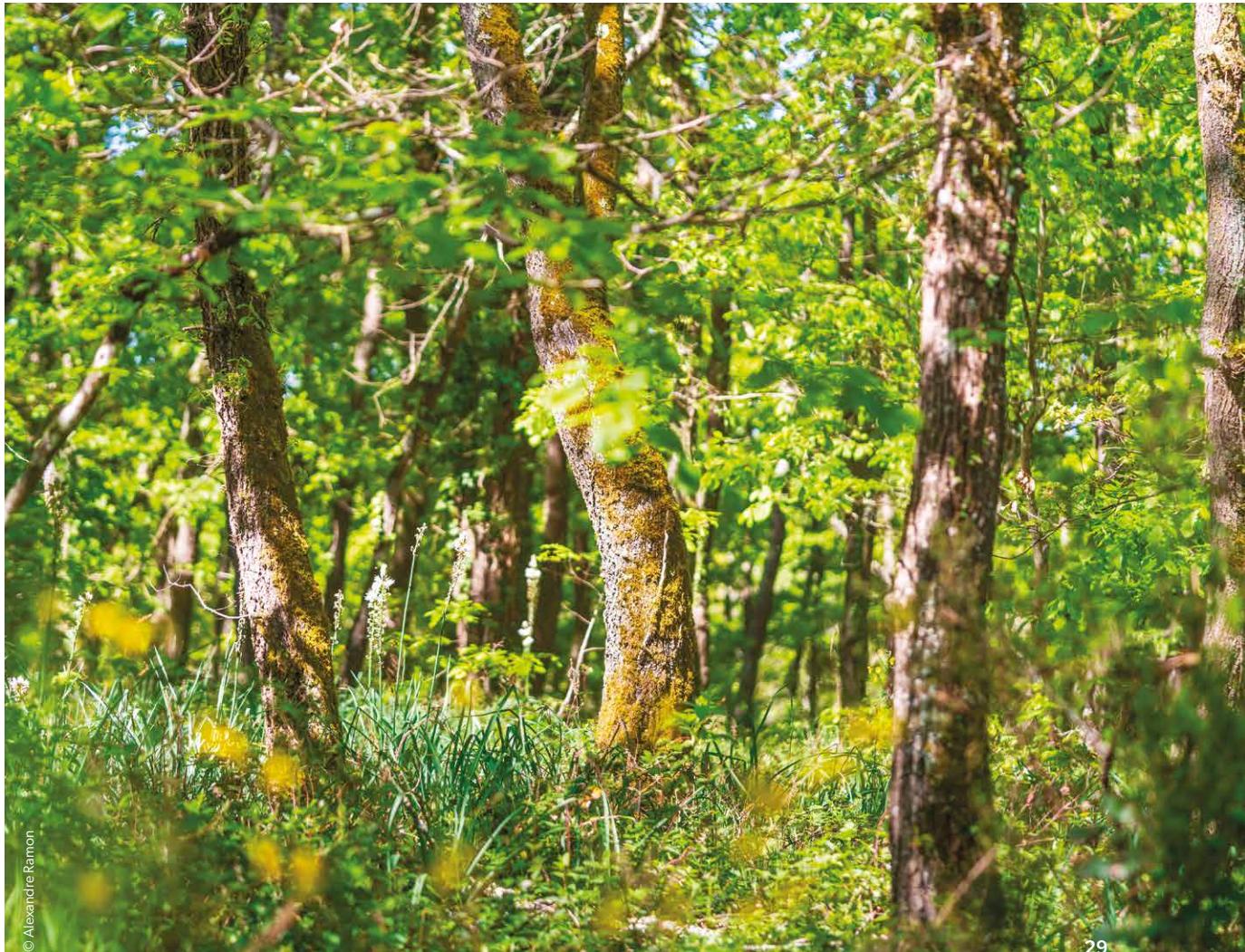
Plan Arbres et Forêts : 6 axes, 30 mesures

→ Objectifs :

- **Préservons nos arbres et nos vieilles forêts** : + de 7 000 ha boisés classés en espace naturel sensible.
- **Plantons les arbres de demain** : +20Km de haies plantées par an.
- **Arbres et éducation** : plus de 170 animations scolaires / an à la Maison de la Biodiversité, 60 animations grand public / an, création d'outil pédagogique via Haute Garonne Environnement, formation des élus et des agents.
- **Acquisition de connaissance et recherche** : adaptation et résilience face au changement climatique avec les acteurs de la recherche et du territoire.
- **Collectivité exemplaire** : mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine arboré et du plan de gestion des arbres d'alignement, poursuite de la plantation d'arbres dans les collèges.

→ 29/30 actions déjà engagées

+ un volet prévention et lutte contre les feux de forêts engagé à 100%.



Formidable réservoir de biodiversité à moins de 30 km de Toulouse, la Forêt de Buzet s'étend sur 1100 hectares, dont 462,24 hectares appartenant au Département et classés Espaces Naturels Sensibles. En 2022, le Conseil départemental a adopté **un plan de gestion de l'ENS « Forêt de Buzet-sur-Tarn »** afin de concilier maintien de la biodiversité et accueil du public, avec l'objectif de répondre aux risques pouvant naître d'une fréquentation mal canalisée et du changement climatique, en particulier des feux de forêts. Pour aller plus loin dans son engagement, le Département entend renforcer le partenariat avec les acteurs de la biodiversité et les experts scientifiques en proposant **un projet exemplaire et novateur de « forêt école »** au cœur de la forêt de Buzet, afin de concevoir un mode de gestion adapté au climat de demain, mieux former et sensibiliser. Ce projet permettra en outre de partager la connaissance et les expériences en s'inscrivant dans **un réseau de forêts résilientes à l'échelle nationale**.

3/ Une nouvelle stratégie d'accès à la nature pour tous, dans le respect des milieux

› Vers une nouvelle stratégie de développement des Espaces Naturels Sensibles et des Zones Humides

Le territoire haut-garonnais a la chance de bénéficier d'une biodiversité très riche qui participe de la qualité de vie dans le département. Afin de préserver ce patrimoine menacé par les activités humaines et le changement climatique, le Conseil départemental déploie de longue date **une politique offensive de protection des milieux naturels** en Haute-Garonne, menée en coopération avec les acteurs du territoire, à travers le classement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le Conservatoire départemental des zones humides (CDZH). Ainsi, ce sont aujourd'hui plus de 11 000 hectares classés en ENS, et 500 hectares inscrits au CDZH.

Les Espaces Naturels Sensibles de Haute-Garonne

Les ENS de Haute-Garonne représentent une véritable mosaïque d'habitats naturels. Chacun de ces ENS est classé selon 4 grands types d'habitats naturels en fonction de l'habitat dominant sur le site :

→ **Les milieux rocheux**, tels que les gorges, les parois rocheuses ou encore les sites avec une curiosité géologique.

L'ENS "Mont Calem", situé au cœur du massif Gar-Cagire, se distingue par sa géologie particulièrement remarquable et peu commune sur la chaîne des Pyrénées car l'essentiel du massif est constitué d'une roche magmatique pourtant exceptionnelle en surface : lherzolite. Ce site accueille ainsi des espèces très spécifiques à ce type de milieux soumis à de fortes contraintes écologiques : une fougère strictement inféodée aux milieux serpentiniques et lherzolitiques (l'*Asplénium noir*) et décrite comme menacée sur plusieurs listes rouges régionales, des espèces de lichens (*Rhizocarpon spp.*, *Umbilicaria spp.* et *Ramalina spp.*) qui colonisent les roches nues silicicoles des falaises continentales du site ou encore une mousse (*Polytrichum piliferum*) adepte des substrats pauvres, secs, acides ou rocheux.

→ **Les milieux humides et aquatiques**, tels que les anciennes gravières, les retenues, les lacs et rivières ou encore les boisements alluviaux.

L'ENS "Lacs de Valette", situé entre coteaux et lit mineur du Tarn, se caractérise par un complexe de trois anciennes gravières aujourd'hui en eau qui possèdent chacune ses propres caractéristiques et offrent ainsi une variété d'habitats semi-naturels particulièrement intéressante. Le site accueille la plus grosse colonie multispécifique d'Ardéidés du département avec notamment le Héron cendré, le Bihoreau gris, le Héron garde-bœuf, l'Aigrette garzette et le Crabier chevelu, espèce à fort enjeu de conservation au niveau régional car particulièrement menacée sur Liste rouge, mais aussi une colonie de Mouette rieuse, espèce menacée sur Liste rouge nationale avec un enjeu de conservation modéré en Occitanie, qui niche sur les îlots naturels et les arbres morts couchés que l'on retrouve sur les plans d'eau.

→ **Les milieux boisés**, tels que les forêts, bois, bosquets et boqueteaux.

L'ENS "Forêt départementale de Buzet", massif boisé situé au sein d'un environnement dominé par l'agriculture dans le corridor de la vallée du Tarn en prolongement de la vallée de l'Agout, représente un véritable refuge et réservoir de biodiversité. Le site accueille un grand nombre d'espèces forestières dont plusieurs sous statut de protection et peu connues en plaine de Haute-Garonne. Une dizaine d'espèces de chiroptères a déjà été recensée sur le site avec au moins 3 espèces de murins (Murin d'Alcathoe, Grand et Petit Murin), ce qui témoigne de l'intérêt du site pour les espèces forestières spécialistes de ce groupe. Plusieurs espèces de pics sont également présentes, comme le Pic mar, plus rare et plus localisé, adepte des forêts ou bois de feuillus à chênes matures.

→ **Les milieux ouverts**, tels que les prairies sèches ou les coteaux calcaires.

L'ENS "Ferme de Solamoure", niché au cœur des Coteaux de Gascogne, se caractérise par une mosaïque paysagère remarquable de milieux agro-pastoraux, de fourrés arbustifs et de boisements. Ce site accueille un grand nombre d'orchidées dont l'emblématique « Ophrys de Gascogne », qui apprécie particulièrement les substrats calcaires secs, une espèce de papillon protégé particulièrement exigeant quant à sa plante hôte et typique des pelouses sèches calcaires l'"Azuré du Serpolet" mais aussi une espèce d'oiseau patrimoniale, le Bruant jaune, emblématique du site et adepte de ce type de milieu bocager pour sa nidification.

Dans le droit-fil de cette politique de protection, et pour mieux répondre **aux aspirations citoyennes d'accès et de reconnexion à la nature**, le Département entend aujourd'hui engager une nouvelle stratégie de développement des Espaces Naturels Sensibles et des Zones Humides poursuivant un double objectif :

- **renforcer la protection de ces espaces**, en portant une vision renouvelée de la biodiversité et du vivant et de la juste place de l'humain dans son écosystème.
- **valoriser et porter à connaissance des citoyens** ces espaces de nature de proximité ouverts au public.

› **Un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
en cours d'élaboration**

Face aux risques pesant sur la capacité de résilience des espaces, sites et itinéraires (ESI) haut-garonnais, victimes de sur-fréquentation et soumis aux effets du changement climatique, il est aujourd’hui indispensable d’engager **la bifurcation écologique des activités et sports de pleine nature** (randonnées, trail, VTT, VTTAE, escalade, canoë-kayak, spéléologie, parapente, etc.) conformément aux orientations du Schéma du tourisme durable (**cf. ambition n°2, priorité d'action n°2**).

Dans cet objectif, le Conseil départemental engage une démarche d’élaboration d’un **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)**. Cet outil doit permettre d’encourager et d’accompagner le développement d’activités et de pratiques sportives de pleine nature **vertueuses et respectueuses des milieux naturels**. Cette démarche reposera sur le recensement de tous les ESI et sur la connaissance de leurs vulnérabilités, qu’il s’agisse des vulnérabilités des écosystèmes qui les composent ou des sensibilités liées aux pratiques sportives. Elle intégrera également la question de l’adaptation, avec l’étude des impacts du changement climatique sur les lieux de pratique et sur les pratiques elles-mêmes. Il s’agit de faire de la séquence “atténuer et s’adapter” le fil directeur de la création et de la gestion des ESI, et de promouvoir la préservation de l’environnement naturel comme valeur cardinale pour la pratique sportive (**cf. ambition n°4, priorité d'action n°3**). Le PDESI, qui inclura le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), a ainsi pour objectif de **favoriser l'accès à la nature en prenant en compte prioritairement l'impératif environnemental**.

4/ L'approche « paysages » : conjuguer urbanisme écologique et lutte contre l'amnésie environnementale

Conjointement avec la Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL Occitanie), et avec l’appui du Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement de la Haute-Garonne (CAUE31), le Conseil départemental a engagé la réalisation d’un **Atlas départemental des paysages** disponible sur le site internet <https://paysages.haute-garonne.fr>. Cet Atlas vise à accompagner l’ensemble des acteurs de l’aménagement du territoire dans la préservation des paysages. L’objectif est de **construire un urbanisme écologique** intégrant les paysages, les corridors et les continuités écologiques et préservant la biodiversité, en particulier, dans les milieux urbanisés ou à urbaniser.

Dans le prolongement de cette démarche, un **Observatoire Photographique des Paysages** (OPP) à l’échelle du département a été lancé en juillet 2023. Le prestataire retenu à l’issue d’une consultation nationale, « Les Bobines du Paysage », allie la double compétence paysagiste et photographe. Un OPP s’appuie sur un principe de réalisation, à différents intervalles de temps, de photographies d’une même partie de territoire dans les mêmes conditions techniques (angle de prise de vue, cadrage, focale). Cet outil permet de **saisir les évolutions des paysages** et de comprendre les mécanismes et facteurs de transformations des espaces. Il permet ainsi de conserver et de transmettre la mémoire des paysages, permettant notamment de **lutter contre l'amnésie environnementale** (**Cf. ambition 4, priorité d'action n°3**).

5/ La mise en œuvre du Plan départemental en faveur des pollinisateurs autour de nouvelles expérimentations

Les pollinisateurs contribuent à la richesse de la biodiversité, essentielle pour **des écosystèmes sains et résilients**. Environ 75 % des cultures alimentaires mondiales dépendent, au moins en partie, de la pollinisation par les insectes ; sans eux, la production alimentaire serait gravement compromise.

Aussi, **le Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture** constitue un levier majeur pour la bifurcation écologique, avec des actions concrètes autour de 3 axes :

- **Préservation de la biodiversité** : le plan vise à maintenir et créer **des ressources alimentaires abondantes et des habitats diversifiés** pour les pollinisateurs sauvages. Cela contribue à la restauration de la diversité biologique, essentielle pour la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.
- **Adaptation au changement climatique** : en intégrant des mesures pour protéger les pollinisateurs, le plan soutient l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. La préservation des pollinisateurs est en effet cruciale pour la pollinisation des cultures, directement liée **à la sécurité alimentaire et à la durabilité des systèmes agricoles**.
- **Collaboration et sensibilisation** : le plan prévoit une collaboration étendue entre les services internes du Département et les partenaires du territoire permettant de **renforcer la sensibilisation et l'engagement** de tous les acteurs locaux en faveur de la bifurcation écologique.

La mise en œuvre du Plan départemental se poursuit, avec notamment **une expérimentation initiée en janvier 2024** sur les secteurs de Villematier-Fronton et de Garac-Cadours au nord de Toulouse, visant à diagnostiquer les pratiques agricoles favorables aux insectes pollinisateurs auprès d'exploitations agricoles volontaires, et à co-construire avec elles un plan d'actions sur 3 ans pour améliorer leurs pratiques.

EN PLUS

Le logiciel d'action départemental sera par ailleurs enrichi par **une approche culturelle et patrimoniale** visant à repenser le rapport à la nature et au vivant (**Cf. ambition n°4, priorité d'action n°3**).

› Priorité d'action n° 3 :

Promouvoir une agriculture rémunératrice et résiliente, au service d'une alimentation locale, saine et durable pour tous

ENJEUX

Confrontée au vieillissement de sa population agricole, la Haute-Garonne fait face, comme l'ensemble du territoire français, à **des défis liés à l'avenir des exploitations et au renouvellement des générations**. Les agriculteurs haut-garonnais sont de moins en moins nombreux (- 13% entre 2010 et 2020) avec, en parallèle, un phénomène d'agrandissement des exploitations bien qu'en deçà de la moyenne nationale (avec pour l'essentiel des micro ou petites exploitations, et seulement 21% de moyennes ou grande exploitations). Par ailleurs, **le taux de précarité est élevé**, avec une assiette moyenne de revenus des chefs d'exploitation parmi les plus faibles de France métropolitaine (indicateur de la Mutualité Sociale Agricole).

Autre enjeu, les principales filières du département, élevage et céréales, sont majoritairement orientées vers l'exportation, rendant les exploitations vulnérables aux fluctuations du marché et à la concurrence internationale. Le territoire doit donc relever **le défi de la relocalisation des filières** pour maintenir la valeur ajoutée en Haute-Garonne. Par ailleurs, en 2023, **l'agriculture biologique** représente 15 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU), et 20,5 % des exploitations (chiffre supérieur à la moyenne nationale).

Enfin, l'agriculture haut-garonnaise doit également s'engager dans **le défi de la bifurcation écologique et de l'adaptation au changement climatique**. Les besoins en irrigation varient chaque année et sont difficiles à anticiper. Les filières d'élevage sont, quant à elles, confrontées à des maladies émergentes, qui affectent les productions de viande et de fromage.



©Alexandre Ollier

Portrait agricole du territoire haut-garonnais

Avec une surface agricole de 328 005 hectares couvrant 52% du département, la Haute-Garonne reste un territoire à dominante rurale qui présente **une grande diversité de productions agricoles**. Dans le nord du département, les céréales ou les oléagineux dominent (56% des exploitations agricoles et 65 % de la surface agricole utile), et sont progressivement remplacés par des systèmes de polyculture-élevage, puis des cultures fourragères et des prairies pour l'élevage, lorsqu'on se rapproche des Pyrénées. L'élevage représente 25% des exploitations (en baisse puisqu'il représentait 29% des exploitations en 2010). Dans les vallées se concentrent les terres irrigables : 15% de la surface agricole du département est irrigable (pour 9% de surfaces irriguées) et un quart des agriculteurs sont concernés. Le maraîchage est plus regroupé en périphérie toulousaine.

OBJECTIFS

› **Conforter la place de l'agriculture et le rôle des agriculteurs sur le territoire, lutter contre le malaise de la profession et œuvrer en faveur du renouvellement des générations :**

- Préserver le foncier et les paysages agricoles, mobiliser les terres incultes ou sous-exploitées.
- Faire connaître et valoriser les métiers de l'agriculture auprès des différents publics,
- Soutenir les dispositifs et initiatives permettant d'améliorer les conditions d'exercice du métier d'agriculteur (pénibilité, horaires de travail...).
- Accompagner les agriculteurs en difficulté en mobilisant les compétences du département et son réseau de partenaires.

› **Renforcer la résilience alimentaire du territoire, l'accès à une alimentation locale, saine et durable pour tous, et rémunératrice pour les producteurs :**

- Utiliser la commande publique comme un levier de relocalisation de l'alimentation assurant des prix justes et rémunérateurs (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°4**).
- Accompagner la structuration des filières et l'implantation d'outils locaux de transformation permettant d'ancrer la valeur ajoutée sur le territoire.
- Soutenir les dispositifs et initiatives en faveur de la logistique des circuits courts.
- Accompagner les agriculteurs dans la sécurisation de leur revenu par la diversification des productions et des circuits de commercialisation.
- Accompagner les collectivités haut-garonnaises dans leurs projets agricole, alimentaire dans le but de soutenir les territoires, de structurer un système alimentaire territorialisé à divers échelles et niveaux de compétences.
- Accompagner les territoires porteurs de démarches PAT, notamment à travers un comité, afin de favoriser la complémentarité et la coopération.

- Promouvoir une alimentation locale, saine et durable accessible au plus grand nombre, en prenant en compte les travaux de l'Assemblée citoyenne sur la précarité alimentaire (**cf. ambition n°3, priorité d'action n°2**).

› **Répondre aux enjeux de la bifurcation écologique et développer un modèle agricole basé sur l'agro-écologie :**

- Accompagner le développement de l'agriculture biologique.
- Accompagner la réduction de l'utilisation des pesticides.
- Aider les producteurs locaux à lutter contre les menaces sanitaires émergentes
- Faire connaître et valoriser les pratiques agro-écologiques permettant de préserver la ressource en eau, la biodiversité et la qualité des sols et de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Participer à la diffusion des connaissances et des innovations techniques en matière d'adaptation au changement climatique auprès des agriculteurs.
- Sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'alimentation et engager le changement culturel (changement des régimes alimentaires, changement des représentations de l'alimentation comme les fruits et légumes non calibrés, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) au service de la transition alimentaire.



PROJETS PHARES

1/ Vers un Projet Alimentaire Départemental (PAD) synonyme de résilience pour le système alimentaire haut-garonnais

Pour répondre à la multiplicité des enjeux, le Conseil départemental entend activer **l'ensemble des leviers d'action à sa disposition** : dispositifs de soutien financier, accompagnement des agriculteurs par le réseau de conseillers agro-environnement vers des pratiques agricoles durables, levier de la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux), lancement et/ou participation à des appels à projets, mobilisation des acteurs du territoire, stratégie de préservation du foncier agricole, etc. Ces orientations et les leviers d'action opérationnels associés seront formalisés au sein du futur **Projet Alimentaire Départemental**.

Envisagé comme un **projet de territoire collectif et systémique**, le Projet Alimentaire Départemental aura pour objectif d'appréhender la question de l'alimentation dans l'ensemble de ses dimensions (sociale, économique, environnementale, sanitaire et culturelle), et de **fédérer les acteurs locaux** de l'alimentation pour mettre en cohérence les démarches territoriales déployées au service d'une alimentation saine et de qualité. Il s'agira de mener conjointement les nécessaires transitions tant au niveau des modes de production agricole que des modes de consommation, avec l'objectif de faire émerger un système alimentaire tourné vers une alimentation locale de qualité accessible à tous, et ainsi améliorer **la souveraineté alimentaire de la Haute-Garonne**. Ce projet tiendra compte des spécificités du territoire agricole départemental afin de l'accompagner vers les évolutions permettant de répondre aux enjeux de bifurcation écologique et

de qualité alimentaire, **dans une logique de solidarité territoriale et sociale**. Brique importante du futur Projet Alimentaire Départemental, le levier de la restauration collective est d'ores et déjà activé à travers la mise en œuvre de **la démarche 100% fait maison, local et bio** déployée dans les collèges haut-garonnais (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°4**).

2/ Le Département, animateur du Pacte de la Haie en Haute-Garonne : informer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs

Les haies jouent **un rôle crucial dans la préservation et la restauration de la biodiversité** en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Elles contribuent à atténuer les effets du changement climatique en piégeant le carbone et en régulant les microclimats locaux. Elles permettent également réduire l'érosion des sols et d'améliorer la rétention de l'eau. En les intégrant dans les systèmes de production agricole, elles peuvent améliorer la fertilité des sols, protéger les cultures contre le vent et les ravageurs, et fournir des ressources pour le chauffage par bois-énergie. Elles participent donc à **des pratiques agricoles plus durables**.

Dans le cadre du Pacte de la Haie qui vise un gain net du linéaire de haies de 50 000 km en France d'ici 2030 en encourageant la participation de divers acteurs (agriculteurs, pépiniéristes, gestionnaires de haies, organismes de conseil, etc.), et fort de **son expérience de près de 30 ans** dans l'accompagnement à la plantation d'arbres sur les parcelles agricoles, le Conseil départemental a souhaité constituer **un consortium avec d'autres partenaires** (Arbres et Paysages d'Autan, Chambre d'Agriculture, Racines Fertiles et Fédération départementale des Chasseurs) pour répondre à l'Appel à Projets lancé par l'État **sur le volet animation du Pacte**. Cette candidature a été retenue pour la mise en place d'actions de sensibilisation, l'accompagnement des planteurs d'arbres et la gestion durable des haies. Cet engagement collectif est essentiel pour la réussite de la bifurcation écologique, qui nécessite une mobilisation à tous les niveaux.



› Priorité d'action n°4 :

Objectif neutralité carbone : promouvoir un nouveau modèle de l'énergie bâti sur 3 piliers : sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables

ENJEUX

Sur le territoire haut-garonnais, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) représentent 5 273 kt eq CO₂, et 3,62 tonnes eq CO₂ par habitant (données ORCEO pour l'année de reporting 2022, disponibles sur [Territory](#)). Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, l'engagement de l'ensemble des acteurs privés et publics est nécessaire, et le Conseil départemental se mobilise pour faire de **la Haute-Garonne le 1er département décarboné avant 2050**, avec une ambition d'exemplarité qui s'articule autour de 3 piliers : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

En France, le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Face à ces constats, il est primordial d'engager **une véritable stratégie territoriale bas carbone pour les équipements publics** en affirmant la sobriété comme premier levier de réduction des consommations énergétiques, avec l'arrêt ou la baisse substantielle des comportements émetteurs de GES. Il convient parallèlement d'accélérer les actions ambitieuses engagées sur le patrimoine départemental en termes de performance énergétique, et d'accompagner les communes et les intercommunalités du territoire vers des projets d'équipements publics exemplaires. L'objectif est d'atteindre **la neutralité carbone des bâtiments publics à l'horizon 2035**, devançant ainsi l'échéance de 2050 énoncée au sein de la Stratégie Nationale Bas carbone. Dernier levier, le Département entend renforcer son engagement pour la décarbonation des énergies en soutenant **un développement raisonnable et vertueux des énergies renouvelables en Haute-Garonne** à travers des partenariats innovants noués avec les acteurs clés comme le Syndicat départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG), et en favorisant l'**'autoconsommation collective** sur le territoire.

En parallèle, la stratégie départementale des mobilités durables (**Cf. ambition 1, priorité d'action 5**), la nouvelle politique de l'habitat (**Cf. ambition 1, priorité d'action 6**), et la préservation des écosystèmes s'agissant de leur rôle dans le cycle du carbone (**Cf. ambition n°1, priorité d'action n°1**) concourent également largement à l'objectif neutralité carbone.

OBJECTIFS

› **Affirmer la sobriété et l'efficacité énergétique comme premiers leviers d'action dans la lutte contre le changement climatique, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone des bâtiments publics à l'horizon 2035 :**

- En s'attachant à promouvoir la sobriété et l'intelligence des usages.
- En concevant et en soutenant des projets d'équipements publics exemplaires en matière de performance énergétique, et intégrant le confort d'été.

› **Développer une production énergétique décarbonée au service des habitants et des territoires :**

- Affirmer une nouvelle ambition en faveur du développement des énergies renouvelables en Haute-Garonne.
- Soutenir un développement raisonnable et responsable des énergies renouvelables qui concilie enjeux environnementaux, sociaux, énergétiques et économiques.
- Massifier le recours à l'autoconsommation collective pour favoriser l'acceptabilité et les retombées économiques locales pour tous.





PROJETS PHARES

1/ La transition énergétique du patrimoine bâti départemental autour du triptyque sobriété - efficacité - décarbonation

Dans le cadre de la stratégie globale de bifurcation écologique de son patrimoine (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°2**), le Conseil départemental accorde une importance particulière au volet énergétique et conforte son programme de transition énergétique adopté en octobre 2022 autour de **3 axes majeurs** :

- Systématiser la sobriété énergétique.
- Améliorer l'efficacité énergétique.
- Recourir aux énergies vertes et développer les énergies renouvelables.

› Sobriété énergétique : un pilotage renforcé des consommations

En cohérence avec les orientations de son **plan de sobriété énergétique**, le Département renforce son dispositif de suivi des consommations. Un **outil de télésuivi** (1600 sondes installées dans 150 bâtiments supérieurs à 400m²) permet de détecter les pannes de chauffage ou de climatisation, mais aussi les erreurs de programmation des installations. Une partie du logiciel compile les données de facturation des différents fluides (gaz, électricité, fioul, propane, réseau de chaleur et biomasse). Les économies générées par les mesures de sobriété représentent **plus d'un million d'euros chaque année**. En 2025, un nouveau cap sera franchi, grâce à **la montée en compétence sur les objets connectés**, avec la définition d'un nouveau système plus précis, donnant davantage d'autonomie dans la maîtrise et le pilotage des installations. En parallèle, les moyens dédiés à l'analyse des données collectées vont être renforcés pour continuer à gagner en efficacité.

› Rénovations énergétiques : viser de meilleures performances des bâtiments

Le dispositif « Éco-énergie tertiaire » est une obligation réglementaire qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments et parties de bâtiments de plus de 1 000 m² à usage tertiaire. Dès l'apparition des premières exigences du Décret Tertiaire, le Conseil départemental s'est doté d'un **programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments départementaux**. Ce programme, qui intègre des critères de performance énergétique et de confort d'été, a permis de prioriser la rénovation de collèges d'ici 2030. Les audits et programmes des quatre premiers collèges ont été réalisés et l'appel à candidatures a été lancé au printemps 2025. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments s'accompagne d'actions sur les équipements. Ainsi, le **plan de renouvellement des équipements de Chauffage Ventilation et Climatisation (CVC)** se déploie sur la base d'un inventaire réalisé en 2018, avec des investissements programmés selon trois niveaux de priorité au regard de différents critères (sécurité et réglementation, continuité du service public, performance énergétique et décarbonation). Quatre collèges ont ainsi été raccordés à des réseaux de chaleur ces dernières années et des études sont en cours pour de nouveaux projets.

› Décarbonation des énergies : énergies vertes et énergies renouvelables

Pour alimenter ses équipements, la collectivité a fait le choix d'une **électricité 100% verte** et d'une **électricité 100% verte à haute valeur environnementale** pour ses deux principaux sites que sont l'Hôtel du Département et l'antenne de Saint-Gaudens. Le Conseil départemental fait bénéficier son marché de fourniture d'énergie aux collèges qui sont accompagnés dans les procédures et choisissent librement le taux d'électricité verte de leur site (en moyenne 50%). L'approvisionnement en gaz se fait à hauteur de **50% de gaz vert**. En complément de sa consommation d'énergie verte, le Département a engagé le **développement raisonnable des énergies renouvelables**, principalement du photovoltaïque, sur l'ensemble de ses nouveaux bâtiments et rénovations de grande ampleur, avec **une autoconsommation de l'énergie produite qui couvre 100% des besoins** (bâtiment avec bilan énergétique nul ou positif). Ce choix permet de limiter l'impact économique et carbone des installations, avec toutefois une adaptabilité permettant d'anticiper une éventuelle pose ultérieure de surfaces supplémentaires.

2/ Contrats de territoire : des mesures au service de la neutralité carbone des bâtiments publics

Véritables outils de planification, les contrats de territoire incarnent très concrètement **la politique de solidarité territoriale** du Département auprès des communes et intercommunalités de la Haute-Garonne en instaurant une vision prospective et partagée portant sur la création d'équipements publics répondant directement aux besoins des habitants. La priorité étant d'atteindre **la neutralité carbone des bâtiments publics à l'horizon 2035**, la nouvelle génération de contrats de territoire adoptée en 2024 contient des mesures pour accentuer la lutte contre les « passoires thermiques » et adapter les équipements aux exigences actuelles de performance énergétique tout en garantissant un meilleur confort d'été. Cet accompagnement renforcé aux projets d'équipements exemplaires se traduit par **un taux de financement pouvant atteindre 50%**, avec un soutien apporté aux études préalables. Dans ce même objectif de neutralité carbone, le Conseil départemental a également renforcé son soutien à la mise en place de systèmes de chauffage décarbonés dans les équipements publics ou encore au verdissement des flottes de véhicules utilitaires (**Cf. ambition n°2, priorité d'action n°3**).



3/ Partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : pour un éclairage public moins énergivore et préservant la trame noire

Face au nouvel impératif de sobriété lié à l'urgence climatique et à l'envolée des prix de l'énergie, la nécessité de réduire la consommation en électricité de l'éclairage public fait désormais consensus. Dans cette perspective, le Conseil départemental et le Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG) ont signé, le 17 mars 2022, une convention de **partenariat autour du « projet « 100% LED avant 2027 »** visant à accélérer l'équipement en éclairage public LED des communes haut-garonnaises et diminuer ainsi les dépenses liées à l'éclairage public. La technologie LED permet non seulement aux communes de réaliser **jusqu'à 70% d'économies**, mais elle présente également l'avantage de réduire l'éclairage nocturne abusif et **la pollution lumineuse** qui affecte la faune et la flore nocturne et peut avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine. Avec l'accélération opérée grâce au nouveau programme « LED ++ » déployé par le SDEHG, le taux de LED du parc est aujourd'hui de **42%, soit 12 points au-dessus de la moyenne nationale** qui s'établit à 30%.



4/ L'engagement du Département pour un développement raisonnable et vertueux des énergies renouvelables en Haute-Garonne

Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a initié plusieurs partenariats avec les acteurs locaux. À travers sa souscription à hauteur de 100 000 € au capital de la société coopérative d'intérêt collectif **Enercoop Midi-Pyrénées**, il accompagne des projets de parcs photovoltaïques en Haute-Garonne, à l'image du parc solaire de Cintegabelle qui a vu le jour en 2019. Également soutenu par le Département, **le Syndicat Réseau 31** développe sa propre filière d'énergies renouvelables hydroélectriques avec plusieurs projets déjà réalisés, tels que la centrale hydroélectrique du Fousseret en 2022 ou encore une installation de « pico électricité » (de très petite puissance) sur un réseau d'eau potable. En 2022, le Département a également décidé de renforcer son engagement au sein de la Compagnie d'aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG), devenue **Rives & Eaux du Sud-Ouest**, avec une augmentation de sa participation au capital à hauteur de 2,4 M€ visant à soutenir les projets d'énergies renouvelables portés par la structure, notamment un projet d'hydroélectricité et deux projets photovoltaïques flottants sur des retenues existantes.

En 2024, le Conseil départemental a posé les jalons de sa stratégie en faveur d'un développement raisonnable et vertueux des énergies renouvelables à l'échelle de la Haute-Garonne. Un travail partenarial a ainsi été engagé avec le SDEHG, avec 2 objectifs :

- **Réfléchir au développement raisonnable et vertueux de projets d'énergies renouvelables sur le territoire**, intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages (notamment pour ce qui concerne la nécessaire maîtrise du développement de l'agrivoltaïsme), d'aménagement équilibré du territoire et de juste répartition de la valeur, avec une étude d'opportunité en cours sur les modalités de soutien envisageables y compris la création d'un outil opérationnel dédié.
- **Etudier de nouvelles modalités de soutien aux collectivités pour favoriser l'autoconsommation collective des bâtiments publics.**

Priorité d'action n°5 :

Pour des mobilités décarbonées, inclusives et choisies

ENJEUX

La mobilité constitue un enjeu fort pour le territoire haut-garonnais, notamment pour l'aire toulousaine qui connaît un niveau de saturation routière qui va en s'aggravant, posant de réels problèmes de qualité de vie et de santé publique pour les habitants, mais aussi d'attractivité pour le territoire. A son échelle, le Département entend conduire **la bifurcation écologique dans les déplacements** en contribuant à la construction d'une offre de transports diversifiée qui réponde aux besoins des zones urbaines et des zones rurales, dans un souci renforcé d'inclusion et de solidarité, **pour une mobilité non plus subie mais choisie**.

Sur un territoire à forte croissance démographique, encore très structuré autour du tout automobile, la question des mobilités interroge avec une acuité particulière **les choix collectifs d'aménagement**, avec la nécessité de développer des modes et infrastructures de transport répondant pleinement aux besoins de la société et aux enjeux environnementaux. La polarité forte autour de la Métropole toulousaine, qui constitue le bassin d'emplois le plus important, pose l'enjeu prégnant du lien avec les territoires périphériques, avec **une priorité à donner au report modal et à la réduction de l'autosolisme** pour conjuguer atténuation du changement climatique, lutte contre la pollution associée à la voiture individuelle et amélioration du confort de vie des habitants.

Le développement d'une **offre complète alternative à la voiture** s'avère ainsi indispensable, avec un maillage et un cadencage efficace des transports en commun et le développement d'équipements à haut niveau de service (pistes cyclables, bus) permettant des parcours fluides et adaptés aux besoins des habitants. L'articulation et la bonne complémentarité entre les différents modes de transport est également essentielle, et doit être **pensée pour l'usager en fonction de ses besoins**. Enfin, alors que la route répond encore aux besoins en déplacements de nombreux habitants dans les territoires péri-urbains et ruraux, la question de **l'avenir des infrastructures routières** et de leur place dans ce nouveau système de mobilité, doit être abordée sans opposer les modes de transports. Il s'agit de proposer **un nouveau paradigme de la route** entre exigence de décarbonation, évolution des usages vers le collectif et les modes doux, et nécessité de penser les nouveaux projets routiers à l'heure de l'urgence climatique.

OBJECTIFS

› Affirmer une mobilisation résolue en faveur du développement des mobilités durables :

- Investir pour le développement des mobilités cyclables et du covoiturage sur le territoire.
- Poursuivre le soutien volontariste aux grands projets structurants de transports en commun.
- Faciliter le report modal et l’intermodalité.
- Prendre pleinement sa part, en tant que collectivité exemplaire, au développement des mobilités durables sur le territoire.
- œuvrer pour des mobilités solidaires et inclusives.

› Proposer un nouveau paradigme départemental de la route :

- Développer de nouveaux services et de nouveaux usages de la route pour rééquilibrer la place donnée aux transports collectifs et aux modes doux.
- Elaborer une nouvelle doctrine départementale sur l’investissement en infrastructures pour des projets routiers en adéquation avec les enjeux de la bifurcation écologique.
- Poursuivre et amplifier la stratégie de décarbonation des routes départementales (Cf. ambition n°5, priorité d’action n°2).

› Mettre en œuvre des politiques d’aménagement tournées vers un urbanisme des courtes distances pour des déplacements réduits et choisis, à travers les leviers essentiels de l’emploi local, de l’habitat, de la proximité des services publics, de l’aménagement du territoire ou encore de la transition numérique (Cf. ambition n°2, priorité d’action n°2 ; Cf. ambition n°5, priorité d’action n°6).



PROJETS PHARES

1/ Une stratégie renforcée pour des mobilités durables et choisies

› **Un nouvel outil de planification au service de la stratégie départementale des mobilités cyclables**

Le Département a engagé un vaste plan d'aménagement de voies cyclables en Haute Garonne, en concertation avec les citoyens, les collectivités, les associations et les acteurs des mobilités durables, dans l'objectif de **faire du vélo un moyen de transport crédible pour tous les déplacements du quotidien**. Adoptée en janvier 2021, la Stratégie départementale des Mobilités Cyclables se déploie autour de **5 axes d'intervention** pour répondre aux nouveaux besoins, promouvoir et développer les aménagements cyclables et la pratique du vélo :

- Développer le réseau cyclable du quotidien.
- Consolider le réseau cyclable touristique et de loisirs.
- Soutenir les territoires cyclables partout en Haute-Garonne.
- Promouvoir la pratique cycliste pour toutes et tous en Haute-Garonne.
- Actionner le dialogue citoyen pour une mobilité concertée.

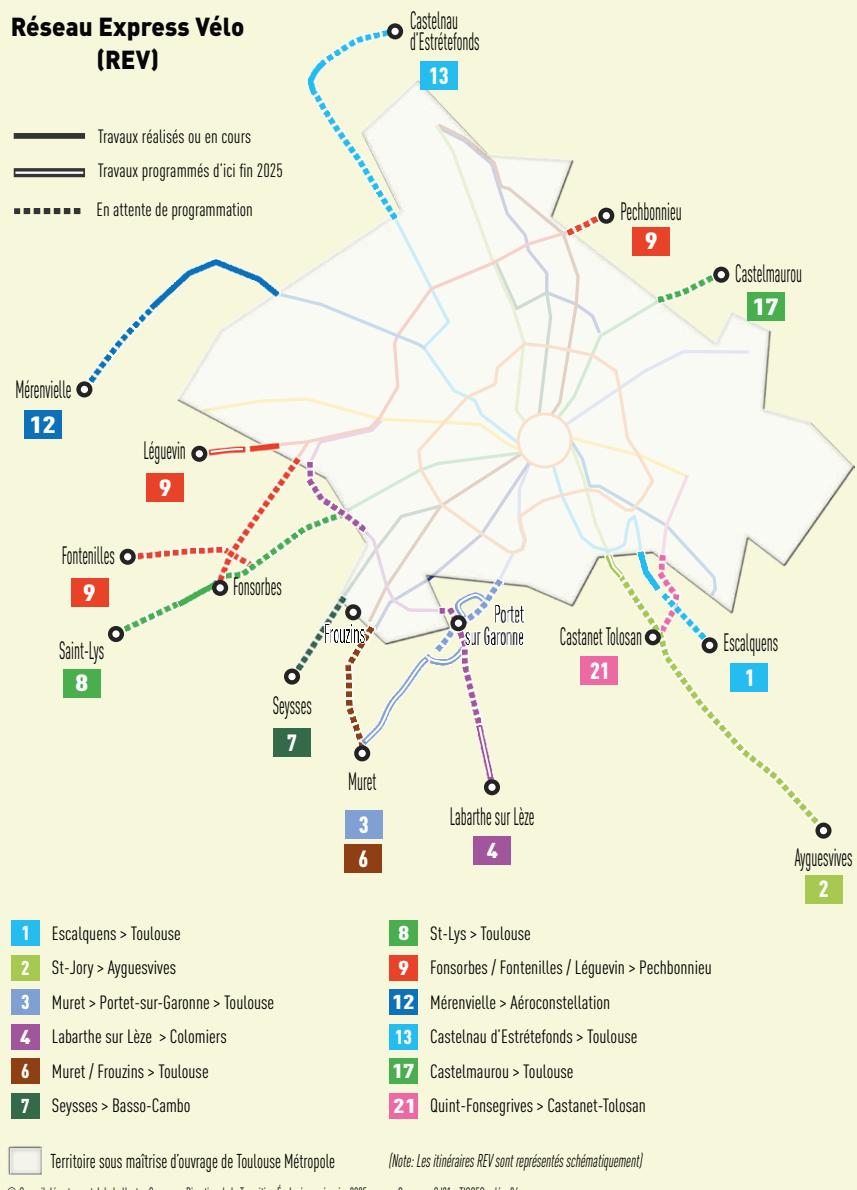


Stratégie départementale des Mobilités Cyclables

- **7 Réseaux Express Vélo (REV)** - réseaux cyclables à « haut niveau de service » qui allient sécurité et confort - en cours de réalisation.
 - **12 tracés supplémentaires** identifiés autour de l'agglomération toulousaine, en lien avec les collectivités concernées, et soumis à la concertation du public.
- Objectif : 140 Km de REV

2024 : 5 sections et 10km réalisés

2025 : 5 sections et 12 km réalisés d'ici la fin d'année



- **Un soutien financier aux communes et aux intercommunalités** pour la création de pistes cyclables de proximité multiplié par 10 en 2022, avec un taux de financement incitatif à hauteur de 40 %.

Pour aller plus loin, en 2025 le Département lance la réalisation d'un **Schéma départemental des aménagements cyclables** pour identifier les besoins d'aménagements structurants sur le territoire. Ce Schéma a vocation à devenir **le document de planification** de l'action de la collectivité pour une **politique cyclable globale à l'échelle départementale** intégrant le Réseau Express Vélo départemental, le réseau cyclable secondaire et les voies cyclables à vocation touristique et de loisirs dans le système territorial des mobilités. Le nouveau Schéma Directeur des Aménagements Cyclables veillera également à traiter les questions de justice sociale et de lutte contre les précarités liées à la mobilité, et s'articulera avec les stratégies départementales des mobilités et de l'aménagement du territoire, notamment avec le projet Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'agglomération toulousaine (cf. *infra*).

› **La poursuite du développement des aires de covoiturage selon des principes d'exemplarité environnementale renforcés**

Le Conseil départemental a lancé en 2017 un plan visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle en aménageant des aires de covoiturage. Les premières réalisations démontrent que ces aires ne sont pas seulement un lieu où l'on dépose son véhicule, mais également un véritable point de rencontre entre usagers, **vecteur de lien social et de solidarité**. Le Département souhaite donc poursuivre son accompagnement aux pratiques citoyennes vertueuses en matière de mobilité en se fixant une ambition encore plus forte : mettre en service **1 650 places supplémentaires à l'horizon 2028**. Dans une volonté d'exemplarité, en tant que maître d'ouvrage des projets, il souhaite également améliorer l'aménagement des aires existantes **au prisme de la bifurcation écologique**, en promouvant l'installation d'ombrières photovoltaïques, en favorisant le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques afin d'offrir une alternative durable aux véhicules thermiques qui dépendent des énergies fossiles, ou encore en poursuivant l'équipement des aires en box sécurisés pour les vélos afin d'encourager l'intermodalité.

En juin 2024, **un nouveau Programme d'Aménagement d'aires de covoiturage** a été adopté pour répondre à ces enjeux. Ce programme décline **des objectifs renforcés en matière d'exemplarité environnementale** : éclairage autonome solaire, intégration paysagère, revêtements durables, stratégie de déploiement de bornes de recharges et d'implantation d'ombrières photovoltaïques, etc. Il vise à favoriser un développement équilibré des territoires, qui participe à répondre aux enjeux de bifurcation écologique et de préservation du pouvoir d'achat des Haut-Garonnais lié aux dépenses de mobilité. Le Conseil départemental participe également au pilotage d'études, dans le cadre partenarial des études prospectives multimodales sur la grande agglomération (cf. *infra*), visant à développer **du covoiturage spontané à haut niveau de service**.

Covoiturage

- Objectif : **au total 3 000 places aménagées sur le territoire d'ici 2028**, et de nouveaux principes d'aménagement visant l'exemplarité environnementale.
- Réalisations : **54 aires de covoiturage, représentant 1 350 places en juin 2024**.
- Investissements déjà engagés : **5M€**.
- Investissements mobilisés en 2025 : **1 M€**.

- › **Une participation réaffirmée aux grands projets de transports, avec la volonté de bâtir une vision partagée des mobilités facilitant le report modal et l'intermodalité**

Le Conseil départemental est partie prenante aux **études multimodales, une démarche partenariale prospective**, tous modes de transports confondus, engagée aux côtés de l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Tisséo. L'objectif est de proposer une vision partagée des mobilités à l'horizon 2040, basée sur des solutions articulant les différents modes de déplacement, et permettant de réduire la congestion routière, d'assurer l'amélioration de l'accessibilité globale du territoire, de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de l'air. Dans cette perspective, le Département prend toute sa part pour concevoir et concrétiser les réponses en termes de transports collectifs et de trains du quotidien. Fortement engagé hors compétence, à hauteur de 201 M€, pour le développement des transports urbains de l'agglomération toulousaine, il finance les travaux de **la 3ème ligne de métro et les lignes de bus urbains à haut niveau de service**. Le Département est également le **2ème financeur d'Occitanie du Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO)**.

Le Conseil départemental porte encore **une mobilisation résolue au soutien de la concrétisation d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM)** irrigant l'ensemble des territoires de l'aire toulousaine, avec une politique d'aménagement pensée en lien avec le développement de l'offre de transport, et activant pleinement les leviers de court et moyen terme. Le SERM est une offre multimodale de parcours de déplacement qui s'appuie sur un renforcement des services de transports collectifs – desserte ferroviaire de type RER mais également transports urbains ou routiers à haut niveau de service – ainsi que sur le développement des infrastructures favorisant les modes actifs ou les stratégies de réduction de l'autosolisme. L'organisation de l'intermodalité est par ailleurs un élément clef du SERM, permettant de proposer à l'usager des parcours multimodaux performants et fluides. Cela passe par la création ou l'adaptation de gares, de pôles d'échanges multimodaux, et par la mise en place progressive d'outils billettiques et de grilles tarifaires unifiés pour l'usagers.

Il s'agit d'un **projet global et structurant** pour l'ensemble du territoire. Dans cet esprit, le Conseil départemental s'est engagé résolument dès 2023 dans une logique partenariale au service de la construction du SERM. Ainsi, en 2024, les premiers éléments travaillés conjointement avec la Région Occitanie, Tisséo, Toulouse Métropole et l'Etat, ont conduit à la reconnaissance ministérielle du projet toulousain et au lancement d'une mission de préfiguration, confiée par ces mêmes partenaires à la Société des Grands Projets. Cette mission doit déboucher à l'été 2025

sur une vision plus complète du SERM toulousain, donnant à voir les développements d'offre de transport à court, moyen, et long terme. Elle montrera aussi les besoins de financement associés, ainsi que les types de gouvernance envisageables pour mener à bien collectivement un projet de cette envergure.

En cohérence avec la première résolution votée par les élus départementaux dès octobre 2023 sur le SERM, et avec l'engagement résolu dans le partenariat de préfiguration, le Conseil départemental milite pour une vision collégiale du portage du SERM, associant l'État, la SNCF, Tisséo, les établissements publics de coopération intercommunale concernés, le Conseil Régional Occitanie et le Conseil départemental de la Haute-Garonne. L'émergence d'actions concrètes de court et moyen terme, réalistes financièrement, est essentielle pour la réussite de ce projet.

› **La contribution interne de la collectivité départementale aux mobilités durables**

Dans une volonté d'exemplarité, le Conseil départemental entend déployer une flotte de véhicules moins polluants et s'engage pour **l'accélération de l'électrification de son parc de véhicules**. **Les véhicules** et engins du Département constituent un outil de travail pour le suivi des chantiers et les déplacements des agents sur l'ensemble du territoire. Le programme d'électrification des véhicules légers prévoit un objectif de 50 % de la flotte de véhicules légers de la Direction des routes à horizon 2030. Cet objectif se conjugue à **une stratégie de déploiement de bornes de recharge** sur les places de stationnement du patrimoine départemental et sur les aires de covoiturage. La nature de l'électricité puisée dans les bâtiments est **100% verte**, et bénéficie donc aux véhicules branchés sur les stations de la collectivité. Par ailleurs, le Département propose une nouvelle organisation des transports scolaires, en plus grande synergie avec les transports en commun existants, et de nouveaux marchés favorisant **la décarbonation des flottes de cars scolaires**.

Electrification du parc de véhicules du Département

→ Objectif : **électrification de 50% de la flotte des véhicules légers** de la Direction des routes.

→ Réalisations :

- 57 véhicules électriques (berlines) livrés depuis 2017.
- 21 véhicules commandés (fourgons) pour livraison d'ici fin 2025.
- 50 points de charge / bornes électriques en cours de déploiement sur le territoire pour l'année 2025.

→ Investissements :

- **Plus de 2M € engagés pour l'acquisition de véhicules électriques depuis 2017.**
- **300 k€ pour le déploiement des bornes électriques en 2025.**

› **Un plan d'actions en cours d'élaboration dédié aux mobilités inclusives et solidaires**

Alors que la justice sociale est au cœur de la nouvelle feuille de route, le Conseil départemental s'attache à lutter contre les précarités liées à la mobilité en démocratisant les solutions de mobilité durable. Il est tout particulièrement mobilisé en faveur de l'accessibilité de la pratique cyclable. Après la marche, le vélo constitue en effet le moyen de transport le moins cher : **un cycliste du quotidien dépense moins de 500 € par an**, ce qui équivaut au coût d'une voiture individuelle sur un mois. Développer l'usage du vélo au quotidien, c'est donc la promesse d'une mobilité efficace et accessible à toutes et tous, quel que soit son revenu. Lancé en 2023, **l'appel à projets « Vélo pour tous »** vise ainsi à démocratiser la pratique du vélo pour tous les publics (jeunes, séniors, personnes en situation de handicap, femmes et personnes en recherche d'emploi) afin de **réduire les inégalités sociales de mobilité**. Les cinq lauréats de l'appel à projets ont d'ores et déjà mis en oeuvre plusieurs actions sur le territoire : la location à tarif solidaire d'une flotte de vélos sur le territoire du Grand-Mirail par l'association Etre Mobile C'est Permis, le développement d'un programme initiation vélo et d'ateliers réparation spécifiquement dédié aux femmes par l'association Media Pitchounes dans le quartier de Bagatelle à Toulouse, le développement d'une nouvelle filière autour du vélo par la ressourcerie Recobrada installée à Cazères.

Un plan d'actions global en faveur des mobilités inclusives et solidaires est en cours d'élaboration, en lien avec la politique départementale d'insertion qui s'attache à lever les freins de mobilité dans une véritable approche éco-sociale (**Cf. ambition n°3, priorité d'action n°2**).



2/ La nouvelle doctrine d'investissements en infrastructures routières : un changement de paradigme pour la route

Aujourd’hui, le développement des modes doux (vélo) et collectifs (covoiturage), mais aussi l’électrification des véhicules, tendent à **renouveler en profondeur notre rapport à la voiture individuelle, et plus largement à la route** qui connaît de profondes évolutions avec l’apparition de nouveaux usages et services rendus aux habitants. L’importance donnée au report modal et à l’intermodalité conduit également à penser la juste place des infrastructures routières dans la stratégie globale des mobilités du territoire, tandis que les réponses appelées par l’urgence climatique interrogent **l’avenir des infrastructures existantes, entre décarbonation et adaptation, comme des futurs projets.**

Sur ce dernier point, les débats entourant le projet d’autoroute A69 ont mis au jour **la nécessité de conjuguer bifurcation écologique et projets routiers**. L’acceptabilité de ces projets dans un contexte d’urgence climatique suppose une exemplarité du maître d’ouvrage dans leur conception ainsi que dans la conduite des procédures d’autorisation environnementale afférentes, incluant la prise en considération des avis rendus par les autorités compétentes (Conseil National de la Protection de la Nature, Autorité environnementale), et plus largement des arguments élevés par la communauté scientifique. **Cette demande d’exemplarité est aujourd’hui portée par l’Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne** s’agissant des futurs projets routiers sur le territoire haut-garonnais. A l’instar de tous les grands projets, l’utilité des infrastructures routières doit être mise en balance avec les impacts sur l’environnement, et l’obligation est faite à tous les maîtres d’ouvrage **d’apprendre à réexaminer, à redimensionner voire à renoncer** en faisant prévaloir l’impératif environnemental.

En parallèle, la présence d’un trafic poids-lourd (PL) significatif sur une part importante du réseau (non prévu pour) nécessite une approche particulière pour concilier les enjeux environnementaux, sécuritaires et de cadre de vie.

Placer l’urgence écologique au cœur de la prise de décision, c’est la ligne de conduite que se fixe le Conseil départemental avec de premières orientations définies dans la perspective de l’élaboration du futur programme pluriannuel d’investissement routier, et sur la base des préconisations de l’Assemblée citoyenne :

- **Asseoir tout nouveau projet d’infrastructure routière sur un diagnostic réel des besoins en déplacement et des problématiques rencontrées par les habitants (nuisances, trafic poids lourds, pollutions)**, diagnostic au besoin réactualisé selon l’ancienneté du projet pour s’assurer qu’il s’agit de la meilleure réponse aux problèmes de transport.
- Envisager la réalisation d’une nouvelle infrastructure routière comme **solution en l’absence d’alternative satisfaisante**.
- **Disposer d’une vision claire et documentée de l’ensemble des impacts environnementaux du futur projet** - artificialisation des sols et atteinte aux écosystèmes, empreinte carbone des travaux et surcroît d’émissions de CO2 lié au trafic routier (« trafic induit » par la nouvelle infrastructure), pollutions de l’air, pollutions sonores, etc. - en procédant à des études préliminaires avec des bureaux d’étude reconnus, et soupeser au cas par cas les impacts / bénéfices du projet.

- **Eriger le fait scientifique comme postulat de toute décision en matière de nouvelle infrastructure routière**, et se conformer aux avis et recommandations rendus par les autorités environnementales compétentes (Conseil National de la Protection de la Nature, Autorité environnementale) et par les experts scientifiques.
- **Tendre vers une voirie plus durable et « construire moins et mieux »**, avec la sobriété foncière comme principe cardinal, conformément à l'objectif Zéro Artificialisation Nette posé par la loi Climat et Résilience.
- **Rechercher systématiquement des solutions de réduction de l'empreinte environnementale** des nouveaux projets routiers, entendue au sens large et intégrant la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation de la biodiversité, la réduction de l'empreinte carbone mais aussi des impacts sanitaires et sonores des projets.
- **Poursuivre la systématisation de la participation citoyenne en amont des projets, et rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des engagements pris.**

3/ Urbanisme des courtes distances et aménagement numérique du territoire : des leviers essentiels pour la réduction des déplacements

Le Conseil départemental souhaite promouvoir un autre modèle d'aménagement du territoire fondé sur un urbanisme des courtes distances avec :

- **Le soutien à l'aménagement des Pôles d'échanges multimodaux** articulés à de véritables projets urbains : soutien à la création de véritables hubs de mobilité en lien avec les projets urbains mobilité/urbanisme) pour intégrer les transports doux et les services de proximité.
- **Le soutien et l'accompagnement aux projets d'urbanisme qui favorisent la proximité** entre les lieux de vie et les lieux d'activités pour des déplacements réduits. (*Cf. ambition n°2, priorité d'action n°2*).

L'aménagement numérique du territoire apparaît également comme un levier de réduction des déplacements. Via le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique et avec le concours des intercommunalités, le Département s'est doté en 2019 d'un plan pour apporter le très haut débit à tous les Haut-Garonnais, avec l'objectif de **raccorder 100 % des territoires péri-urbains et ruraux à la fibre optique**. Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la société Fibre 31 a été mandatée pour construire le réseau de fibre optique en 4 ans. L'année 2024 a marqué l'aboutissement de ce projet ambitieux avec près de 330 000 prises déployées, dépassant l'objectif initial de 278 000 prises, et un taux de commercialisation record de plus de 58 %, traduisant une forte adhésion des habitants et des entreprises (*Cf. ambition n°5, priorité d'action n°6*).

› Priorité d'action n°6 :

Pour une politique de l'habitat qui conjugue réponse à la crise du logement et impératif environnemental

ENJEUX

Le logement est aujourd’hui au carrefour de nombreux enjeux liés à **l'aménagement du territoire, la solidarité, et la bifurcation écologique**. En Haute-Garonne, territoire attractif mais contrasté, ces enjeux se cristallisent autour de mutations démographiques, sociales, économiques et environnementales. Avec une croissance démographique soutenue (+1,2 % par an entre 2015 et 2021), la Haute-Garonne voit sa population croître rapidement, dans un contexte de réduction de la taille moyenne des ménages, de vieillissement de la population et d’augmentation des situations de monoparentalité ou de précarisation. Ces évolutions structurantes modifient **les besoins en logement** : il faut aujourd’hui continuer à produire de meilleure qualité, rénover plus, et adapter l’habitat à la diversité des parcours de vie.

La relance d'une production de logements sociaux ambitieuse, qualitative et territorialement équilibrée constitue un premier défi majeur. Si le parc social départemental représente près de 11 % des résidences principales, l’offre reste concentrée dans les zones tendues, et insuffisante dans les territoires ruraux ou périurbains. À cela s’ajoutent les contraintes fortes liées à la raréfaction et au prix croissant du foncier, à la crise du secteur de la construction, et à la nécessaire prise en compte des objectifs de sobriété foncière dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La revitalisation des centres-bourgs, l’acquisition-amélioration de logements anciens, et la transformation de friches urbaines deviennent ainsi des leviers centraux d’une stratégie de logement durable et cohérente.

Face au vieillissement de la population et à la précarisation croissante de nombreux ménages, **l’adaptation du parc existant** est encore indispensable. Le développement de logements accessibles, évolutifs, adaptés à la perte d’autonomie et aux situations de handicap constitue une priorité. Parallèlement, de nombreux jeunes actifs, étudiants, familles modestes ou saisonniers peinent à se loger dans un marché locatif privé sous tension. Il est important de continuer à encourager le développement **des formes d’habitat plus diversifiées et solidaires** : habitat partagé, coopératif, participatif, ou encore résidences intergénérationnelles.

Autre chantier majeur, **la bifurcation écologique du parc résidentiel** : avec plus de 55 % du parc construit avant 1990, dont près de 8 % de passoires énergétiques, la rénovation énergétique est à la fois un impératif climatique et **une réponse concrète à la précarité énergétique** qui touche près de 10 % des ménages. C'est également un défi pour les bailleurs sociaux : en Haute-Garonne, plus d'un tiers des logements sociaux ont une étiquette énergétique en E, F ou G et près de 50%

du parc a plus de 20 ans. Il ne s'agit plus seulement d'assurer le confort d'hiver : le réchauffement climatique impose désormais de repenser l'habitat face aux fortes chaleurs estivales, en agissant sur l'isolation, l'usage de matériaux biosourcés, la conception bioclimatique et la végétalisation. Le **confort d'été** et la lutte contre les « bouilloires thermiques » deviennent ainsi un enjeu essentiel d'autant plus au regard du vieillissement de la population.

Enfin, les politiques de l'habitat doivent plus que jamais intégrer **une approche inclusive et solidaire**. Il s'agit d'assurer l'accès au logement pour tous les publics en situation de vulnérabilité, mais aussi d'accompagner les parcours résidentiels dans toute leur diversité. La question de **l'habitat des gens du voyage** en particulier, nécessite des réponses adaptées, à la fois en matière d'aires d'accueil, d'habitat adapté pour les ménages en voie de sédentarisation, et d'accompagnement socio-éducatif.



OBJECTIFS

- › **Répondre au besoin d'augmentation de la production de logements** en l'intégrant au service d'un nouveau modèle d'aménagement du territoire : impulser des stratégies foncières sobres, revitaliser les territoires, etc.
- › **Mettre le logement au service de la bifurcation écologique :**
 - Adapter le parc – social et privé - existant et lutter contre l'habitat indigne.
 - Relever le défi de la réhabilitation dans l'ancien.
 - Produire et rénover dans une logique de sobriété.
 - Accompagner les ménages pour la rénovation énergétique.
- › **Prendre en compte les effets du changement climatique**, notamment les impacts du retrait-gonflement des argiles, et la question des îlots de chaleur et du confort d'été
- › **Développer des solutions qui permettent aux ménages de se loger à chaque étape de la vie**, et répondre aux besoins en logements pour une société solidaire et inclusive, dans un contexte de précarisation accrue et de crise de l'offre
- › **Répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage**, fortement concernés par les effets du changement climatique.



PROJETS PHARES

1/ Politique départementale de l'habitat : vers une nouvelle stratégie d'action du Département

La politique départementale de l'habitat est déclinée au sein des documents cadres du Plan Habitat, qui comprend notamment le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). Copilotés par le Département et la Préfecture, ces documents ont été adoptés en 2025 après **un travail partenarial et de concertation** engageant l'ensemble des parties prenantes, bailleurs sociaux, associations, intercommunalités, etc. Dans la continuité de leur adoption, le Département s'engage dans le renouvellement de sa stratégie d'action et dans l'élaboration d'un **nouveau règlement d'intervention**, notamment pour ce qui concerne **le logement locatif social**. Ce renouvellement sera l'occasion de renforcer la prise en compte des enjeux liés à la bifurcation écologique (sobriété énergétique, confort d'été, etc.) avec une meilleure intégration des besoins des publics prioritaires, en lien avec les politiques sociales du Département et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. Cette nouvelle stratégie sera une première traduction concrète d'un nouveau modèle d'aménagement du territoire, plus économique en ressources et en foncier (**Cf. ambition n°2, priorité d'action n°2**).

2/ Des dispositifs d'accompagnement renforcés pour la rénovation énergétique des logements, un impératif social et écologique

Depuis 2015, le Conseil départemental n'a de cesse d'améliorer l'offre de service public de conseil et d'accompagnement pour **la rénovation de l'habitat privé** (rénovation énergétique, maintien à domicile, lutte contre les logements insalubres) au plus proche des habitants. Tous les Haut-garonnais ont maintenant accès à **un premier niveau de conseil neutre et gratuit** pour rénover leurs logements (plus de 1500 conseils apportés en 2024). Dans un secteur qui connaît de nombreux cas de fraudes et d'arnaques, le Département propose depuis 2021, **un service public d'audits énergétiques des logements et d'accompagnement des ménages** jusqu'à la réalisation des travaux. Un accompagnement plus particulier et intégralement gratuit cible les ménages les plus précaires avec un financement plus important de leurs projets de rénovation : en 2024, près de 900 logements rénovés pour un financement apporté de 21 M€.

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental permet **aux plus modestes de bénéficier des aides de l'Anah** (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), qui est le premier financeur de la rénovation, et permet de financer un projet jusqu'à 90%. En 2024, concernant particulièrement la rénovation énergétique, grâce aux aides de l'Anah, 507 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide pour leur projet. Cela a permis :

- Un gain énergétique moyen de 57%.
- 65% de logements en sortie de passoire énergétique.
- 20% de logements qui répondent à des normes BBC.
- Une réduction des Gaz à Effet de Serre moyen de 30%.

Un coût moyen de travaux par dossier de 48 576€ pour un reste à charge moyen de 13 000€

Enfin, en 2025, le Conseil départemental joue un rôle d'ensemblier en contractualisant avec l'État et l'Anah **un Pacte Territorial EcoRénov' 31** qui regroupe dans un même dispositif l'offre de service universelle et publique pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, qui permet un accompagnement technique, financier, neutre et gratuit des projets permettant la rénovation, avec un objectif global de 1200 logements rénovés. **Le dispositif SLIME 31**, qui permet d'identifier les ménages en difficulté et de les accompagner vers des solutions concrètes, vient en complément du Pacte Territorial EcoRénov'31 (**Cf. ambition n°3, priorité d'action n°2**).

3/ Un soutien accru pour la rénovation énergétique exemplaire du parc locatif social

Depuis la session exceptionnelle du 18 octobre 2022 portant sur la bifurcation écologique, le Conseil départemental s'est engagé dans **l'accompagnement des bailleurs sociaux de la SAC Garonova – SA HLM des Chalets et OPH 31** – à la réhabilitation de leur parc. A ce titre, le Département s'est engagé à investir 10 millions d'euros sur 10 ans pour le financement des opérations de réhabilitation qui devront prendre en compte plusieurs critères permettant de répondre aux objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique mais aussi de décarbonation de l'énergie :

- l'atteinte des étiquettes A et B.
- la prise en compte de la notion de confort d'été.
- le recours aux matériaux biosourcés.
- le développement d'une filière locale pour permettre la massification.

Les opérations les plus emblématiques, exemplaires, seront privilégiées. Celles dont la qualité de la réhabilitation est supérieure aux exigences réglementaires, celles dont l'ampleur (nombre de logement concernés) engagent des coûts d'investissement qui ne pourraient être engagés sans l'appui du Département. Ainsi, en 2024, le Département de la Haute-Garonne a accompagné à hauteur de 500 000€ la réhabilitation de la Cité Rose à Ramonville, résidence appartenant à la SA HLM des Chalets et composée de 132 logements.

› Priorité d'action n°7 :

« Une seule santé » : vers une approche unifiée de la santé des écosystèmes (humaine, animale et végétale)

ENJEUX

Il est établi que la bonne santé d'une population relève **pour environ 80 % des conditions dans lesquelles elle naît, vit et travaille**, et seulement pour 20 % des caractéristiques biologiques des individus et des soins qui leur sont prodigues. Aujourd'hui, la multiplication des risques liés aux maladies animales pouvant être transmises à l'homme (influenza aviaire, maladie de Lyme) et à l'impact des modes de vie et des changements climatiques démontrent combien **la santé humaine est dépendante de son environnement**. La prise de conscience du rôle indispensable d'un environnement préservé sur la bonne santé des habitants, renforcée par la pandémie de Covid-19, a mis en lumière la nécessité d'adopter une vision transversale et unifiée de la santé dans les politiques publiques au travers de l'approche « Une seule santé » qui repose sur le principe selon lequel les **3 santés - humaine, animale et végétale - sont interdépendantes**.

A travers ses compétences, le Conseil départemental dispose de **nombreux leviers pour agir sur les questions sanitaires** : préservation de l'environnement, aménagement et cadre de vie, alimentation, sport, politiques sociales et médico-sociales de prévention, etc. Aussi, la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique marque **l'engagement d'une nouvelle approche « Une seule santé »**, préfigurée lors de la session extraordinaire du 29 novembre 2022, comme pilier de l'action départementale en matière sanitaire pour garantir à tous les habitants de pouvoir vivre en bonne santé en Haute-Garonne.





OBJECTIFS

› **Développer l'approche « Une seule santé » au sein des politiques départementales pour que chacun puisse vivre en bonne santé en Haute-Garonne :**

- Lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances : pollution de l'air et des eaux, nuisances sonores, pollutions visuelles, pollutions lumineuses, etc.
- Réduire les expositions chimiques et biologiques des populations, des animaux et des végétaux en réduisant l'utilisation des pesticides et l'exposition aux perturbateurs endocriniens, tout particulièrement chez les femmes enceintes et les jeunes enfants, à travers la poursuite de la mise en œuvre de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».
- Préserver les écosystèmes naturels et la biodiversité (eaux brutes et eaux de consommation, air, sols), améliorer le cadre de vie et renforcer l'accès à la nature (**Cf. ambition n°1, priorités d'actions n°1 et 2**).
- Développer une alimentation saine, locale et durable (**Cf. ambition n°2, priorité d'action n°3**).
- Lutter contre la sédentarité en promouvant le bien-être et l'activité physique y compris dans la nature (mobilités actives, politique sport-santé, itinérance douce).
- Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, tout particulièrement dans les collèges et dans les logements (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°2**).

› **Faire de la prévention une priorité dans les 3 santés :**

- A travers les missions essentielles du Laboratoire départemental Eau-Vétérinaire-Air EVA 31.
- A travers l'action sociale et médico-sociale du Département visant la prévention à tous les âges de la vie et poursuivant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- Plus largement, à travers l'ensemble des compétences départementales y compris dans la réflexion entourant la conception des projets sous maîtrise d'ouvrage directe.



PROJETS PHARES

1/ Santé environnementale : des actions préfiguratrices de l'approche « Une seule santé »

Développer l'approche « Une seule santé » nécessite de renforcer la collaboration entre les acteurs de la santé humaine, animale et environnementale, afin de **répondre aux enjeux de santé publique globaux**. En s'inscrivant dans cette démarche, le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes et partagées, et à la **prise en compte généralisée d'une grille de lecture « santé »** dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Il pourra s'appuyer sur le socle d'actions solide déjà engagé en faveur de la

santé environnementale et de la préservation du cadre de vie des habitants, avec un engagement fort dans **la lutte contre les pollutions, nuisances et expositions chimiques** :

› **Qualité de l'air** : au travers d'une convention pluriannuelle de **partenariat avec ATMO Occitanie**, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie, le Conseil départemental contribue au financement du **dispositif intégré de prévision, suivi, évaluation et scénarisation** de la qualité de l'air.

Enjeu de santé publique majeur, **la mise à disposition et la diffusion de l'information** sont essentielles. ATMO Occitanie a complété son dispositif de surveillance de la qualité de l'air et des polluants atmosphériques en lançant au printemps 2025 une prévision quotidienne d'exposition aux pollens allergisants, problématique de santé montante notamment dans le contexte actuel de changement climatique. Le Département est partenaire de ce dispositif et fait partie des **3 territoires d'expérimentation**.

› **Nuisances sonores** : les effets sur la santé des nuisances sonores (sommeil, stress, etc.) sont aujourd'hui largement démontrés. Dès 2020, le Département a décidé, en partenariat avec la Région Occitanie, du déploiement d'un **dispositif indépendant de mesure et d'information en matière de bruit du trafic aérien** autour de l'aéroport Toulouse-Blagnac dans la perspective de contribuer à la promotion d'une filière aéronautique durable, prenant en compte la qualité de vie des habitants.

Le Conseil départemental est également très engagé dans le suivi de **l'étude d'Impact selon l'Approche Equilibrée (EIAE)** de l'aéroport Toulouse-Blagnac, pilotée par le Préfet de la Haute-Garonne et visant à rechercher un équilibre entre les préoccupations de la population en matière de protection contre le bruit et l'utilité économique de l'aéroport ainsi que dans la démarche d'« Atelier des territoires pour la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac », pour un transport aérien plus durable.

› **Lutte contre les perturbateurs endocriniens** : signataire en 2019 de **la Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateur endocrinien »**, le Conseil départemental est engagé sur des actions dans différents domaines : alimentation plus saine dans les collèges, soutien et conseil aux agriculteurs dans leur évolution vers l'agro-écologie, entretien des routes départementales, utilisation de produits ou de matériels sans perturbateurs endocriniens.

L'engagement du Conseil départemental dans une démarche « Une seule santé » permettra de renforcer ce socle d'actions par **de nouvelles thématiques** comme la préservation de la trame noire ou l'aménagement et l'urbanisme favorable à la santé, d'approfondir **l'intégration de la santé environnementale au sein de la politique de prévention** déployée en direction des différents publics de l'action sociale et médico-sociale et, plus largement, d'aller plus loin dans le traitement intégré des différentes actions au sein des politiques départementales.

2/ Le rôle essentiel du Laboratoire 31 EVA (Eau-Vétérinaire-Air) dans l'approche « Une seule santé »

Le Laboratoire 31 EVA, direction du Conseil départemental, est un service public à caractère industriel et commercial et un organisme indépendant de grande référence, qui exerce une **mission indispensable pour la qualité de vie et la santé des Haut-Garonnais**. Ses prestations

d'analyses et de conseil contribuent directement à la surveillance et à **la prévention des risques sanitaires** dans divers domaines :

› **Santé animale** : le Laboratoire participe au **diagnostic des maladies animales, y compris les zoonoses** telles que la tuberculose bovine ou la grippe aviaire, contribuant ainsi à la protection des cheptels et à la préservation de la santé publique.

› **Sécurité alimentaire** : le Laboratoire réalise des **analyses chimiques et microbiologiques des denrées alimentaires** afin de détecter d'éventuels agents pathogènes. Il effectue également des **contrôles d'hygiène** auprès des professionnels de l'agroalimentaire et dans les établissements de restauration collective pour garantir la salubrité des aliments.

› **Environnement et santé publique** : le Laboratoire effectue également **des analyses de sols et d'air** pour identifier d'éventuels polluants susceptibles d'affecter la santé humaine et animale. Il assure également la **surveillance de la qualité des eaux** de consommation, des eaux de baignade, des effluents agricoles et des rejets industriels afin de prévenir les contaminations. Cela se traduit concrètement par :

- **L'exploitation du réseau de stations d'alerte**, dispositif stratégique qui permet de mesurer en continu les ressources en eau potable provenant de la Garonne, de détecter d'éventuelles pollutions et de mesurer les caractéristiques physico-chimiques du milieu en amont des usines de production d'eau potable concernées.
- **Des prestations réalisées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie** concernant le contrôle des eaux de consommation, de loisirs et de baignade, ainsi que le contrôle des eaux minérales et thermales.
- **Des campagnes d'analyse menées dans le cadre du Projet Val'REU portant sur la réutilisation des eaux usées traitées** : pilotée par Toulouse Métropole, l'objectif final de la démarche pourrait être de favoriser une évolution de la réglementation afin de diminuer les volumes de pompages dans les cours d'eau en période de sécheresse ; il s'agit aussi de mettre en avant une utilisation plus rationnelle de l'eau en fonction de la qualité nécessaire.
- **Des appareillages réalisés pour les observatoires déployés dans le cadre du Projet de territoire Garon'Amont (cf. ambition n°1, priorité d'action n°1 ; ambition n°2, priorité d'action n°1).**

› **Gestion des crises sanitaires : en cas d'épidémie ou de contamination**, le Laboratoire fournit une expertise technique et un soutien aux autorités locales pour contenir la crise.

Par l'intermédiaire du Laboratoire 31 EVA, le Conseil départemental joue ainsi un rôle actif dans **la surveillance de maladies** telles que la maladie hémorragique épidézique (MHE), la fièvre catarrhale ovine (FCO) ou la grippe aviaire. Il contribue également à **la lutte contre l'antibio-résistance** en identifiant les bactéries résistantes présentes dans les échantillons prélevés sur les animaux ou dans l'environnement. En tant qu'acteur clé du réseau de vigilance sanitaire en France, le Laboratoire 31 EVA a vocation à jouer **un rôle fondamental dans l'approche intégrée « Une seule santé »** au plus près des acteurs du territoire.

Ambition n°2



Entrer en résilience :
intégrer pleinement les enjeux d'adaptation et d'aménagement équilibré et solidaire du territoire



La résilience territoriale peut être définie comme la capacité collective **à anticiper et à dépasser une situation de crise** (catastrophe naturelle, épidémie, rupture d'approvisionnement, etc.). Elle appelle aussi **à s'adapter et à se transformer** pour parer aux fluctuations d'un monde toujours plus incertain, sur lequel pèse des risques de chocs multiples et brutaux. Dans ce contexte, l'objectif du Département est d'anticiper les conséquences du changement climatique en Haute-Garonne et d'élaborer une véritable stratégie d'adaptation et d'aménagement résilient du territoire : une stratégie à la fois **protectrice et synonyme d'amélioration de la qualité de vie** pour tous les habitants.

Il s'agit d'assurer la sécurité des citoyens et de répondre à leurs besoins fondamentaux, tout en garantissant l'équilibre territorial et la cohésion sociale seuls à même de favoriser la coopération et l'entraide qui permettront de surmonter les crises. Bâtir ce territoire résilient pour la Haute-Garonne nécessite l'union des forces de tous les acteurs du territoire, et le Département entend jouer **un rôle moteur dans cette nouvelle alliance locale** en faveur de la bifurcation écologique.

› **Priorité d'action n°1 :**

Anticiper et adapter le territoire face aux risques

ENJEUX

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne déploie de longue date des politiques publiques visant à réduire l'empreinte carbone du territoire : une action en faveur de l'atténuation du changement climatique qui demeure fondamentale, même si nous avons désormais la certitude aujourd'hui que le climat se dérègle et que cette tendance va s'accentuer au cours des prochaines années. Définie par le GIEC comme « *la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences* », le Département entend aujourd'hui **accélérer les réponses sur la question de l'adaptation** pour préparer la Haute-Garonne et ses habitants aux conséquences du changement climatique. Il s'agit de disposer des connaissances les plus précises sur les risques et les aléas afin de bâtir une véritable stratégie d'action.





OBJECTIFS

- › **Connaître et cartographier les vulnérabilités des territoires haut-garonnais**, et approfondir et actualiser en continu les connaissances sur les aléas et les risques auxquels la Haute-Garonne peut être soumise, ainsi que sur ses facteurs de résilience
- › **Elaborer une véritable stratégie départementale d'adaptation au changement climatique** :
 - fondée sur une approche préventive et anticipatrice des risques actuels et futurs.
 - privilégiant les mesures sans regret, garantissant l'adaptabilité dans le temps et capable de répondre à un large éventail de situations futures possibles.
 - conjuguant mesures sectorielles déployées dans le cadre des politiques publiques départementales, et accompagnement des territoires haut-garonnais dans leurs propres stratégies d'adaptation pour une action coordonnée.
- › **Renforcer l'adaptabilité de l'institution**, l'expertise et la culture internes de la gestion de crise
- › **Renforcer les synergies avec les partenaires du territoire**, notamment avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) pour garantir la protection des populations contre les risques
- › **Informier et sensibiliser la population aux risques et aux vulnérabilités**, spécifiquement les publics prioritaires pour le Département
- › **Développer une culture commune de la résilience fondée sur la mémoire collective et les liens de solidarités et d'entraide** : promouvoir une éducation populaire à la gestion des risques et à la résilience, mobiliser les arts et la culture comme vecteurs de sensibilisation, mobiliser la mémoire collective pour apprendre des catastrophes passées et des facteurs de résilience mis en jeu (**Cf. ambition n°4, priorité d'action n°3**).



PROJETS PHARES

1/ Le diagnostic des vulnérabilités au changement climatique : une démarche structurante pour l'avenir des territoires haut-garonnais

Alors que les manifestations du changement climatique sont déjà observables sur le territoire, la question de l'adaptation devient particulièrement prégnante. Le Conseil départemental a décidé de s'emparer de cet enjeu majeur en engageant dès le début de l'année 2024, **en partenariat avec le CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), la réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des territoires haut-garonnais. Ce diagnostic vise **l'exhaustivité dans l'analyse des domaines**

concernés par le changement climatique (ressource en eau et biodiversité, agriculture, mobilités et habitat, réseaux et production d'énergie, santé, précarités, etc.). Il vise également **le sérieux par la solidité des connaissances et des données territoriales** collectées et croisées dans ces différents domaines. L'objectif est que le Département puisse disposer d'une production utile à l'ensemble de ses politiques publiques, mais également à l'accompagnement renforcé des territoires dans leurs propres stratégies d'adaptation.

Première phase de ce diagnostic, **le portrait climatique** présenté lors de la session du 26 juin 2024 permet de comprendre les tendances actuelles et les évolutions attendues des paramètres climatiques à l'horizon 2050. Durant le 2ème semestre 2024, l'étude s'est poursuivie pour aboutir à **une cartographie des vulnérabilités thématisée et territorialisée**, s'appuyant sur les nombreuses contributions des partenaires du territoire et sur les champs d'expertise interne de la collectivité. Le diagnostic des vulnérabilités va permettre d'engager le travail d'élaboration d'une véritable stratégie départementale d'adaptation au changement climatique qui intégrera à la fois :

- **l'adaptation de l'institution** dans ses modes de fonctionnement et dans la conception et le déploiement de ses politiques publiques.
- **l'accompagnement des citoyens et des acteurs du territoire haut-garonnais**, tout particulièrement les collectivités locales, dans les adaptations nécessaires en tenant compte de leurs spécificités.

La volonté du Département est de partager ce diagnostic le plus largement avec tous les acteurs locaux pour **favoriser la prise de conscience collective et engager une réponse coordonnée**.

Enseignements du diagnostic des vulnérabilités : vers une gestion adaptive

- Des changements sont certains, mais les incertitudes restent grandes.
- Ce qui change, c'est l'irrégularité : on entre dans un régime climatique plus chaotique. La variabilité interannuelle devient un paramètre clé de l'adaptation.
- La gestion doit être adaptive : une stratégie qui peut être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances et des retours d'expériences.
- L'apprentissage, l'expérimentation et l'évaluation sont des éléments clés.
- Il convient de privilégier des mesures « sans regret » et des stratégies « robustes » c'est-à-dire performantes pour un large éventail de situations futures possibles.
- Il faut s'attacher à maximiser les co-bénéfices sociaux, environnementaux et/ou économiques dans le choix des actions à mettre en oeuvre.

2/ Vers une stratégie départementale d'adaptation au changement climatique : des mesures sectorielles déjà à l'œuvre ou en cours d'élaboration

Différentes mesures sectorielles d'adaptation ont d'ores et déjà été adoptées ou sont en cours d'élaboration dans de nombreux domaines de l'action départementale pour anticiper les risques et faire face aux crises :

› La poursuite du plan de prévention et de lutte contre les feux de forêts

Devant la multiplication des épisodes caniculaires, le Département a adopté lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022 un **plan de prévention et de lutte contre les feux de forêt**, qui s'appuie sur 3 constats : le risque est majeur partout en Haute-Garonne, la saison des feux s'allonge avec les canicules précoces ou tardives, et les bons gestes face au risque sont méconnus. Son contenu a été co-construit avec les principaux partenaires du Département, dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 31) et les services de l'État. Il s'agit notamment d'intensifier la **formation des élus locaux et des agents**, et de renforcer le matériel mis à disposition sur le terrain. Ce plan permet également d'apporter une assistance aux collectivités locales dans la **sensibilisation du grand public** aux bons comportements, et de soutenir plus largement la sylviculture et la voirie forestière pour **des plantations d'essences résilientes et adaptées** suite à une destruction par un feu de forêt. En 2023, les plans de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) – Forêt de Buzet et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) – Forêt de Bouconne ont été mis en œuvre avec des actions prioritaires pour la prévention et la lutte contre les feux de forêt, sur une surface de 2 500 hectares. Sur l'Espace Naturel de Buzet, **des chantiers de débroussaillage** ont notamment été réalisés en régie après concertation avec les services de l'État, conciliant mise en sécurité du site et protection de la biodiversité.

› Le renforcement de la prévention des déficits hydriques

La Haute-Garonne connaît depuis 2022 des épisodes de sécheresse sans précédent, avec des phénomènes de plus en plus précoces, intenses et longs, et une diminution forte des débits naturels de 20 à 40 %, voire jusqu'à 50 % en été. Face aux projections alarmantes concernant le territoire à l'horizon 2050, le Conseil départemental se mobilise à travers **le projet de territoire Garon'Amont** qui constitue un outil essentiel dans la prévention des déficits hydriques avec des mesures visant à augmenter les volumes d'eau disponibles (**Cf. ambition n°1, priorité d'action n°1**).

Le Département participe également activement à la gouvernance de la ressource en eau en s'impliquant, à tous les étages, dans une véritable politique de bassin bénéficiant au territoire haut-garonnais mais aussi aux territoires voisins, à travers :

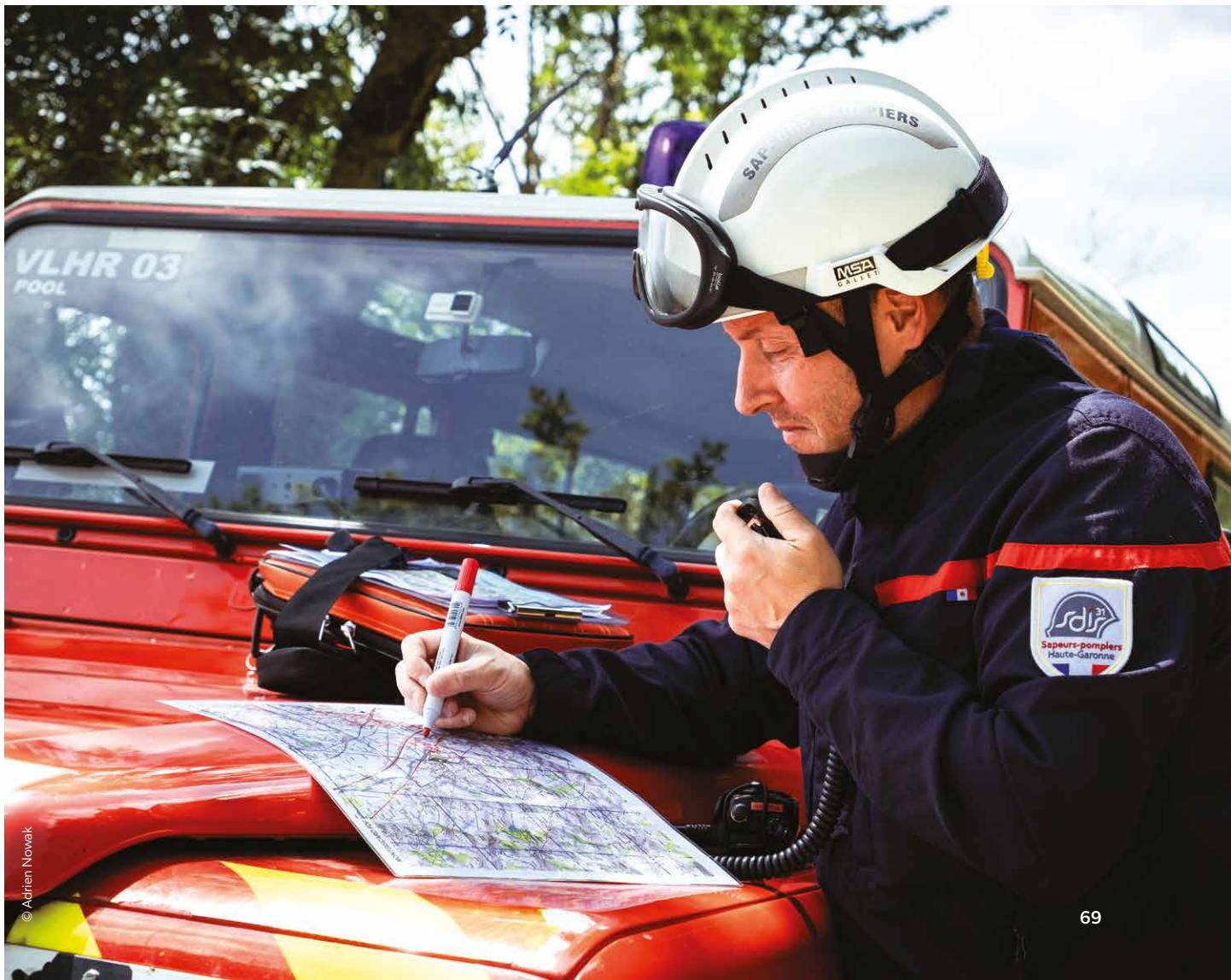
- **la participation aux instances politiques et de gestion des étiages** : comité de bassin Adour-Garonne, CLE (Commission locale de l'eau) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Garonne, comités de l'eau, SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne), etc.
- **la gestion d'un patrimoine hydraulique important**, directement ou en partenariat avec d'autres départements, via la participation à des institutions, à des syndicats mixtes ou des sociétés d'aménagement régional : IEMN (Institution des Eaux de la Montagne

noire), barrages de Montbel, de Filheit, Rives&Eaux du Sud-Ouest, etc.

– **le soutien à Réseau 31** qui gère les ouvrages en propriété départementale, accompagne et développe les actions de proximité dans les différents domaines du cycle de l'eau, en s'appuyant sur des moyens d'expertise et d'intervention renforcés.

Parce que les bouleversements climatiques conduisent à intégrer de plus en plus de paramètres pour observer les évolutions, développer des modèles de prévision et améliorer la gestion de l'eau, le Département est également **à l'initiative de plusieurs observatoires** sur des sujets peu connus à ce stade et dont les premiers déploiements opérationnels ont eu lieu en 2024 avec la pose d'instruments de mesure :

- **Un « observatoire hydrologique des sources »** pour mesurer le débit des sources souterraines dans les Pyrénées (3 premières sources équipées en 2024).
- **Un « observatoire sur la thermie des cours d'eau »** pour suivre la température de l'eau dans 10 cours d'eau du département situés sur le périmètre du projet de territoire Garon'Amont, la température étant un paramètre majeur pour les milieux aquatiques et la production de l'eau potable. **Une extension** de cet observatoire est prévue avec l'implantation de 11 stations complémentaires pour couvrir l'ensemble du département.
- **Un suivi des niveaux de deux zones humides**, milieux souvent qualifiés « d'éponges », pour mesurer l'apport de ces milieux aux débits des cours d'eau en période estivale.



› La nouvelle stratégie de résilience des infrastructures routières

Le changement climatique se traduit par une augmentation de l'intensité et de l'occurrence des canicules, tempêtes, épisodes de pluie intenses ce qui induit **des risques de coupure** du réseau routier et **un risque de vieillissement accéléré** des routes et ouvrages d'art. Pour garantir la sécurité, la solidarité territoriale et l'efficacité des déplacements, il est essentiel de travailler sur **la résilience des infrastructures routières**. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental de la Haute Garonne s'engage dans la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions dédiés autour de **5 axes** pour chacun desquels des projets opérationnels sont d'ores et déjà en cours de déploiement :

- **Axe 1** : acquérir des connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique sur les infrastructures routières.
- **Axe 2** : Adaptation de l'entretien et de la surveillance pour les infrastructures.
- **Axe 3** : Adapter les solutions techniques répondant aux enjeux en s'appuyant sur l'expertise et le retour d'expérience national.
- **Axe 4** : L'adaptation de l'exploitation.
- **Axe 5** : Adaptation de la conception des infrastructures routières.

› Le plan d'adaptation des collèges au changement climatique : confort d'été des établissements et lutte contre les îlots de chaleur

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un plan d'adaptation des collèges au changement climatique afin d'améliorer le confort thermique et la performance énergétique des établissements. Ce plan a permis de **prioriser la rénovation de plusieurs collèges d'ici 2030**, avec des critères de performance énergétique et de **confort d'été**. Parallèlement, de nouvelles mesures sont déployées pour faire face aux fortes chaleurs telles que l'installation de grands ventilateurs au plafond dans les salles de classe, l'installation de préaux supplémentaires ou encore la poursuite de la végétalisation des cours de récréation afin de créer des îlots de fraîcheur, avec la plantation de plus de 1 000 arbres d'ici 5 ans. L'objectif général est d'améliorer la conception des cours de collèges **dans l'esprit des « cours Oasis »** réalisées par la ville de Paris, afin de proposer aux collégiens des îlots de fraîcheur ainsi qu'un contact renforcé avec la nature grâce à la réhabilitation d'espaces plantés. Pour ce faire, **une palette végétale adaptée aux climats de la Haute-Garonne** a été réalisée, intégrant des espèces pollinisateur conformément au plan pollinisateur de la collectivité. Pour chaque nouvelle construction, **une étude d'ensoleillement** est menée préalablement afin de mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les fortes chaleurs : installation de brise-soleil ou de « casquettes », de sondes géothermiques à 150 m de profondeur et d'un système de « géocooling » qui permet un rafraîchissement naturel du bâtiment.

› Le Schéma local de résilience du Réseau d'Initiative Publique Ftth (Fiber to the Home – Fibre jusqu'à l'abonné) de Haute-Garonne

Lors de la crise du Covid-19, les infrastructures télécoms ont constitué **un élément primordial de résilience du pays**, sauvant une partie de l'économie et permettant le maintien du lien social. Cet épisode a mis en lumière le caractère essentiel des réseaux de communications électroniques très haut débit dans la vie quotidienne et spécifiquement en temps de crise. Se pose alors la question de **leur capacité à résister aux aléas** et à fournir ou rétablir, malgré les défaillances,

les services attendus par les entreprises et les particuliers. Cette question de la résilience va se renforcer avec la nature des services qui transiteront sur la fibre, de plus en plus critique, y compris pour des utilisateurs. Dans la perspective du **développement de solutions domotiques complexes**, allant jusqu'à de l'hospitalisation à domicile, il est de plus en plus légitime de prendre en compte l'enjeu de continuité de service. Enfin, dans le contexte du décommissionnement du cuivre, la fibre devient un réseau plus essentiel que jamais. Pour évaluer et améliorer la résistance aux aléas du Réseau d'Initiative Publique FttH du département, le syndicat mixte Haute-Garonne numérique a élaboré **le premier Schéma Local de Résilience (SLR)** comprenant l'identification des risques et vulnérabilités du réseau à partir d'un audit territorial du RIP FttH.

3/ Prévention et gestion de crise : renforcer l'adaptabilité de la collectivité

› Le dispositif départemental de prévention et de gestion des crises et des risques

Le Conseil départemental peut être impacté dans son organisation, son fonctionnement et la continuité de ses activités par de nombreux risques technologiques, naturels, sanitaires, cyber ou encore terroristes nécessitant **une véritable organisation de gestion de crise**. Le contexte actuel de changement climatique est un accélérateur des phénomènes extrêmes qui nécessite de pouvoir prévenir ces risques et s'y adapter pour y faire face. Aussi, la nouvelle stratégie de prévention et de gestion des risques exogènes à la collectivité prend en compte l'enjeu de renforcement de **l'adaptabilité de la collectivité face aux défis liés au changement climatique**. Cette stratégie est fondée sur la recherche d'une plus grande robustesse interne d'une part, et sur la consolidation des liens avec les acteurs territoriaux de la sécurité civile et impliqués dans la protection des populations d'autre part, de manière à assurer la continuité d'activité face aux risques liés au changement climatique au service des usagers. Elle se décline en 2 phases :

- 1ère phase « 2023-2025 » : sécurisation de la collectivité** dans sa réponse en termes de prévention et de gestion des risques exogènes et des crises (gouvernance, sécurisation des dispositifs, sensibilisation et formation, préparation et planification, renforcement des partenariats extérieurs).
- 2ème phase « 2026-2028 » : développement des synergies avec les partenaires et les publics de la collectivité** (participation aux différentes initiatives territoriales, appui aux collectivités locales, développement d'une culture du risque auprès des publics du Conseil départemental).

› Le plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur

Du fait des épisodes caniculaires récurrents en Haute-Garonne qui ont vocation à s'accentuer, **la gestion des vagues de chaleur** représente un enjeu majeur pour la collectivité. Afin de garantir la continuité des activités, d'assurer la protection des équipes, et de concourir à **la protection des personnes les plus vulnérables**, le Département s'est doté d'un Plan de Gestion Interne (PGI) « gestion sanitaire des vagues de chaleur ». Ce plan prévoit la mise en œuvre de **mesures d'anticipation et d'urgence** pour réagir efficacement et de manière proportionnée, en coordination avec les acteurs locaux et sous la supervision du Préfet de département dans le cadre du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC). Plusieurs mesures visent à anticiper les vagues de chaleur et à déployer, le cas échéant, des réponses pour protéger les personnes dont le Département assure l'accompagnement au quotidien :

- **Recenser les personnes à risque** parmi les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les personnes majeures vulnérables ; recenser les enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de la PCH, les bénéficiaires de l'aide-ménagère sociale, les bénéficiaires de la téléassistance isolés sans prestations.
- **Sensibiliser les personnes repérées à risque, les professionnels des structures et des établissements sociaux et médico-sociaux** aux mesures de prévention en cas de canicule, et au repérage des signes d'alerte.
- **Procéder, en cas d'alerte canicule, à des appels téléphoniques et/ou à des visites à domicile** en direction des personnes repérées à risque.
- **Mettre en place un numéro vert**, accessible 24 heures sur 24, à destination du grand public.



Les mesures en cas de déclenchement de l'alerte canicule :

- **Mobilisation des professionnels des solidarités** répartis sur les 30 Maisons des Solidarités (MDS) du territoire.
- **Contact de toutes les personnes repérées à risque** par les agents des MDS, avec un relais opéré par l'équipe d'astreinte durant les week-ends et jours fériés et par le prestataire de Téléassistance31 pour les bénéficiaires du service de téléassistance ayant zéro ou 1 contact, sans prestations.
- **Adaptation du fonctionnement** de l'ensemble des crèches et des relais petite enfance.
- **Accompagnement des familles "à risque", des enfants de moins de six ans bénéficiaires de la PCH et des femmes enceintes** susceptibles d'être affectées par les fortes chaleurs par la Protection Maternelle Infantile (PMI) par le biais de visites à domicile et d'appels téléphoniques.
- **Bilan journalier** des appels et visites à domicile réalisés par les MDS, au niveau de la Mission Stratégie et Coordination Territoriales et traitement des situations non solutionnées le cas échéant.

4/ Anticipation et protection contre les risques : des synergies renforcées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS31)

› Un soutien réaffirmé aux sapeurs-pompiers, nouveaux soldats du climat

En tant qu'établissement public départemental, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS31) a pour vocation d'assurer **la protection des personnes et des biens** contre tous les types d'accidents, de sinistres et de catastrophes. Dans le contexte d'accélération du changement climatique, **les événements météorologiques extrêmes** connaissent une fréquence et une intensité inédites ces dernières années et mobilisent fortement les sapeurs-pompiers que ce soit sur le territoire haut-garonnais, dans les départements voisins, ou encore à l'international :

- en 2022, l'activité des pompiers haut-garonnais s'est concentrée sur la participation aux colonnes de renforts « feux de forêts extra-départementales » : ils sont notamment allés prêter main forte **en Gironde, théâtre du premier mégafeu** sur le territoire français .
- en 2023, le SDIS 31 a contribué à l'entraide internationale en envoyant 13 agents **au Canada** en proie à des incendies de forêts hors normes.
- en 2024, il est intervenu **en renfort contre les feux de forêt** auprès des départements de l'Aude, des Pyrénées Orientales et de l'Hérault, ainsi que pour des inondations dans l'Aveyron et **les crues** dans le Gard ; il a également mené des interventions dans les Outre-mer notamment **à Mayotte suite au cyclone Chido** et il a contribué à l'entraide internationale pour lutter contre des incendies de forêts en Bolivie.

Face à l'émergence de **nouveaux risques liés au dérèglement climatique**, afin de garantir la protection et la prise en charge des populations, le Conseil départemental poursuit ses investissements en faveur du SDIS31 à **hauteur de 2 M€ en 2025**. La contribution au fonctionnement du SDIS a par ailleurs été maintenue au même niveau que 2024, soit 60,13M€.

Le SDIS 31 en chiffres

- **38 centres d'incendie et de secours (CIS)** en activité
- **1 centre de traitement de l'alerte et centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA CODIS)**
- **56 734 interventions en 2024**, soit 155 par jour (+ 4% par rapport à 2023)
- **328 607 appels reçus et dérochés** par le centre de traitement de l'alerte (18 ou 112)
- **874 sapeurs-pompiers professionnels**
- **2 036 sapeurs-pompiers volontaires**
- **178 personnels administratifs techniques et spécialisés**



› **Un schéma départemental d'analyse et de couverture du risque (SDACR) en cours d'actualisation**

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR) est un document essentiel qui dresse **l'inventaire des risques de toute nature** auxquels doit faire face le SDIS 31. Il permet d'évaluer **l'adéquation de l'organisation et des moyens du SDIS** par rapport aux besoins spécifiques du département, mettant en avant les éventuels besoins d'équipement, de recrutement, de formation ou de modifications de structures à opérer pour couvrir les risques. Il propose ainsi des solutions **afin d'améliorer et optimiser la qualité des secours**. Le SDACR implique une analyse méthodique des éléments suivants :

- L'étude des interventions, réalisée à partir de données statistiques et confrontée avec les réflexions issues de la réalité du terrain.
- La prise en compte des évolutions de la démographie et du développement des activités commerciales, industrielles et touristiques du département.
- Le recensement de l'ensemble des risques actuels et à venir en Haute-Garonne.
- Le point sur l'organisation actuelle des sapeurs-pompiers dans le département et les moyens complémentaires à mettre en place pour couvrir ces risques.

Alors que le SDACR 2021 – 2025 va bientôt arriver à échéance, une démarche d'actualisation est en cours afin d'anticiper **les évolutions du territoire, notamment celles liées au changement climatique**. Dans cette perspective, les équipes du SDIS31 ont été associées à la construction du diagnostic des vulnérabilités des territoires haut-garonnais afin de faire remonter les enjeux et les données de terrain disponibles ; le contenu du diagnostic va aujourd'hui permettre de nourrir le futur SDACR en cours d'élaboration.

› Priorité d'action n°2 :

Promouvoir un modèle d'aménagement tourné vers la qualité de vie des habitants et vecteur de cohésion sociale

ENJEUX

La Haute-Garonne fait face à une forte croissance démographique, avec une répartition très inégale entre la métropole, les zones périurbaines et les espaces ruraux/montagneux. On observe **une croissance de la métropole sans précédent**, tant en termes de population que d'emplois et d'activités économiques. Le modèle territorial actuel n'est plus adapté pour répondre à cette dynamique de manière optimale. Cela se traduit par des temps de parcours prolongés, des distances accrues et une pression croissante sur le réseau routier reliant Toulouse aux autres territoires du département. Cette situation engendre **une altération de la qualité de vie des habitants** et une accentuation des difficultés d'urbanisation. Elle contribue également à la **dégradation de l'environnement**, avec des impacts négatifs sur la biodiversité, les ressources naturelles ou encore en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions.

Ainsi, le modèle de développement actuel n'est plus fonctionnel ni viable à long terme, et il devient urgent de le repenser afin de garantir **un aménagement résilient à l'échelle du département**, synonyme d'amélioration de la qualité de vie et prenant en compte la bifurcation écologique afin de préserver le vivant, atténuer les effets du changement climatique et adapter le territoire. En réponse à ces enjeux, l'élaboration d'une stratégie départementale d'aménagement du territoire vise à mettre en œuvre de nouvelles politiques territoriales, en synergie avec l'ensemble des collectivités du bloc local et les partenaires, notamment la Région Occitanie et l'État, afin de concilier les impératifs écologiques, économiques et sociaux **pour un avenir harmonieux et soutenable en Haute-Garonne**.



OBJECTIFS

› **Elaborer et promouvoir un autre modèle d'aménagement du territoire** qui place la bifurcation écologique au premier plan, et fondé sur la qualité de vie, la proximité, et la cohésion sociale :

- Un modèle d'aménagement concourant pleinement à la réduction des émissions de gaz effet de serre (GES) et des pollutions ainsi qu'à la préservation des espaces naturels et agricoles **pour inscrire la Haute-Garonne dans la trajectoire Neutralité carbone et Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**.
- Un modèle participant de l'adaptation et de la résilience du territoire face aux crises car **tourné vers la qualité de vie des habitants et vecteur de cohésion sociale, de solidarité et d'entraide**.
- Un modèle favorisant **un tourisme durable, respectueux des milieux naturels et soucieux l'adaptation des activités humaines**.

› **Engager le changement de trajectoire des territoires haut-garonnais vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le Zéro Emission Nette (ZEN)** en favorisant le dialogue territorial et en s'appuyant sur les compétences de chaque acteur du bloc local

› **Faire de la Haute-Garonne une destination exemplaire en matière de tourisme durable** fondé sur un développement équilibré du territoire et intégrant la bifurcation écologique.



PROJETS PHARES

1/ De premiers jalons posés pour la nouvelle vision stratégique de l'aménagement du territoire

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne entend démontrer qu'**un autre modèle d'aménagement du territoire est possible**, conjuguant amélioration du cadre de vie et défis environnementaux. Fondé sur **la qualité de vie et la cohésion sociale**, ce modèle doit permettre à chaque citoyen de vivre dans un environnement sain, inclusif et vecteur de solidarité. Il vise à créer des espaces de vie où chacun peut s'épanouir, en favorisant l'accessibilité aux services essentiels, la proximité des lieux de travail et de loisirs, ainsi que la convivialité des espaces publics. Dans le même temps, ce modèle doit être de nature à mieux **répondre à l'urgence environnementale** en limitant les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions, en préservant les espaces naturels et le foncier agricole, et plus largement **en participant de l'adaptation et de la résilience du territoire**.

Concrètement, l'approche vise à optimiser l'utilisation des espaces déjà urbanisés, en réhabilitant et en densifiant les zones existantes plutôt qu'en étendant les constructions sur des terrains vierges. Il s'agit de revitaliser les quartiers en intégrant des logements, des commerces, et des services

de proximité, tout en préservant le patrimoine architectural et en améliorant la qualité de vie des habitants. En favorisant un urbanisme des courtes distances, en réutilisant les infrastructures existantes, ce modèle d'aménagement permettra de **réduire l'empreinte carbone** et de **limiter l'artificialisation des sols**. Il favorisera la mixité sociale et fonctionnelle, en créant des espaces de vie diversifiés et inclusifs, des équipements et services publics, des zones de rencontre, contribuant ainsi à renforcer **la cohésion sociale, la coopération et l'entraide** grâce au sentiment d'appartenance à la communauté.

La nouvelle vision stratégique de l'aménagement du territoire sera **finalisée à l'automne 2025**. Elle s'appuiera sur une grille d'analyse fine du territoire consolidée grâce à l'élaboration en cours de différents documents :

- un portrait statistique du Département.
- une synthèse des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui présente des données par thématiques (démographie, préservation de l'environnement, consommation foncière, etc.).
- et enfin un diagnostic du territoire départemental qui permettra de comprendre en profondeur les interactions entre les différentes dimensions du territoire (sociales, économiques, environnementales, urbaines ou de mobilités) et constituera un outil essentiel pour éclairer les dynamiques et les défis complexes qui traversent la Haute-Garonne.

Les principes directeurs et positions stratégiques formalisés récemment par le Conseil départemental en sa qualité de Personne Publique Associée - au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole, ou encore à l'élaboration du Plan de Mobilité (PdM) de la grande agglomération toulousaine de Tisséo - constituent **un premier socle doctrinal** permettant de nourrir les futurs engagements du Département.

La nouvelle vision stratégique de l'aménagement du territoire permettra au Conseil départemental de défendre et promouvoir **un autre modèle d'aménagement pour la Haute-Garonne**, dans une approche concertée au sein des instances de dialogue territorial, à travers les contributions et avis rendus ou encore dans l'accompagnement des territoires, et elle trouvera une traduction opérationnelle au sein des politiques sectorielles départementales (habitat, mobilités, etc.).

2/ Une attention particulière portée à la mise en oeuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en Haute-Garonne, en lien avec la nécessaire sobriété foncière

Une attention toute particulière doit aujourd’hui être portée à **la mise en oeuvre de l’objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**. A l’échelle de la Haute-Garonne, le Département entend porter ce défi majeur qui concerne tout autant l’État et les collectivités que les différents acteurs publics et privés de l’aménagement du territoire. Cette ambition appelle à une mobilisation collective **dans le cadre d’un dialogue stratégique** visant à définir la trajectoire collective tout en prenant en compte les dynamiques des territoires, les efforts déjà réalisés et les besoins à venir. A l’instar de la neutralité carbone, il s’agit de proposer **une véritable stratégie territoriale** permettant de répondre aux enjeux majeurs : lutte contre l’érosion de la biodiversité, réduction de la pression sur les ressources naturelles, anticipation des risques naturels et adaptation au changement climatique, etc. Le ZAN doit ainsi devenir une **opportunité pour ré-enchanter l’exercice d’aménagement du territoire** autour de nouveaux modèles d’aménagement résilients.

En tout état de cause, l’objectif ZAN trouve sa traduction dans les projets départementaux sous maîtrise d’ouvrage directe, avec **la recherche de sobriété foncière** érigée en principe cardinal pour tous les nouveaux projets de construction : mutualisation d’équipements et conception de bâtiments modulaires et compacts (**Cf. ambition 5, priorité d’action n°2**), gestion économe du foncier, utilisation des corridors existants pour le déploiement des Réseaux Express Vélo (REV), usages polyvalents des infrastructures routières et nouvelle doctrine en investissements (**Cf. ambition 1, priorité d’action n°5**).



3/ Le nouveau schéma départemental du tourisme durable : faire de la Haute-Garonne une destination Nature en accompagnant les territoires dans la bifurcation écologique

La Haute-Garonne possède **un riche potentiel touristique**, alliant patrimoine, nature, sport, loisirs, affaires, savoir-faire et gastronomie. Ce secteur représente 15,8 % des emplois et génère près d'un milliard d'euros de retombées économiques. Le Département entend valoriser ces atouts, en conciliant développement touristique et valeurs de justice sociale, d'équilibre territorial et de respect de l'environnement. Pour répondre à ces enjeux, **une grande concertation** a été engagée avec les acteurs du territoire de décembre 2023 à mars 2025 en vue de l'élaboration du **Schéma du tourisme durable et responsable 2025-2030**. Ce travail s'est structuré en trois étapes : un diagnostic du territoire, la définition d'une stratégie de tourisme durable et l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel.

L'objectif est d'assurer la pérennité de l'économie touristique en engageant la bifurcation écologique face aux évolutions climatiques et aux attentes croissantes des visiteurs. La stratégie repose sur trois axes majeurs :

- **Soutenir et revitaliser les territoires** en diversifiant l'offre touristique, notamment en montagne, et en développant de nouveaux flux économiques.
- **Encourager un tourisme social et inclusif** en facilitant l'accès aux loisirs pour tous et en intégrant les valeurs départementales de solidarité.
- **Valoriser les savoir-faire locaux** en soutenant l'artisanat et les initiatives ancrées dans les territoires.

L'accompagnement des territoires dans la bifurcation écologique constitue un axe clé, avec des actions concrètes telles que :

- La diversification des stations de montagne.
- L'adaptation aux périodes caniculaires via un maillage de points de fraîcheur.
- L'appui aux porteurs de projets dans la transition écologique.
- La structuration du tourisme de pleine nature et des itinérances douces.
- La sensibilisation des acteurs et visiteurs aux enjeux environnementaux.
- Le développement des mobilités touristiques décarbonées.

Un axe dédié au tourisme social prévoit également :

- Le soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire.
- L'incitation des entreprises touristiques aux démarches RSE.
- L'accompagnement des territoires pour un tourisme accessible à tous.
- La facilitation du départ en vacances et en classes vertes.

Cette stratégie, qui concerne l'ensemble du département avec une attention particulière portée aux territoires de montagne, vise à inscrire durablement le tourisme haut-garonnais dans **un modèle équilibré, inclusif et respectueux des ressources naturelles**.



› Priorité d'action n°3 :

Bâtir de nouvelles coopérations territoriales en faveur de la bifurcation écologique



Facteur essentiel de réussite, l'ampleur des transformations à conduire suppose **l'engagement coordonné** de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les interventions du Conseil départemental ne pourront en effet avoir de résultats significatifs que si elles s'inscrivent dans **une logique de « cumul des forces »**. La nouvelle feuille de route concerne donc au premier chef les politiques du Département, mais elle vise plus largement à générer une dynamique féconde sur le territoire. Elle constitue le point de départ d'**une nouvelle alliance locale** en faveur de la bifurcation écologique pour accélérer la mise en œuvre de coopérations opérationnelles permettant de répondre à l'urgence environnementale. Il s'agit de démontrer que c'est à l'échelle locale qu'un grand nombre de solutions émergent, et que les acteurs peuvent collectivement dialoguer et s'organiser pour être plus efficaces. L'objectif est de bâtir avec l'ensemble des partenaires **un projet fédérateur synonyme de résilience** pour la Haute-Garonne et pour ses habitants à travers l'union des forces, le partage des expériences et la mise en synergie des leviers d'action, seuls à même d'engager **le virage décisif pour l'avenir du territoire**.

Entre coopérations enrichies, mobilisation des financements départementaux et impulsion d'une nouvelle gouvernance de l'ingénierie, le Département entend jouer pleinement **son rôle de catalyseur et d'animateur** de la bifurcation écologique sur le territoire et favoriser l'engagement de tous les acteurs :

- A travers **la politique de contractualisation** permettant d'accompagner financièrement et techniquement les collectivités dans la mise en œuvre de projets ambitieux en faveur de la bifurcation écologique. En associant un soutien en ingénierie renforcé à des financements dédiés, il s'agit de contribuer à structurer des actions locales cohérentes et efficaces, adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- A travers **les partenariats engagés avec les forces vives du territoire**, tissu associatif et socio-économique, pour favoriser l'émergence de nouveaux projets démonstrateurs exemplaires.



OBJECTIFS

› **Engager une véritable dynamique territoriale en faveur de la bifurcation écologique :**

- Mobiliser les financements et l'ingénierie départementale en faveur des projets concourant à la bifurcation écologique sur le territoire.
- Répondre aux besoins en expertise et en formation au plus près des besoins exprimés par les acteurs locaux.
- Développer et enrichir les coopérations territoriales avec le tissu associatif, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et le tissu socio-économique pour soutenir l'émergence de solutions partagées et de projets démonstrateurs.



PROJETS PHARES

1/ La nouvelle génération de contrats de territoire, un levier pour la bifurcation écologique

Les contrats de territoire ont évolué au fil des ans pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux des territoires. Pour répondre à l'urgence environnementale et engager le changement de cap, l'Assemblée départementale a validé, le 26 mars 2024, **une évolution majeure** visant l'accompagnement et le financement d'initiatives structurantes autour de plusieurs axes :

- **Désimperméabilisation et renaturation des sols** : financement de la création de parkings végétalisés afin de lutter contre l'artificialisation.
- **Développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur** : financement jusqu'à 50 % des projets pour accélérer la transition énergétique locale.
- **Transformation des bâtiments publics** : financement à hauteur de 50 % pour les projets exemplaires respectant un référentiel exigeant (rénovation énergétique ambitieuse, amélioration du confort d'été).
- **Véhicules et équipements verts** : financement à hauteur de 50 % pour l'acquisition de véhicules utilitaires électriques ou hybrides pour l'entretien des voiries, espaces verts et bâtiments communaux ; financement de l'achat de vélos électriques par les collectivités pour promouvoir des déplacements plus sobres et efficaces.
- **Réhabilitation des logements communaux** : soutien renforcé aux opérations de rénovation et reconstruction des bâtiments insalubres pour améliorer le cadre de vie.

Le Conseil départemental accentuera encore cet engagement avec la prochaine évolution des contrats de territoire.

2/ Le Département, moteur d'une nouvelle gouvernance de l'ingénierie en faveur de la bifurcation écologique

L'ingénierie territoriale constitue un pilier essentiel pour accélérer la bifurcation écologique. Elle permet de mobiliser **l'intelligence collective** et **des compétences techniques et stratégiques** pour concevoir et mettre en œuvre des projets innovants, durables et adaptés aux spécificités géographiques de chaque territoire. Le Conseil départemental met à la disposition des collectivités locales une ingénierie renforcée via **la Plateforme d'appui aux territoires** qui offre un soutien stratégique et technique autour de plusieurs axes :

- **Aménagement et transformation des territoires** : requalification des espaces publics, renaturation des coeurs de ville, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.
- **Planification et urbanisme** : expertise en architecture, paysage et environnement pour bâtir des territoires plus résilients.
- **Transition écologique et agriculture** : préservation des milieux naturels, développement d'une alimentation locale et durable, accompagnement des projets agricoles innovants.
- **Eau et assainissement** : mise à disposition de données pour une gestion plus responsable des ressources.
- **Énergie** : accompagnement des collectivités dans leurs stratégies de transition énergétique et de réduction des consommations.
- **Tourisme durable** : aide à la structuration de projets et au développement de labels valorisant le patrimoine et les démarches écologiques.

En complément, **Haute-Garonne Ingénierie - Agence Technique Départementale** (HGI-ATD31) s'attache à accompagner les collectivités locales sur les enjeux d'aménagement du territoire et de bifurcation écologique. Parmi les actions menées en 2024, on peut citer la mise à jour de la trame verte et bleue du territoire du Pays Sud Toulousain, les missions d'assistance aux travaux des collectivités visant à définir les modalités de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, ou encore la mise en place de nouvelles méthodes et outils de sensibilisation aux enjeux d'un urbanisme favorable à la santé.

Le 12 novembre 2024, le Département et l'État ont co-organisé **le Forum de l'ingénierie territoriale** sur le thème de la bifurcation écologique et de la résilience des territoires. Cet événement a permis de **réaffirmer le rôle du Département** en matière d'aménagement et de solidarité territoriale, au sein de la gouvernance de l'ingénierie locale. Les communes et intercommunalités ont pu assister à des interventions sur la sobriété foncière et la mise en œuvre du ZAN, ainsi qu'à des ateliers pratiques sur la requalification des friches, la sobriété énergétique et la revitalisation des centres-bourgs. **Plusieurs partenaires engagés** dans la transition écologique ont contribué à ces échanges, notamment l'ADEME (Agence de la transition écologique), le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), Haute-Garonne Environnement et Haute-Garonne Ingénierie.

3/ Un engagement pour la formation des élus locaux au plus près des nouveaux besoins induits par l'urgence environnementale dans les territoires

Véritable boîte à outils de la bifurcation écologique pour ses adhérents, parmi lesquels le Conseil départemental aux côtés de plus de 300 communes et 114 associations environnementales, **le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement** joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des acteurs du territoire. Il organise des rencontres débats, des colloques, des ateliers de travail et d'échange, des visites de terrain sur des sujets d'actualité **à partir des besoins exprimés** par les élus locaux et le milieu associatif. Haute-Garonne Environnement propose à ses adhérents **une mise en réseau et des retours d'expériences** d'actions locales concrètes pour favoriser l'essaimage des projets. Au cours de l'année 2024, 6 manifestations ont attiré plus de 700 personnes, élus communaux ou représentants d'associations confondus, avec notamment la conférence-formation « **Faire face aux crises sociétales en construisant la résilience de son territoire** », en présence d'**Arthur Keller**, ingénieur spécialiste des risques systémiques, organisée le 2 octobre 2024 à l'Hôtel du Département. Ces actions s'inscrivent dans la complémentarité avec les nombreuses formations consacrées à l'environnement proposées par **Haute-Garonne Ingénierie – Agence Technique Départementale (HGI-ATD31)**, organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur.



4/ La bifurcation écologique au cœur d'une dynamique partenariale toujours plus riche avec le tissu associatif et socio-économique haut-garonnais

› Des partenariats historiques avec les associations environnementales du territoire

Le Conseil départemental est un partenaire historique des associations environnementales du territoire, qu'il s'agisse **des structures « têtes de réseau »** (France Nature Environnement Midi-Pyrénées, Reflets CPIE Terres Toulousaines, Nature en Occitanie, etc.) ou des **associations plus locales**. Afin de renforcer la coopération avec les associations environnementales haut-garonnaises, tout en l'inscrivant dans les orientations de la nouvelle politique de bifurcation écologique, le Département accompagne désormais les associations à travers **2 appels à projets :**

- Le premier vise à soutenir et faire émerger **des actions de sensibilisation à l'environnement** sur différents thèmes (eau, biodiversité, mobilités douces, etc.) **incluant une dimension sociale, inclusive et solidaire**. La sensibilisation à l'environnement est en effet essentielle pour que la réalité du changement climatique soit appréhendée par tous, et que la bifurcation écologique constitue une trajectoire collectivement partagée et acceptée.
- Le second, plus spécifique à destination des associations « têtes de réseau », entend favoriser **l'expertise et les initiatives collectives** visant au développement et au partage des connaissances. L'objectif est de s'appuyer sur la coopération avec le tissu associatif pour bâtir des stratégies d'adaptation permettant de renforcer la résilience des écosystèmes naturels face aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans l'objectif d'embarquer le plus grand nombre de partenaires dans la bifurcation écologique, le Département a également engagé des partenariats innovants avec **la Fédération départementale de chasse** autour de la préservation de la biodiversité (limitation du risque de collision entre la faune et les véhicules sur les routes, suivi des déplacements des sangliers via des balises GPS) ou encore concernant le partage des espaces naturels publics (convention cynégétique à la Forêt de Buzet). Un partenariat est également en cours d'étude concernant le projet Via Fauna mené par **la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie** qui a permis la création d'une plateforme WebSIG pour recenser l'ensemble des points de collisions routières avec la faune.



› Un soutien à la vitalité associative et aux projets démonstrateurs portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les associations sont en prise directe et immédiate avec les réalités de terrain. Elles jouent un rôle de « lanceur d'alerte » sur certaines problématiques et imaginent **des solutions à la fois innovantes et pragmatiques**, souvent source de progrès pour la société toute entière. Elles constituent encore **des espaces de vitalité et d'expérimentation démocratiques sans égal** : les individus qui s'engagent regagnent du pouvoir d'agir, et le bénévolat apporte une utilité et une reconnaissance sociales dans un contexte où les parcours professionnels ne sont plus synonymes de stabilité, de sens ou même d'épanouissement. Conscient de l'importance du secteur associatif dans le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, le Conseil départemental poursuit **son soutien à la vitalité associative haut-garonnaise et au bénévolat** à travers un appui technique apporté aux structures (cellule d'appui dédiée), des rencontres de terrain organisées pour échanger et recueillir les besoins des responsables d'association, ou encore des ateliers pratiques portant sur des préoccupations très concrètes en matière de gestion financière et humaine.

Le Département accompagne également le développement de **projets innovants alliant bifurcation écologique et justice sociale** grâce à une ingénierie dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'innovation sociale, ainsi qu'à son Fonds d'innovation sociale. Depuis 2021, quinze initiatives propres à la transition écologique du territoire sur quarante-cinq initiatives ont été financées, portées par autant d'acteurs différents, illustrant **la diversité des approches possibles** pour transformer le territoire. Parmi ces projets :

- La création de ressourceries spécialisées dans le réemploi d'équipements sportifs et numériques.
- Le développement d'habitats réversibles conçus avec des matériaux biosourcés et de réemploi.
- La mise en place d'une pépinière de plantes aromatiques en milieu urbain.
- L'essor d'une offre de mobilier issu du réemploi.
- Des actions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire.
- L'animation d'ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans les quartiers prioritaires.



En soutenant ces expérimentations, le Département encourage des solutions locales innovantes et inspirantes qui démontrent **la soutenabilité de nouveaux modèles de développement plus résilients**, et qui réinventent les façons de penser et d'agir autour de la coopération, la solidarité et la créativité.

Afin de repérer et structurer les initiatives d'utilité sociale qui contribuent à l'économie circulaire et au réemploi, à l'agriculture et l'alimentation durable, à la sensibilisation à l'urgence écologique, aux projets de production d'énergie citoyens, aux mobilités durables ou encore au numérique responsable, le Département s'est ancré au sein de l'écosystème de soutien à la création d'activités en conventionnant avec six têtes de réseau de l'ESS que sont la **Chambre régionale de l'ESS Occitanie, France Active Occitanie, Le Mouvement Associatif Occitanie, le Mouvement pour une Economie Solidaire, Initiatives pour une Economie Solidaire et l'Union régionale des SCOP et des SCIC**. Soutenir ces partenaires, c'est renforcer la structuration de ces activités, l'emploi, la mesure d'impacts sociaux et écologiques et la création de nouveaux modèles socio-économiques. C'est également favoriser la convergence de ces initiatives au regard des besoins sociaux et écologiques accompagnés par les politiques publiques départementales et donc contribuer à l'innovation publique.



› De nouvelles coopérations avec les chambres consulaires

Une convention de partenariat a été élaborée avec **la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** afin d'accélérer la mise en œuvre de projets alignés sur la bifurcation écologique. Ensemble, le Conseil départemental et la CCI partagent un objectif commun : favoriser le desserrement économique, un développement territorial équilibré avec **une ambition écologique marquée**. Concrètement, le Département s'engage à mettre à disposition des services d'accompagnement de la CCI toutes les ressources et dispositifs départementaux contribuant à cet objectif : CREADE et CREONS pour soutenir la création et le développement d'activités, le Fonds d'innovation sociale pour financer des initiatives à impact écologique et social, le dispositif Tiers-lieux pour encourager de nouveaux espaces de travail et d'échange, les aides à l'immobilier d'entreprises pour dynamiser les territoires, ainsi que les dispositifs de contractualisation territoriale pour renforcer l'accompagnement et l'efficacité des actions locales. Grâce à cette coopération renforcée, **le Département et la CCI unissent leurs expertises** pour impulser un développement économique plus résilient, plus juste, et en phase avec les enjeux environnementaux.

Afin de déployer sa politique en faveur de l'agro-écologie, en tant que solution permettant à la fois de préserver l'environnement et d'accompagner les exploitations agricoles sur le chemin de la résilience, le Conseil départemental a également fait le choix de travailler en synergie avec les acteurs du monde agricole. La convention de partenariat renforcé conclue avec **la Chambre départementale d'Agriculture** à la fin de l'année 2023 constitue de ce point de vue une opportunité pour répondre aux enjeux de la bifurcation écologique et de la justice sociale, par la mise en œuvre d'actions concrètes portant sur la ressource en eau, la préservation des sols, la biodiversité, la protection du foncier agricole, mais aussi l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ainsi que l'accès à une alimentation de qualité et de proximité pour tous.

Ambition n°3



Affirmer la justice sociale et climatique : lutter contre les inégalités environnementales sous toutes leurs formes



Aujourd’hui, **le constat est double** : d’une part, les inégalités accentuent le dérèglement climatique et, d’autre part, la dégradation de l’environnement est la source d’injustices nouvelles dont sont d’abord victimes les plus précaires et les plus fragiles.

La crise environnementale témoigne ainsi d'**inégalités aux multiples visages**, documentées par les travaux scientifiques notamment ceux des économistes Thomas Piketty et Lucas Chancel :

› **une inégalité de richesse ou de responsabilité**

Les plus riches polluent plus que les plus pauvres, au sens large des émissions de gaz à effet de serre :

- En France, les 1% les plus riches émettent en moyenne dix fois plus de CO2 par an par leur consommation (40,2 tonnes) que la moitié la plus pauvre des Français (3,8 tonnes).

- Toujours en France, l'empreinte carbone des 10% les plus riches est de 16 tonnes de CO2 équivalents par an et par personne en moyenne. Si l'on prend en compte les placements financiers (actions au sein d'entreprises, immobilier, fonds de pension, etc.), celle-ci passe à 37 tonnes de CO2e/an et par personne en moyenne, soit 2,4 fois plus.

- Pour atteindre nos objectifs climatiques d'ici 2030, les 1% des Français les plus riches doivent diviser par 10 leurs émissions, lorsque les 50% les plus pauvres doivent les réduire d'un quart pour arriver à 2,8 tonnes de CO2 (Oxfam France, 2023).

› **une inégalité d'exposition aux impacts environnementaux**

Le lieu de vie, les activités, les conditions sociales influencent le niveau d'exposition :

- Les personnes âgées, isolées, ou en situation de handicap sont plus vulnérables aux canicules, inondations et événements extrêmes.

- Les habitants de quartiers densément bétonnés souffrent davantage des canicules / îlots de chaleur.

- Les territoires agricoles ou forestiers sont en première ligne face aux sécheresses, incendies, etc.

› **une inégalité d'accès aux solutions, ou pauvreté environnementale**

Les plus modestes et les plus fragiles bénéficient beaucoup moins des bienfaits d'un environnement sain, d'une proximité avec la nature ou encore d'une alimentation saine de qualité.

› **une inégalité d'accès à l'information**

Les plus modestes et les plus vulnérables rencontrent plus de difficultés pour accéder à l'information sur les aides disponibles et sur les démarches pour en bénéficier ; le manque de lisibilité des dispositifs, l'isolement social et la fracture numérique aggravent encore le non-recours aux aides.

› une inégalité de pouvoir ou de décision

Les populations les plus touchées par le dérèglement climatique sont souvent absentes des lieux de décision :

- Les femmes sont sous-représentées dans les gouvernances environnementales (rapport CESE, 2023).
- Les jeunes, pourtant en première ligne pour l'avenir, ont peu de poids institutionnel.
- Les décisions se prennent souvent loin de ceux qui vivent les conséquences.

› enfin, une inégalité générationnelle

- Un enfant né en 2020 vivra 2 à 7 fois plus d'événements climatiques extrêmes qu'un adulte né en 1960 (Revue Science, 2021).

- Les enfants subissent les émissions de gaz à effet de serre du passé et l'inaction actuelle des adultes. Les générations futures porteront le poids des choix d'aujourd'hui ; la dette est donc aussi morale.

L'idée de **justice sociale et environnementale** invite à prendre en compte l'ensemble des inégalités dans la construction et le déploiement de l'action publique, conformément aux préconisations du GIEC : « les mesures d'adaptation et d'atténuation, à toutes les échelles, dans tous les secteurs et dans toutes les régions, qui donnent la priorité à l'équité, à la justice climatique, aux approches fondées sur les droits, à la justice sociale et à l'inclusion, conduisent à des résultats plus durables, réduisent les compromis, soutiennent les changements transformateurs et font progresser le développement résilient au climat ».

Fidèle à son ADN, le Conseil départemental entend affirmer au sein de la nouvelle feuille de route la lutte contre les inégalités comme **indissociable du combat pour la protection de l'environnement**, avec des politiques sociales et de solidarités qui, plus que jamais, seront tournées vers la nécessité d'asseoir une bifurcation **juste et soutenable** pour tous les citoyens.

› **Priorité d'action n°1 :**

Asseoir les conditions d'une bifurcation écologique juste : être un territoire pionnier dans la conciliation des enjeux écologiques et sociaux



Comment lier le social et l'écologie ? Comment mettre en convergence les politiques sociales et de solidarités et les politiques environnementales ? Comment porter, expliciter et travailler les enjeux d'une transition écologique et solidaire ? Depuis plusieurs mois, le Conseil départemental s'attèle à répondre à ces questions qui viennent interroger profondément le logiciel de pensée, de fonctionnement et d'action de la collectivité. Parmi les réponses, la mise en place d'une communauté interne transverse dédiée aux questions de justice sociale et climatique reflète **la transition administrative à l'œuvre** pour accompagner la nouvelle ambition en faveur de la bifurcation écologique. Gage d'un socle d'expertise renforcé, forgé en lien avec les acteurs spécialisés et le monde scientifique, ce renouvellement des manières de penser et de faire l'action publique permet de favoriser **l'émergence de politiques et de pratiques éco-sociales** pleinement en prise avec la complexité des enjeux, et d'engager **une véritable dynamique** en faveur de la bifurcation écologique solidaire, en interne comme sur le territoire.



› **Faire converger politiques environnementales et politiques sociales et de solidarités au service d'une bifurcation écologique juste et solidaire :**

- Bâtir un socle d'expertise transversal sur la bifurcation juste et solidaire, et créer une culture départementale commune.
- Enrichir l'expertise départementale, en lien avec les acteurs spécialisés et le monde scientifique.
- Participer d'une véritable dynamique territoriale en faveur de la bifurcation juste et solidaire.



PROJETS PHARES

1/ Renouveler les dynamiques internes : un groupe de travail transversal dédié à la justice sociale et climatique

Suite à l'adoption en juin 2024 du rapport cadre fixant les nouvelles orientations de la collectivité en faveur de la bifurcation écologique, **un groupe de travail mixte** dédié aux questions de justice sociale et climatique a été mis en place, associant les directions des solidarités et la Direction générale déléguée à la Transition écologique et aux Mobilités. Grâce à des temps d'échanges institués régulièrement, ce groupe de travail a permis de générer **une nouvelle dynamique interne** :

- **En favorisant l'interconnaissance** entre les équipes et les politiques publiques déployées.
- **En créant un socle d'expertise commun** sur la bifurcation écologique et solidaire, notamment à travers le partage de ressources et d'outils de formation (participation conjointe au séminaire des 6 et 7 juin 2024 organisée par le CEREMA sur l'adaptation au changement climatique ; participation conjointe à la conférence-formation du 2 octobre 2024 « Faire face aux crises sociétales en construisant la résilience de son territoire » en présence d'Arthur Keller).

Ce travail en transversalité a déjà permis de faire émerger des projets qui conjuguent concrètement écologie et solidarités avec :

- **Une politique environnementale tournée vers les plus vulnérables :**
 - › Mise en œuvre en 2025 d'un nouvel appel à projets en direction des associations environnementales menant des actions de sensibilisation à l'environnement : la prise en compte de la dimension sociale des projets sera renforcée, et ils devront démontrer un impact positif sur la qualité de vie, la santé, le pouvoir d'achat ou encore le lien social des habitants de Haute-Garonne, en particulier les plus vulnérables.
 - › Déploiement de la concertation Jeunesses & Ecologie dans l'objectif de toucher tous les jeunes haut-garonnais, y compris les jeunes en situation de précarité sociale et/ou professionnelle (jeunes accueillis en établissements, etc.).
 - › Prise en compte des impacts du changement climatique sur les précarités et sur la santé dans le cadre du diagnostic des vulnérabilités au changement climatique.
- **Un référentiel de l'action sociale et médico-sociale qui intègre désormais la bifurcation écologique, avec l'adoption du nouveau Schéma départemental d'action sociale et médico-sociale.**

Ainsi, la culture commune se forge progressivement au sein de la collectivité, doublée d'une conscience aigüe de la nécessité de proposer des politiques publiques adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. L'objectif est désormais de favoriser **l'appropriation et la diffusion des enjeux en interne**, en s'appuyant sur les savoirs de terrain (retours d'expériences et pratiques des travailleurs sociaux), et en lien avec les attentes des citoyens, spécifiquement des publics de l'action sociale départementale.

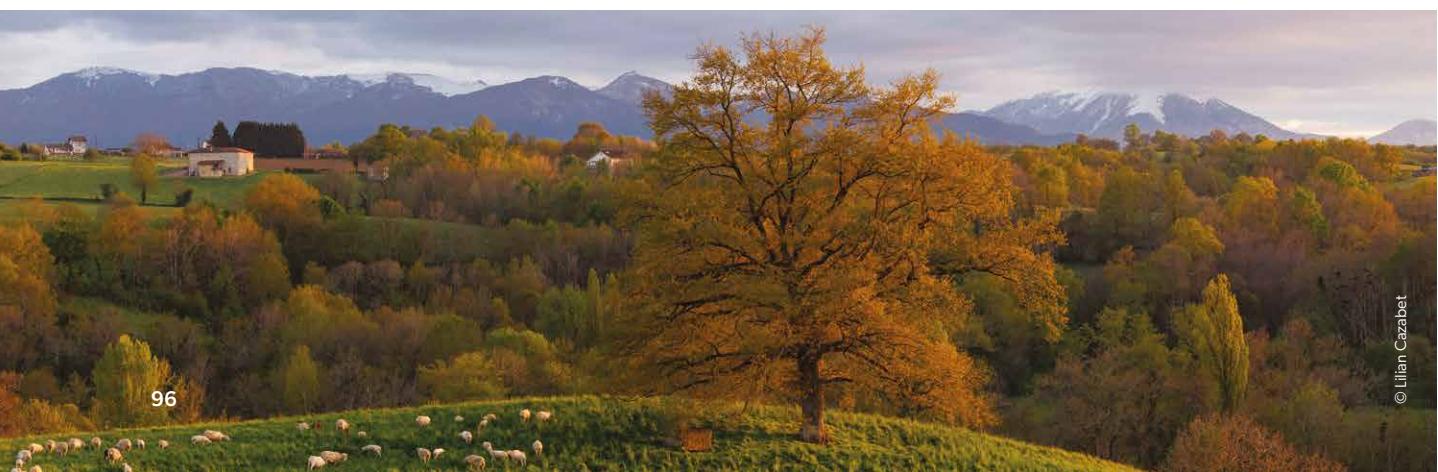
2/ Enrichir l'expertise : le Département, partie prenante des travaux de l'UNADEL sur la transition écologique et sociale

Depuis 2019, un groupe d'acteurs composé de représentants de territoires, de la recherche, d'institutions, de réseaux réuni dans le cadre du Carrefour des Métiers et des professionnels du développement territorial (CDM) animé par l'**Union Nationale des Acteurs de Développement Local (UNADEL)** travaille à qualifier les problématiques d'une transition écologique et sociale, et porte un projet de recherche action centré sur les évolutions du travail social dans ce domaine, en lien avec un séminaire sur l'émergence de politiques éco-sociales. Ces travaux ont déjà donné lieu à plusieurs phases d'études assorties de publications.

En 2024, une nouvelle phase de travail s'est ouverte axée sur **l'étude des conditions d'émergence et de déploiement de politiques et de pratiques éco-sociales**, à travers le séminaire « Transition écologique et sociale : vers l'émergence de pratiques et de politiques territoriales socio-écologiques (ou éco-sociales) ? ». Dans ce cadre, l'UNADEL a souhaité associer différentes catégories d'acteurs - Départements, Caisses d'allocations familiales et Fédération des centres sociaux, acteurs de la Politique de la ville - en prise directe avec ces questions. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est tout naturellement impliqué dans cette démarche pour approfondir ces thèmes de travail qui s'inscrivent dans les réflexions et chantiers engagés dans le cadre de la nouvelle feuille de route bifurcation écologique. Très concrètement, l'implication dans cette démarche permet à la collectivité :

- **De se constituer un réseau d'échanges**, notamment avec les collectivités engagées en faveur de la transition écologique et sociale.
- **De bénéficier de l'expertise plurielle de ce collectif de travail**, particulièrement éclairante dans la conduite des projets en cours : travaux et ressources déjà capitalisés par l'UNADEL, retour d'expériences des acteurs institutionnels, regard scientifique assis sur des projets de recherche menés y compris à l'international (Québec), etc.
- **De s'affirmer comme une collectivité engagée sur la transition écologique et sociale** au travers de cette démarche conçue à la fois comme **une communauté apprenante** permettant une montée en expertise sur ces enjeux, et comme **une force contributrice** visant à construire et défendre une vision nationale des politiques éco-sociales et de l'écologie en travail social.

Premier jalon de cette démarche, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a co-organisé avec l'UNADEL, la journée d'étude « **Quelles articulations entre politiques sociales et écologiques pour une transition juste et inclusive ?** » le 18 juin 2025 à l'Hôtel du Département afin d'ouvrir et de partager largement les réflexions engagées avec d'autres acteurs du territoire.



3/ Coopérer et essaimer : le Département, acteur de la dynamique locale en faveur de la bifurcation juste et solidaire

Le Conseil départemental est convaincu que la transformation écologique et sociale doit passer par la coopération, la multiplication des partages d'expériences, de connaissances et de données, ainsi que par la mise en réseau des acteurs du territoire. Parce que l'échelon départemental se prête particulièrement à l'animation d'une dynamique territoriale, le Département s'engage pour **faire de la Haute-Garonne un territoire pionnier** dans la conciliation des enjeux écologiques et sociaux.

Démarche structurante engagée au début de l'année 2024, **le diagnostic des vulnérabilités au changement climatique** vise l'exhaustivité dans l'analyse des domaines impactés par le changement climatique, dans une véritable approche systémique. Il intègre notamment les impacts sur la santé et les conditions de vie des habitants (précarités, emplois, etc.), permettant ainsi d'identifier et de caractériser **les inégalités environnementales en Haute-Garonne**. Il est bâti sur un important travail de collecte et d'analyse des connaissances et données territoriales disponibles sur ces sujets, qu'il s'agisse de données issues de **l'Observatoire social et de l'Observatoire des territoires** piloté par Haute-Garonne Ingénierie, ou des **contributions des partenaires** qui oeuvrent dans le champ des solidarités et de la santé comme la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région Occitanie ou encore l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie.

La phase d'élaboration du diagnostic des vulnérabilités marque ainsi une première avancée très concrète dans le nécessaire « **désilotage systémique** » **entre écologie et solidarités**, et dans l'enjeu de partage de la donnée qui est au cœur de la réussite des transitions. Ce diagnostic a également vocation à constituer un outil de connaissance partagée entre les partenaires, et un outil d'accompagnement renforcé des territoires qui pourront utilement se saisir de ce travail qui place au premier plan **les enjeux sociaux et sanitaires du changement climatique**.

Le Conseil départemental s'inscrit également dans **l'ensemble des réflexions locales émergentes** autour de la justice sociale et environnementale :

- Le 21 novembre 2024, les services départementaux ont assisté au séminaire interdépartemental de lancement du chantier fédéral "Transition écologique, solidaire et citoyenne Made in Centres Sociaux" (TESC) co-organisé par **la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) en partenariat avec l'Atécopol (Atelier d'écologie politique)**. L'objectif de cette première journée était de lancer une démarche TESC au niveau fédéral en favorisant une appropriation collective des enjeux ainsi que le partage de connaissances, méthodes et expériences.
- Ils ont également participé à **la journée « Ensemble pour une transition écologique juste et inclusive en Occitanie »** organisée le 8 janvier dernier par l'ADEME Occitanie et la préfecture de Région dans le cadre du Pacte des Solidarités et construite autour de temps d'échanges et de partages d'expériences entre les acteurs régionaux engagés en faveur d'une transition juste : ADEME, Météo France, INSEE, Association ATD Quartmonde, Agence Régionale de Santé (ARS), Fondation Hospitalière pour la recherche sur la précarité et l'exclusion sociale (FHRPES), etc.

› Priorité d'action n°2 :

Lutter contre les inégalités d'exposition aux impacts et d'accès aux solutions à travers la mise en œuvre de politiques éco-sociales



Les populations les plus précaires et les plus vulnérables sont très peu responsables des émissions de gaz à effet de serre. Elles sont en revanche beaucoup plus exposées à la pollution sonore, à la pollution de l'air et, d'une manière générale, à **toutes les conséquences sanitaires** liées au changement climatique et aux dégradations environnementales. Les habitants des quartiers prioritaires de la ville sont ainsi tout particulièrement exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains en raison du caractère minéral de leur environnement, mais aussi de leur situation socio-économique qui les prive d'un accès aux vacances et les soumet davantage à la précarité énergétique et au stress thermique.

Les impacts sont également financiers, avec des répercussions démultipliées sur la vie quotidienne : factures d'énergie en hausse, reste à vivre en diminution, impacts sur les choix en termes d'alimentation et de prise en charge de la santé. Face à cet état de fait, les marges de manœuvre des personnes les plus précarisées pour se protéger et s'adapter sont réduites, et l'appel à la sobriété véhicule **une forme d'injonction paradoxale**. Par obligation, les personnes les plus en difficulté, réfléchissent et inventent des solutions de "débrouille" peu valorisées.

La crise environnementale a déjà pour effet de **renforcer les inégalités** entre les habitants (et entre les territoires), et **les inégalités sociales freinent la transition écologique** par manque de ressources permettant d'adopter de nouveaux modes de vie. Aujourd'hui, **la soutenabilité du modèle écologique**, c'est-à-dire la capacité des ménages en situation de précarité à s'adapter et à bénéficier des mesures mises en œuvre dans le cadre de la bifurcation écologique, constitue une question centrale. Pour les ménages les plus contraints budgétairement et disposant d'une faible capacité d'emprunt, réaliser les investissements nécessaires pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie reste difficile :

- L'achat d'un véhicule électrique ou la rénovation énergétique d'un logement représentent **des dépenses qui demeurent souvent hors de portée** et, bien qu'en augmentation, les aides publiques ne garantissent pas pour autant l'accessibilité économique des investissements bas-carbone aux ménages modestes.
- Plus vulnérables à la hausse des prix des biens et services essentiels, **leur mode de vie est fortement dépendant des énergies fossiles** : les 20 % des ménages les plus

modestes consacrent en moyenne 7,2 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques, contre 2,1 % pour les 20 % les plus aisés.

– L'accès à des produits et services à faible empreinte environnementale, comme une alimentation biologique et locale, est également difficile : le coût de ces produits représente un **effort économique** au regard de leurs faibles revenus et des charges contraintes qui pèsent déjà lourdement sur leur budget.

Au-delà de la dimension financière, **d'autres freins** entravent l'accès des personnes en situation de précarité aux solutions de la bifurcation écologique :

- **le manque d'informations sur les aides disponibles et les démarches pour y accéder**, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de mobilités douces ou encore d'alimentation durable ; la complexité administrative et l'évolution fréquente des critères d'éligibilité renforcent cette difficulté.
- **le manque de lisibilité des dispositifs, l'isolement social et la fracture numérique** aggravent encore le non-recours aux aides.
- en outre, **le statut d'occupation** limite les capacités d'action : les locataires doivent obtenir l'accord de leur propriétaire pour engager des travaux, tandis que la rénovation des logements anciens représente un coût élevé. Les copropriétés peuvent ralentir les prises de décision, compliquant la mise en œuvre des rénovations nécessaires.

A cela s'ajoutent **des disparités territoriales** d'accès aux solutions écologiques :

- en zone rurale et périurbaine, **le manque de transports en commun** renforce la dépendance à la voiture individuelle, rendant difficile l'adoption de modes de transport plus durables.
- dans le domaine de l'alimentation, le développement des circuits courts ne profite pas toujours aux ménages précaires, **en raison de la localisation des points de vente** et d'un manque de structures facilitant leur accès.

Face à ces défis, la bifurcation écologique ne peut être envisagée sans intégrer pleinement **les réalités sociales** des ménages en situation de précarité. Les politiques publiques sociales et écologiques doivent être conçues pour être **accessibles à toutes et tous**, en tenant compte des contraintes économiques, administratives et territoriales qui pèsent sur les plus fragiles.



OBJECTIFS

› **Mieux articuler les politiques sociales et environnementales du Département** via la conception et la mise en œuvre de politiques éco-sociales :

- Identifier et valoriser l'ensemble des actions, dispositifs et projets du Département constituant des politiques éco-sociales.
- Construire et définir le cadre d'une politique éco-sociale.
- Mettre en œuvre des politiques éco-sociales.
- Concevoir et promouvoir des solutions démocratiques et participatives en impliquant les citoyens en situation de précarité.

PROJETS PHARES

1/ Identifier et valoriser l'ensemble des actions, dispositifs et projets existants constituant des politiques éco-sociales

De nombreuses actions sont déjà à l'œuvre au sein de l'action sociale et médico-sociale départementale pour répondre aux enjeux de la bifurcation écologique : déployées au sein des Maisons des Solidarités du Département ou au niveau des directions métiers, ces actions visent à mieux accompagner les personnes en situation de précarité afin de les protéger des impacts environnementaux dans leur quotidien, et de renforcer l'accessibilité des solutions écologiques et des mesures d'adaptation. Pour autant, ces actions visant la lutte contre les inégalités sociales et les précarités n'ont **pas toujours pour intention ou finalité première d'avoir un impact écologique**, ou elles sont **peu conscientisées par les professionnels** en tant que tel.

Aussi, un travail d'état des lieux et de valorisation des actions et démarches existantes a été engagé pour favoriser cette prise de conscience collective ; il constitue également un premier levier pour essaimer ces actions. **Deux démarches ont été enclenchées**, un recensement et une consultation des agents des solidarités, avec pour objectif de :

- Valoriser les démarches et actions existantes recensées dans le cadre de la politique de bifurcation écologique.
- Identifier les champs d'intervention de l'action sociale dans l'accompagnement des publics pour lutter contre l'exclusion, protéger face aux impacts du dérèglement climatique et s'y adapter.

A) Un état des lieux des actions existantes en matière de bifurcation écologique et justice sociale autour d'un recensement

› Objet du recensement :

- Des politiques sociales avec et/ou sans intention d'impact écologique.
- Des actions collectives menées en Maison des Solidarités avec et/ou sans intention d'impact écologique.

› Enseignements :

- Les enjeux environnementaux et défis climatiques ne sont **pas forcément des sujets identifiés dans un premier temps**.
- L'action collective, quand elle est co-construite avec les personnes concernées et que sa finalité est de travailler le lien social, a un fort impact sur **la capacité des personnes à traverser les crises**.
- **Les domaines d'intervention identifiés**, tant au niveau des politiques sociales que des actions collectives sur le terrain, sont le logement, la santé, l'alimentation, la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle, la gestion budgétaire, la consommation et le tri des déchets.
- **Les modalités d'intervention identifiées au niveau des actions collectives** sont les suivantes : dans le cadre du développement social local, lors d'actions collectives portées en Maisons des Solidarités par les travailleurs médico-sociaux, dans le cadre d'un accompagnement social et médico-social, au moment de l'accueil (entretiens téléphoniques via la plateforme Haute-Garonne Solidarités, Maisons Départementales de Proximité) ou encore dans de l'aller-vers. Par exemple, une action d'information sur les droits sociaux Territoire Zéro Non-Recours couplée avec une sensibilisation sur la précarité énergétique ou lors de visites à domicile dans le cadre de missions médico-sociales.

B) Un état des lieux des liens entre bifurcation écologique et action sociale via une consultation des agents des solidarités sur l'accompagnement des publics en situation de précarité

Un questionnaire a été transmis au dernier trimestre 2024 à l'ensemble des agents des solidarités récoltant **113 réponses**.

Les professionnels répondants sont principalement des personnes averties ou qui ont une appétence sur la question de la transition écologique :

- **95% font un lien entre les enjeux environnementaux et sociaux.**
- **48% considèrent intégrer les enjeux environnementaux dans leurs missions.**

Les répondants font état d'actions existantes ayant des finalités différentes :

- **Actions visant à protéger et contribuer à réduire les impacts des risques environnementaux sur la santé.** Exemple : prévention sur les perturbateurs endocriniens, accompagnement des personnes qui souffrent d'éco-anxiété vers du soin.
- **Actions d'atténuation.** Exemple : ateliers de sensibilisation aux éco-gestes.
- **Actions visant un accès à des solutions d'adaptation.** Exemple : rénovation énergétique du logement/ approvisionnement en circuits courts.

Les répondants ont exprimé les freins et les besoins pour mieux accompagner les personnes en situation de précarité sur les questions de bifurcation écologique :

- **80% des répondants ont exprimé un besoin d'informations** sur les dispositifs et actions existantes vers lesquels orienter les personnes accompagnées.
- **55% un besoin de formation**, notamment sur les enjeux croisés action sociale et bifurcation écologique.
- **35% un besoin d'accompagnement professionnel** pour amener concrètement la question écologique dans l'accompagnement social et médico-social.

Pour aller plus loin, et répondre très concrètement aux besoins exprimés, **des entretiens individualisés sont organisés au deuxième trimestre 2025** avec pour objectif :

- D'approfondir les besoins exprimés par les professionnels pour mieux accompagner les publics et/ou les professionnels face au dérèglement climatique et ses enjeux.
- De recueillir les avis des professionnels sur des préconisations d'actions à mettre en place au Conseil départemental pour mieux accompagner professionnels et personnes en situation de précarité sur la question de l'adaptation au dérèglement climatique.
- D'échanger sur les actions déjà mises en place dans les collectifs de travail.

2/ Construire et définir le cadre d'une politique éco-sociale

Pour construire et définir le cadre d'une politique éco-sociale cohérente, il est nécessaire de mettre en place **une vision intégrée qui combine à la fois les enjeux environnementaux et sociaux**. L'objectif est de garantir que la bifurcation écologique bénéficie à tous et toutes, notamment aux personnes en situation de précarité.

Le référentiel doit permettre de concilier les objectifs écologiques et sociaux en offrant un cadre cohérent. Il pourrait se structurer autour de plusieurs axes :

- **Objectifs de durabilité sociale et environnementale** : établir des priorités communes entre la réduction des inégalités sociales et l'adaptation des politiques sociales aux enjeux écologiques.
- **Développer des indicateurs de suivi communs**, prenant en compte l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de précarité, la diminution des inégalités sociales, la création ou l'orientation facilitée des publics accompagnés vers des emplois verts.
- **Elaborer une grille d'évaluation** des politiques publiques intégrant systématiquement des critères environnementaux et sociaux.

A) Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques sociales via la définition d'objectifs transversaux notamment sur les politiques logement, alimentation et budget, insertion

Par exemple, les enjeux et les ambitions du Plan de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 ont été intégrés dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2025-2030, document stratégique de la collectivité s'agissant de la politique logement.

B) Intégrer systématiquement les enjeux sociaux dans les politiques environnementales

Les politiques environnementales doivent toujours être évaluées sous l'angle social afin d'éviter toute aggravation des inégalités.

- **Identifier les risques sociaux** comme la précarité énergétique, les inégalités d'accès à des infrastructures/actions/dispositifs.
- **Évaluer les impacts socio-économiques** : les politiques départementales en matière environnementale doivent garantir que les plus précaires ne sont pas exclus des mesures et/ou dispositifs déployés (subventions pour la rénovation énergétique, Fonds de Solidarité pour le Logement, etc.).

C) Systématiser l'évaluation préalable des impacts sociaux associés aux mesures de transition écologique, par la création d'un référentiel d'évaluation de l'impact social des politiques écologiques

- Évaluer si les mesures de transition écologique permettent **une plus grande inclusion** des plus vulnérables ou si elles accentuent l'exclusion.
- Évaluer si les politiques contribuent à **la réduction des inégalités sociales** ou si elles risquent d'en accroître l'écart.
- S'assurer que les politiques environnementales ne nuisent pas à l'accès aux biens et services essentiels pour les plus précaires (logement, alimentation, transport, soins). Les mesures doivent favoriser **une transition juste qui ne laisse personne de côté**.
- Garantir que les mesures de transition écologique ne portent pas atteinte à **la dignité des personnes**.



3/ Mettre en œuvre des politiques éco-sociales

A) Logement et précarité énergétique : déploiement du Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

Alors que la crise énergétique impose de réduire les consommations et que l'envolée des prix de l'énergie perdure et pèse sur les ménages, notamment les plus précaires et les plus éloignés des services, la lutte contre la précarité énergétique revêt une importance majeure sur notre territoire : **9,5% des ménages de Haute-Garonne sont en situation de précarité énergétique.**

Dans le cadre du Plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024, afin de pérenniser l'engagement du Conseil départemental, il a été voté lors de la session du 14 décembre 2023 la candidature du Département pour déployer **un « programme SLIME » (Service Local d'intervention pour la maîtrise de l'Energie)** sur le territoire de la Haute-Garonne hors Toulouse Métropole.

› **Le Slime vise la mise en place d'un guichet unique afin de :**

- Massifier le repérage des ménages quel que soit leur statut d'occupation (propriétaire ou locataire).
- Diagnostiquer les situations (situation socio-économique et état du bâti).
- Orienter et accompagner les ménages vers des solutions adaptées et durables (accompagnement budgétaire, sensibilisation sur les économies d'énergie, rénovation globale du logement etc.).

› **Le Slime a été déployé en janvier 2025 sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne (hors Toulouse Métropole) et s'articule autour de 3 étapes :**

1. Le repérage des situations via **un réseau de donneurs d'alertes**.

2. **Un diagnostic socio-technique gratuit** via 2 visites à domicile à 6 mois d'intervalle par un prestataire (binôme travailleur social-technicien du bâtiment) :

- › 1ère visite à domicile pour un diagnostic (social, comportements, équipement et étude succincte du bâti) avec distribution d'un « kit éco-gestes » et accompagnement pour son utilisation.
- › 2ème visite à domicile pour évaluation.

3. **Des orientations et un accompagnement vers des solutions adaptées et durables** : aides sur le bâti en matière de rénovation énergétique, accompagnement social et économique (gestion budgétaire, économies d'énergie, accès aux droits et à la santé, etc.), orientation vers des dispositifs existants avec une mise en relation avec les Espaces Conseils France Rénov' (dossiers Ma Prime Rénov'), etc.

Désigné chef de file de la résorption de la précarité énergétique par la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, le Département de la Haute-Garonne est copilote, avec l'Etat du **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2025-2030** (PDALHPD). Le PDALHPD prévoit des dispositions pour prévenir et mobiliser les acteurs contre le mal logement et les situations de rupture, avec une orientation en faveur du renforcement des dispositifs innovants de lutte contre la précarité énergétique. Un enjeu majeur remonté par l'ensemble

des acteurs est **le besoin de lisibilité des dispositifs** de lutte contre la précarité énergétique. Pour répondre à ce défi, le PDALHPD prévoit de renforcer l'information et la sensibilisation sur les aides et dispositifs existants auprès de l'ensemble des partenaires. Il s'agira également de coordonner les dispositifs existants afin de gagner en lisibilité et permettre une meilleure mobilisation au profit des ménages et des publics.

› **Perspectives du PDALHPD 2025-2030 :**

- Mettre en place un réseau favorisant la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.
- Massifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique dans le but de proposer un accompagnement global dédié pour trouver des solutions pérennes.

Participant également de la lutte contre la précarité énergétique des ménages, **le Pacte Territorial EcoRénov' 31**, contractualisé avec l'Etat en 2025, permet quant à lui de regrouper la majorité des services publics d'accompagnement à la rénovation des logements en Haute-Garonne, avec un objectif global de 1200 logements rénovés (**cf. ambition n°1, priorité d'action n°6**).



B) Précarités alimentaires et accès à une alimentation durable pour tous et toutes

- › Soutien à l'expérimentation de la Caisse Citoyenne d'Alimentation de l'aire urbaine toulousaine (CAISSALIM)

Le projet de "Caissalim" vise à créer une sécurité sociale de l'alimentation (SSA). À l'instar de la sécurité sociale, la SSA ambitionne d'instaurer un droit à l'alimentation basé sur 3 piliers :

- 1. Universalité :** Mise en place d'une carte vitale de l'alimentation pour tous, sans condition de ressources. Un montant mensuel est crédité sur cette carte, utilisable exclusivement pour l'achat de produits alimentaires.
- 2. Conventionnement démocratique :** L'allocation universelle peut être dépensée uniquement auprès de commerçants ou d'exploitations préalablement conventionnés. Les critères de conventionnement sont déterminés démocratiquement par les citoyens, favorisant l'alimentation locale, saine, durable, etc.
- 3. Cotisation sociale :** Le financement provient d'une cotisation sociale prélevée sur les salaires ou la valeur ajoutée des entreprises.

› Objectifs de la SSA :

- Garantir à tous un droit égalitaire à consommer des produits de qualité.
- Permettre aux consommateurs d'influencer le modèle de production.
- Offrir aux producteurs agricoles un marché rémunérateur.

L'expérimentation locale "de sécurité sociale alimentaire" se traduit concrètement par la création, en septembre 2024, de **4 caisses citoyennes de l'alimentation** dans l'aire urbaine toulousaine. Le repérage des familles en situation de précarité alimentaire par les Maisons des Solidarités permet d'orienter les usagers vers ces caisses.

Composées de comités citoyens, ces caisses sont **des leviers de participation et de citoyenneté** :

- Diversité socio-professionnelle et culturelle.
- Apprentissage et pratique de la démocratie : participation régulière d'une vingtaine de personnes par bassin de vie.
- Acquisition de connaissances sur le système alimentaire et rencontre des professionnels.
- Cotisation adaptée aux résidents, décidée par les habitants.

L'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation, c'est donc tout à la fois un projet qui poursuit **un accès égalitaire** à des produits de qualité, un projet « impliquant » qui redonne du **pouvoir d'agir** aux habitants sur le modèle de production, et un projet qui favorise **la création de nouveaux communs et de vivre ensemble**.

› **Perspectives :**

- **Expérimentation d'une caisse locale de l'alimentation sur le Comminges**, portée par le réseau "Mieux manger pour tous en Comminges" : projet baptisé "LOCALIM" ; la caisse devrait voir le jour avant l'été 2025.
 - **Objectif de fédérer les caisses ensemble** pour créer une entité qui devrait par la suite s'articuler avec d'autres caisses présentes sur d'autres départements.
- › **Projet passerelle entre les agriculteurs et les associations de l'aide alimentaire**

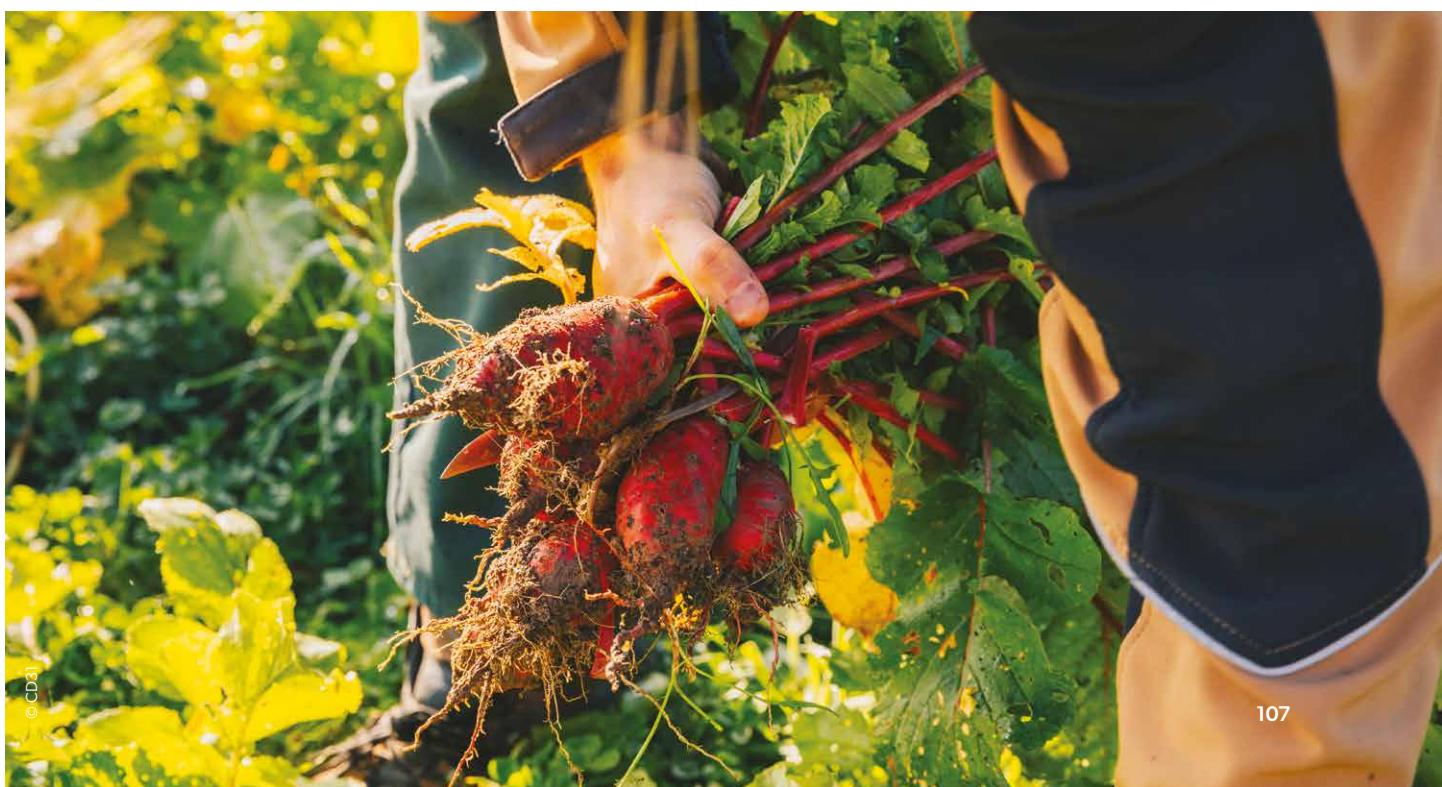
Piloté conjointement par les directions de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités et de l'Agroécologie, le projet Passerelle vise à garantir un accès à une alimentation de qualité, suffisante et durable aux habitants de la Haute-Garonne, en particulier ceux qui sont en situation de précarités alimentaires. Le Département joue un rôle de facilitateur pour interconnecter les producteurs locaux et les structures d'aide alimentaire afin de favoriser **l'interconnaissance et la co-construction de partenariats** inscrits dans le temps. Cette action est portée dans le cadre de la stratégie de lutte contre la précarité alimentaire du département.

› **Elle permet pour les acteurs de l'aide alimentaire de :**

- Trouver d'autres sources d'approvisionnement en local et de qualité : développer les circuits courts.
- Assurer une pérennisation et diversification des denrées proposées.
- Maîtriser le coût d'achat des produits alimentaires.
- Ouvrir à la connaissance du monde agricole les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

› **Et pour les exploitants agricoles de :**

- Comprendre les besoins et attentes des structures de l'aide alimentaire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la perte de marchandises en surplus.
- Assurer une vente directe de marchandises et de façon pérenne afin d'appuyer une économie locale.



› **Deux rencontres ont été organisées** entre les exploitants agricoles et les associations d'aide alimentaire depuis le lancement du projet en 2024 :

- **La journée interprofessionnelle organisée en mars 2024** répondait au besoin d'interconnaissance entre les deux secteurs. À travers plusieurs ateliers collaboratifs, les participants ont pu échanger sur les enjeux propres à leur activité : 40 participants dont les têtes de réseau des structures d'aide alimentaire et des agriculteurs étaient présents (Resto du Cœur, CIVAM, Bio Ariège Garonne, Chambre d'Agriculture, Solaal, etc.). Un premier partenariat est né de cette rencontre entre l'épicerie sociale et solidaire JOIA et l'EARL de REDON.
- **Une deuxième rencontre a eu lieu le 19 mars 2025** pour pérenniser la démarche et accompagner la dynamique.

› **Perspectives :**

- **Décliner ces rencontres à un niveau local via :**

- › Le réseau des Projets Alimentaires de Territoire (PAT) : présentation du projet Passerelle lors de l'événement "ça pousse en Comminges" en avril 2025, avec le Réseau « Mieux Manger pour tous en Comminges » porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées.
- › La participation des associations de l'aide alimentaire à des événements locaux agricoles.
- › La nouvelle édition du Forum des circuits courts en octobre 2025.

- **Faciliter le lien entre l'offre et la demande de produits alimentaires** par un recensement des besoins des structures de l'aide alimentaire et de l'offre départementale correspondante (initié dans le cadre de la rencontre du 19 mars 2025).

C) Politique d'insertion : intégrer les enjeux environnementaux dans la levée des freins à l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi

- › Levée des freins de mobilité : intégrer les objectifs transversaux de la bifurcation écologique

Le territoire haut-garonnais recouvre des zones urbaines et périurbaines périphériques à la Métropole et des zones plus éloignées, moins peuplées mais également moins fournies en solutions de déplacement. Les personnes en situation de précarité résidant dans ces périphéries sont plus vulnérables à l'isolement et à la rupture de lien social du fait d'une carence en infrastructures routières et en offre de transports en commun lorsqu'ils ne disposent pas d'un véhicule personnel.

Au-delà du maintien par le Conseil départemental d'un **dispositif de gratuité des transports publics** sur son territoire pour les allocataires du RSA et pour les demandeurs d'emploi, **les actions de mobilité solidaire** offrent un accompagnement adapté et une sensibilisation aux mobilités alternatives. Si la mobilité constitue un frein majeur pour de nombreuses personnes, notamment les plus jeunes, elle ne doit pas être réduite aux problématiques de transports. Elle recouvre en effet des dimensions plus larges, liées parfois à la difficulté même de déplacement en dehors de la zone d'habitation, qui s'expliquent aussi par des freins psychologiques ou cognitifs. Pour répondre à ces difficultés, le Département a fait le choix de soutenir **deux plateformes de mobilité : Être mobile c'est permis et Wimoov'**, des dispositifs qui ont vocation à faciliter la mobilité des personnes en fournissant un service de sensibilisation et d'accompagnement aux mobilités alternatives à

la voiture personnelle, pour une meilleure couverture territoriale et une meilleure accessibilité à l'offre de service de mobilité.

L'action soutenue via le Pacte des Solidarités permet **un accompagnement global à la mobilité** pour les personnes en situation de précarité en démarche d'insertion par :

- Évaluation de la problématique de mobilité de la personne.
- Information sur des solutions à mobiliser sur le territoire et accompagnement à la mise en action des personnes.
- Sensibilisation à la mobilité durable et solidaire : autopartage, covoiturage, transport à la demande, etc.
- Des solutions de réparation ou location à tarif social de véhicules à assistance électrique deux ou 4 roues.
- Accompagnement de la personne à la levée de freins psychologiques pour encourager la mobilité.

En 2024, ce sont **1372 diagnostics mobilité** qui ont été réalisés et **2458 solutions mobilité** qui ont été proposées à des personnes en parcours d'insertion.

Le Conseil départemental s'engage également en faveur de la démocratisation de la pratique cyclable dans le cadre de sa politique environnementale ; un plan d'actions global dédié aux mobilités inclusives et solidaires est en cours d'élaboration pour renforcer la lisibilité de l'ensemble des dispositifs déployés par la collectivité dans ce domaine (**cf. ambition n°1, priorité d'action n°5**).



- › Insertion vers les métiers verts et verdissants, dont des métiers agricoles : faire bénéficier les publics en situation d'insertion des opportunités de la bifurcation écologique

Dans le cadre de son Programme Départemental de l'Insertion et de l'Emploi (PDIE), le Département finance **17 chantiers d'insertion** qui permettent l'insertion des personnes sur des métiers verts et verdissants dans les secteurs de la restauration, l'agriculture, la mobilité, le bâtiment et la gestion des déchets. Ces emplois sont accessibles via peu de diplômes, acceptables et valorisés dans la société, ont un impact positif sur les conditions de travail de métiers physiques ce qui atténue les risques pour la santé, et respectent le temps et la capacité des personnes.

› **Double impact positif de lier insertion et bifurcation écologique :**

- **Pour la personne :** contribution et accès à des solutions d'atténuation et d'adaptation, et développement de son pouvoir d'agir. Exemple : production et accès à des produits issus de l'agriculture écologique via les chantiers d'insertion Jardins de Cocagne.
- **Pour le collectif :** réduction des effets du dérèglement climatique et création de solutions.

Le Département contribue en outre à l'insertion vers les métiers verdissants dans le cadre de ses marchés publics via des lots réservés et des marchés clausés (*cf. ambition n°5, priorité d'action n°4*).

D) Santé : sensibilisation sur les risques du saturnisme et gestes à adopter au niveau des activités de ferrailage auprès des publics Gens du voyage

Dans la première étude épidémiologique "La santé des Gens du voyage" publiée en 2024 et menée par Santé publique France, l'un des constats est que les Gens du voyage font face à **des conditions de vie et des expositions environnementales** pouvant affecter leur santé et leur recours aux soins. Selon cette étude :

- 43% des gens du voyage vivent à moins de 500 mètres d'un axe routier ou ferroviaire majeur.
- 1 ménage sur 2 a un risque de contamination au plomb sur son lieu de vie liés aux activités de ferrailage, activité économique de subsistance de certains voyageurs.

Co-piloté par le Département et l'Etat, le Schéma Départemental de l'Accueil et de l'Habitat des Gens du voyage 2025-2030 (SDAHGV) consacre une orientation à **l'accès aux soins des gens du voyage**. Démarrée en 2023, l'action de prévention santé sur le ferrailage et les risques de saturnisme sur les lieux de vie, vise à déployer **un outil de prévention sur les dangers du saturnisme** sur l'ensemble des lieux de vie et de séjour des gens du voyage. Financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), cet outil est travaillé avec l'appui de l'association Espoir Tsiganes Solidarité et les services de communication du Département ; il sera testé en 2025 auprès de voyageurs vivant sur le territoire de la Haute-Garonne avant d'être déployé à plus grande échelle dans le cadre d'action de prévention santé.

La nouvelle approche « Une seule santé » permettra d’appréhender plus largement la question de la réduction des inégalités environnementales de santé : elle permettra de conjuguer les actions déployées en faveur de la santé environnementale (lutte contre les pollutions, réduction des expositions chimiques, qualité de l’air intérieur, etc.) et la politique départementale de prévention à tous les âges de la vie (**cf. ambition n°1, priorité d’action n°7**).

4/ Concevoir et améliorer les politiques éco-sociales en impliquant les habitants en situation de précarité

L’idée de justice sociale et environnementale invite à prendre en compte l’ensemble des inégalités dans la construction et le déploiement de l’action publique. Aussi, le Conseil départemental associe plus spécifiquement **les personnes précaires, directement concernées** par les effets du changement climatique et les dégradations environnementales, au travers d’une démarche de participation qui permet :

- De mieux appréhender le sens et les modes d’appropriation des problématiques écologiques par les citoyens les plus « modestes ».
- D’étayer le diagnostic des impacts directs et prégnants du changement climatique pour les personnes en situation de précarité.
- De valoriser et partager les nombreuses initiatives, pratiques volontaires des personnes les plus modestes pour lutter contre le réchauffement climatique.



› **Objectifs poursuivis : disposer d'un diagnostic, et s'appuyer sur les initiatives et pratiques des personnes précaires pour co-construire des actions concrètes**

1. Réaliser un diagnostic sur la perception de l'écologie et du changement climatique chez les personnes en situation de précarité :

- › Quelles connaissances du changement climatique ont-elles ?
- › Quels ressentis et quels impacts du changement climatique dans leur quotidien ?

2. Valoriser les pratiques volontaires des personnes les plus modestes pour s'adapter et/ou atténuer leur empreinte carbone :

- › Quel niveau d'engagement des personnes en situation de précarité ?
- › Quelles pratiques concrètes en fonction des impacts repérés ?
- › Ces pratiques relèvent-elles d'un choix ou d'une contrainte ?

3. Co-construire des propositions d'actions concrètes d'adaptation au dérèglement climatique :

- › S'appuyer sur les actions existantes : les déployer, les renforcer.
- › Co-construire de nouvelles actions complémentaires.

› **Enjeux identifiés :**

– Mobiliser les publics en situation de précarité en s'assurant d'une représentation diversifiée :

Allocataires du RSA, publics ruraux et urbains, publics jeunes et plus âgés, travailleurs pauvres, Mères Isolées avec Enfants (MIE), etc.

– Associer toutes les directions du Conseil départemental concernées par les politiques sociales et environnementales.

– S'appuyer sur les travaux menés par l'Assemblée citoyenne :

- › dans le cadre de la saisine sur la bifurcation écologique, avec deux questions prégnantes posées par la collectivité : *Comment prendre en compte l'enjeu de justice sociale dans la transition écologique ? Comment aller vers des sobriétés consenties et des efforts partagés par tous ?*
- › dans le cadre de l'auto-saisine sur la précarité alimentaire, avec la question suivante : « *Comment permettre une égalité d'accès à une alimentation digne au nombre croissant de personnes en situation de précarité alimentaire ?* ».

› **Les actions déjà réalisées par le Conseil départemental :**

Un premier atelier de consultation des allocataires du RSA a été organisé lors de la journée Agir avec les Allocataires du RSA du 14 décembre 2024 autour de deux questions :

« Comment êtes-vous impactés dans votre quotidien par la situation environnementale/écologique (en termes d'alimentation, de logement, de mobilités, etc...) ? »

Les participants ont fait remonter les impacts suivants :

- Une angoisse au quotidien.
- Une nécessité de faire des choix pour économiser : ne plus se chauffer, réduire le budget alimentation.
- Une inégalité d'accès à une alimentation saine.
- Un accroissement des difficultés, de la précarité, du décalage.
- L'impact des fortes chaleurs et du froid pour les personnes en habitat précaire.
- La complexité des aides et dispositifs et une méconnaissance de ces derniers.

« Quelles solutions/résiliences avez-vous mises en œuvre ou attendez-vous de voir mises en œuvre pour y faire face ? »

Les participants ont fait remonter les solutions suivantes :

- Plus de solidarité et d'entraide dans les familles, groupes communautaires, collectifs, associations (Jardins familiaux, regroupement dans les logements).
- Des solutions par obligation : Production par soi-même, récupération, suppression de certaines dépenses : cantine, chauffage etc...
- Une utilisation plus fréquente des transports en commun, avec pour conséquence de nouvelles contraintes.
- Utilisation de lieux publics (médiathèques par exemple) pour se mettre à l'abri du chaud ou du froid.



› Priorité d'action n°3 :

Accompagner et protéger les plus précaires et les plus vulnérables à travers l'accompagnement social global



Si la prise en compte des inégalités environnementales dépasse le seul cadre de l'intervention sociale, **les professionnels du travail social de proximité** sont des interlocuteurs essentiels pour les personnes les plus vulnérables, parfois même leurs uniques interlocuteurs. Aussi, la crise environnementale et la nécessaire bifurcation écologique donnent lieu à de nouveaux questionnements concernant **le rôle du travail social**, amené à une transformation profonde **avec la nécessaire adaptation des pratiques professionnelles** pour intégrer les défis écologiques et réduire les inégalités environnementales. Pour la première fois, à la fin de l'année 2023, **un livre blanc du Haut Conseil en Travail Social (HCTS)** apporte des préconisations quant à la place et l'investissement du travail social dans la bifurcation écologique :

› Vers un travail social vert et éco-social

Le concept de "travail social vert" émerge, intégrant les dimensions environnementales dans les pratiques professionnelles. Ce modèle repose sur **l'éthique du "care" et le développement social**, en considérant la personne dans son contexte de vie et en incluant les données environnementales comme facteurs de vulnérabilité sociale.

› Accompagner les personnes précarisées dans la proximité

Des initiatives portées par des travailleurs sociaux et médico-sociaux, notamment au sein des Maisons des Solidarités du département, montrent **des démarches innovantes pour intégrer les enjeux écologiques dans le travail social**. Cependant, ces initiatives restent minoritaires et manquent encore de visibilité. Le travail social doit également devenir plus transversal pour organiser des coopérations entre différents acteurs locaux.

› Former, et développer l'expertise

Il est nécessaire que les travailleurs sociaux et médico-sociaux intègrent les enjeux écologiques pour développer **une expertise en transition socio-écologique**. Pour cela, ils doivent bénéficier d'outils de compréhension et d'appropriation des enjeux, et identifier les pratiques les plus adaptées pour accompagner les personnes.

› Défis et perspectives

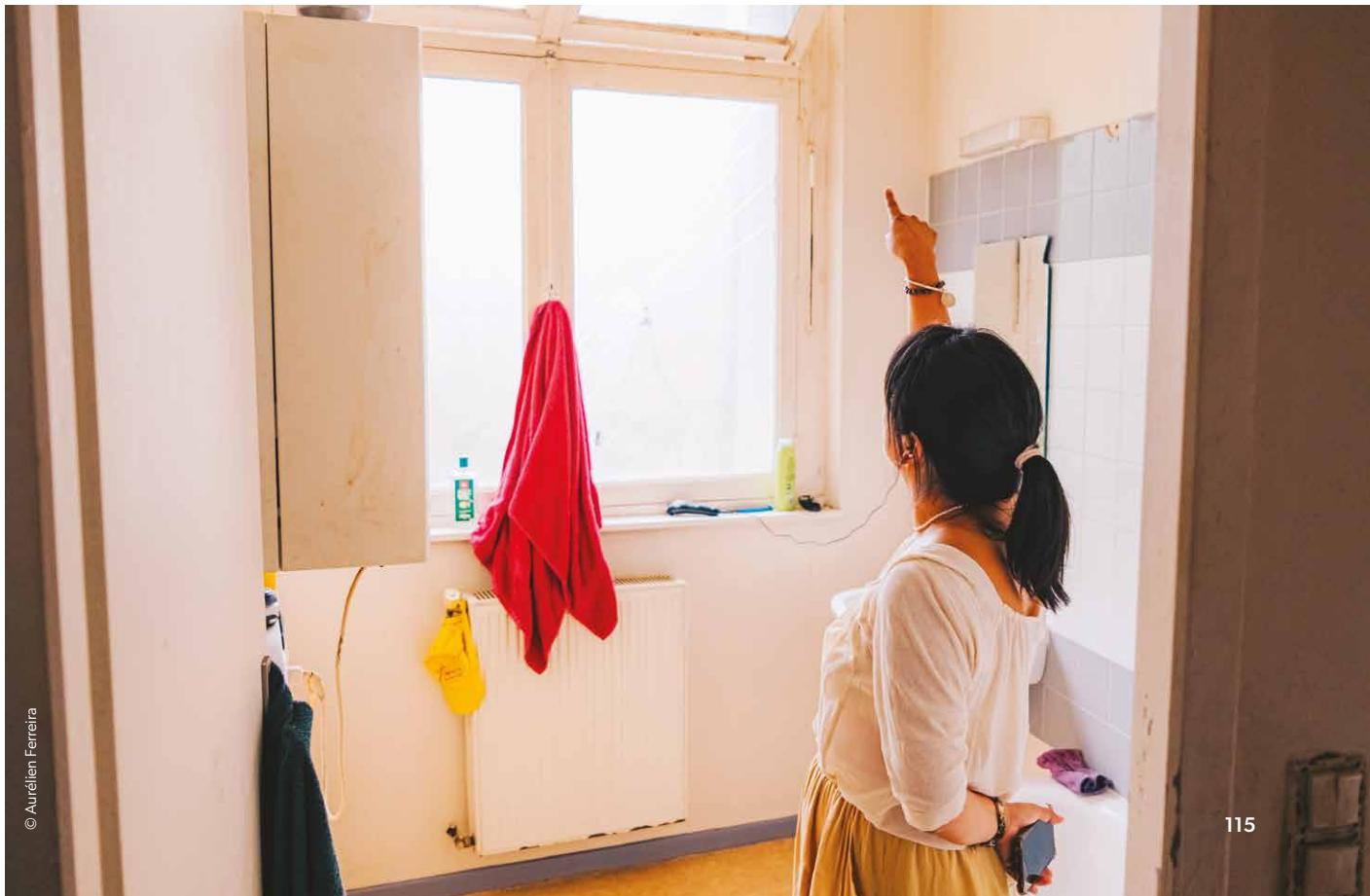
Le défi majeur est d'articuler les conditions de vie (détériorées) avec les conditions de la vie (environnementales). Le travail social départemental doit poursuivre son évolution vers des

approches plus participatives, collectives et territoriales, en renforçant les liens de coopération et en intégrant les dimensions environnementales dans les interventions quotidiennes.

OBJECTIFS

› **En lien avec le Schéma d'action sociale et médico-sociale du Département, réaffirmer les valeurs de justice sociale en croisant les enjeux environnementaux, notamment ceux liés au dérèglement climatique, et les enjeux de l'intervention sociale :**

- Définir la place de l'intervention sociale comme partie prenante nécessaire de la bifurcation écologique et sociale.
- Travailler sur une prise de conscience collective au sein de la Direction des Solidarités : sensibiliser aux enjeux écologiques dans le travail social, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables avec pour finalité la création d'une culture commune aux professionnels du champ de l'action sociale.
- Intégrer les questions de bifurcation écologique et de justice éco-sociale dans les programmes de formation des professionnels pour développer de nouvelles compétences et pratiques.
- Identifier de manière transversale les modalités les plus adaptées pour accompagner les publics les plus vulnérables face aux défis climatiques et environnementaux.
- Penser le travail social à l'échelle locale, de façon concertée avec tous les acteurs d'un territoire donné pour répondre aux enjeux et aux besoins de la population.
- Développer la participation des personnes dans leur accompagnement social et dans l'élaboration des projets collectifs.





PROJETS PHARES

1/ Mieux appréhender le rapport et la perception des professionnels quant à l'accompagnement des publics face aux impacts environnementaux

Au dernier trimestre 2024, l'ensemble des agents des solidarités a été destinataire d'un questionnaire **avec pour objectif** :

- De connaître leur rapport à l'accompagnement des publics face aux impacts du dérèglement climatique.
- De repérer les démarches et actions existantes qui associent lutte contre la précarité et adaptation face aux impacts du changement climatique.
- D'identifier les possibilités d'intervention de l'action sociale dans l'accompagnement des publics pour lutter contre l'exclusion et s'adapter face au dérèglement climatique.
- De mobiliser les professionnels qui ont une appétence sur la question de la transition écologique dans la construction d'un réseau de professionnels ressources. Les entretiens d'approfondissement auprès de professionnels ayant répondu au questionnaire font apparaître un intérêt pour cette proposition.

Sur les 113 répondants du questionnaire, **66% sont en lien direct avec les publics de l'action sociale territoriale**. Il convient maintenant d'approfondir les échanges par le biais d'entretiens afin de mieux identifier les actions déjà existantes sur les territoires et les leviers envisageables (*cf. ambition n°3, priorité d'action n°2*).

2/ Affirmer le rôle du travail social et de l'accompagnement social dans la bifurcation écologique

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département restent parfois les seuls interlocuteurs de proximité pour les habitants isolés et précarisés. Ils sont **dépositaires d'une expertise** pour intervenir tout au long du parcours de la personne, et particulièrement **lors de situations de crise**. Dans un contexte de dégradation des conditions de vie liées aux bouleversements environnementaux et au dérèglement climatique, avec des risques de chocs brutaux, cette expertise est d'autant plus indispensable à la fois pour les prévenir et s'en protéger.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne vient de se doter d'un **Schéma départemental d'action sociale et médico-sociale** qui réaffirme la primauté de l'accompagnement global des personnes les plus vulnérables, en prenant en compte leur parcours de vie, avec pour principe :

- La prise en compte de la singularité de la personne.
- L'analyse de son environnement, de ses besoins, de ses ressources.
- La prise en considération et l'accompagnement de sa capacité à agir.
- La co construction avec elle des objectifs de travail.
- L'adaptation du plan d'aide à sa temporalité.

Ce nouveau schéma s'approprie **les recommandations du Livre Blanc du Travail Social** (HCTS, 2023) qui établit la nécessité d'intégrer les nouveaux facteurs de vulnérabilité liés au changement climatique dans l'évaluation de la situation des bénéficiaires de l'action sociale départementale. Les données environnementales (lieu de résidence, accès à une alimentation saine, à des espaces naturels, le mode de chauffage etc..) sont ainsi à prendre en compte **comme facteurs de vulnérabilité sociale**. Le bien-être de la personne, de la famille ou du groupe, est également un indicateur pertinent dans l'évaluation globale. De ce point de vue, **le diagnostic des vulnérabilités** au changement climatique des territoires haut-garonnais, qui cartographie les fragilités socio-économiques des habitants en intégrant les données environnementales (lieu de résidence, ressources, mode de chauffage, accès à une alimentation saine, à des espaces naturels, etc.) est un outil susceptible de permettre d'affiner l'évaluation de façon territorialisée.

A côté de la cartographie et de la prise en compte des facteurs de vulnérabilités, afin **d'accompagner au mieux les personnes**, les travailleurs sociaux et médico-sociaux mettent en œuvre dans leurs différentes missions l'expertise liée à chacun de leur métier, et s'approprient les politiques éco-sociales déployées par la collectivité et les dispositifs de droits communs qui en découlent.



3/ Identifier les actions et les modalités de travail les plus adaptées pour accompagner les publics les plus vulnérables face aux défis environnementaux

L'état des lieux en cours a pour finalité de mettre en lumière la diversité des actions et des initiatives déjà menées par les professionnels des solidarités, et de valoriser leur impact pour encourager leur essaimage sur les territoires et l'intégration dans les pratiques professionnelles.

A) Des actions collectives génératrices de lien social

L'émergence d'un "travail social vert" implique **une mutation de l'accompagnement** vers des approches plus collectives, et vers des méthodes d'intervention qui s'appuient sur la prise en compte de l'environnement humain et naturel de la personne ainsi que sur des initiatives de groupes d'habitants considérés comme les principaux acteurs de leur développement (Livre Blanc du Travail Social, HCTS 2023). **Les professionnels des Maisons Des Solidarités** sont à même de développer ces nouvelles formes d'accompagnement social.

L'exemple de la Maison des Solidarités (MDS) de Tournefeuille :

Les professionnels (toutes missions confondues) de la MDS de Tournefeuille développent **un projet partenarial co-construit avec les habitants et les personnes accompagnées**. Ils souhaitent créer un nouvel espace profitable à tous, professionnels et personnes accompagnées en donnant vie au jardin de la MDS. Il s'agit de sensibiliser aux questions climatiques et environnementales, et au respect du vivant. L'idée est partie d'un constat, fait en interne, d'une absence d'utilisation du jardin, d'une absence de valorisation des bio-déchets et de l'envie de créer un espace vert, partagé et semé. Des actions collectives autour de l'alimentation, la cuisine, le bien-être ont déjà lieu au sein de la MDS et la production potagère viendrait compléter et prolonger les propositions déjà en place. Les principaux objectifs travaillés sont :

- sensibiliser à la dimension écologique du personnel et des publics.
- créer du lien social et une interconnaissance entre partenaires et habitants d'un territoire.
- prendre conscience de la raréfaction des ressources et la nécessité de consommer autrement.

Les actions collectives visent le développement du lien social, la réduction des inégalités, l'insertion et le développement des solidarités, par la prise en compte des populations exclues, vulnérables ou stigmatisées. De nombreuses MDS proposent désormais des **interventions collectives**, en co-construction avec les partenaires et les habitants d'un territoire. Ces interventions répondent non seulement à des enjeux communs (économies d'énergie, perturbateurs endocriniens, alimentation, etc.), mais elles jouent également un rôle clé dans la dynamisation des territoires et la construction d'une société plus inclusive, en favorisant le lien social, la collaboration, l'entraide et la participation. Aussi, **l'enjeu n'est pas de créer de nouvelles actions mais bien de s'appuyer sur l'existant**, à une échelle territoriale, et de renforcer les actions concrètes visant à aider les personnes en situation de précarité à s'adapter aux nouvelles conditions de vie induites par le dérèglement climatique.

B) Travailler en transversalité à l'échelle d'un territoire : développement de la démarche PASIP (Premier accueil social inconditionnel de proximité)

La création d'un réseau d'acteurs de la solidarité sur chaque territoire permet de faciliter le parcours de la personne **au plus près de son environnement de vie**. Le Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) repose sur une logique territoriale forte, et l'interconnaissance entre les acteurs du territoire est un levier essentiel pour son efficacité. Les acteurs sociaux, associatifs et institutionnels doivent travailler ensemble au plus près des besoins. L'interconnaissance permet d'adapter les réponses aux besoins locaux et d'éviter les ruptures dans le parcours des bénéficiaires. Il permet l'émergence d'une **nouvelle culture commune** incarnée par une collaboration entre les acteurs sociaux d'un même territoire, de façon très transversale. Une action concertée et cohérente améliore la qualité de l'accueil et le sentiment de reconnaissance des personnes en situation de précarité. Si un acteur ne peut pas répondre à une demande, il sait vers qui rediriger la personne, évitant ainsi les situations d'abandon.

La démarche PASIP participe à la bifurcation écologique dans la mesure où elle promeut **une approche territoriale et collaborative**, essentielle pour mettre en œuvre des solutions durables adaptées aux besoins des personnes, en local. En renforçant la résilience et la solidarité, elle contribue à une transition écologique juste et inclusive. En encourageant l'innovation sociale et la culture de la collaboration, elle facilite le développement de pratiques durables. Enfin, en rendant possible un accompagnement social et un accès aux droits en proximité du lieu de vie des habitants, elle œuvre à la réduction des impacts environnementaux.

4/ Un principe d'action réaffirmé : « faire avec » les personnes concernées et reconnaître les savoirs expérientiels

Le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA) et les Conférences Familiales sont deux approches complémentaires qui visent à renforcer **l'implication et l'autonomie des personnes accompagnées** dans le domaine du travail social. Dans le contexte actuel de dégradations climatiques, ces démarches prennent une importance particulière. Elles permettent de renforcer le lien social et les solidarités, essentiels pour faire face aux défis environnementaux. Elles permettent de rompre l'isolement des personnes familles et de créer **des réseaux de soutien mutuel**, indispensables pour faire face aux crises en général. En valorisant les compétences et les savoirs des personnes accompagnées, ces approches contribuent à **une plus grande résilience communautaire**. Le DPA et les Conférences Familiales sont des outils précieux pour le travail social dans un contexte d'urgence environnementale car ils favorisent **le pouvoir d'agir des individus et des groupes**, renforcent les liens sociaux et encouragent des pratiques durables.

A) Le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA)

La méthode DPA est définie de la façon suivante : « *Processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* » (Yann Le Bossé).

Les impacts du dérèglement climatiques participent à la création d'un état de crise sociale qui concerne les personnes les plus précarisées. Parmi elles, celles qui restent éloignées de toute forme de socialisation sont les plus vulnérables. Dans ce contexte :

- **Favoriser le lien social, facteur de résilience et de coopération**, remettre les personnes au cœur du processus d'accompagnement, intégrer leurs savoirs expérientiels dans la prise en compte des difficultés sont les bases d'une démarche d'autonomisation et de cohésion sociale.
- **Favoriser et développer la participation**, c'est résituer la personne dans un environnement social, économique et politique sur lequel elle peut agir. Ainsi soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes, c'est créer les conditions qui vont leur permettre de sortir de l'impuissance pour agir sur ce qui est important.

Le DPA vise à promouvoir **l'interdépendance entre l'individu et son environnement**, et à accroître la capacité d'action des personnes et des collectifs. Il favorise l'autonomie et la confiance en soi des individus en construisant une expérimentation réfléchie et en initiant un changement bénéfique pour toutes les parties impliquées.

B) Le déploiement des Conférences Familiales

La Conférence Familiale est un modèle de prise de décision qui met la famille en mouvement et en capacité de trouver des réponses à ses difficultés ou préoccupations :

- Elle vise à résoudre des problèmes ou difficultés d'une personne **en impliquant son entourage proche** (famille, amis, connaissances.) dans la recherche de solutions. Ce travail est rendu possible grâce à l'accompagnement et au cheminement effectué en amont par un coordinateur neutre et indépendant.
- Elle permet **l'amélioration de la situation du demandeur**, et elle favorise également une plus grande mobilisation grâce au sentiment de renforcement de l'unité familiale et une meilleure communication intrafamiliale.
- Elle participe à **la restauration de la confiance en soi et de la capacité à réfléchir par soi-même**.

Ce modèle de prise de décision, basé sur des principes de solidarités, mobilise **le pouvoir d'agir** des personnes et permet de faire émerger le changement chez chacune d'elle. Le Département a formé **13 coordinatrices de conférence familiale** en 2022. Une nouvelle formation est prévue en octobre 2025, afin de permettre le déploiement de cette démarche et sa proposition plus systématique aux personnes accompagnées.

5/ L'importance de la sensibilisation et de la formation des travailleurs sociaux et médico-sociaux, comme des cadres de proximité

A) Sensibiliser et former les professionnels aux enjeux croisés du travail social et de l'environnement

› **Enjeux : élaborer une culture commune et mobiliser les équipes de terrain.**

Pour atteindre cet objectif, la mobilisation des cadres territoriaux sur les enjeux de la bifurcation écologique et de la justice éco-sociale est nécessaire pour être en position d'accompagner les équipes.

› **Trois dispositifs internes** permettent de sensibiliser les encadrants et les professionnels de terrain sur les enjeux et les solutions existantes :

- **La Fresque du climat** pour comprendre les causes et les conséquences du changement climatique grâce à un outil coopératif et ludique réunissant plusieurs personnes autour de l'élaboration d'une fresque collective.
- **Le Puzzle du climat** pour trouver des solutions et des pistes d'actions afin de réduire notre empreinte carbone sous forme d'un jeu de plateau par équipe.
- **L'outil «Transition écologique, de l'idée à l'action».**

Ces actions de sensibilisation peuvent être envisagées à l'échelle des Maisons des Solidarités et des Directions Territoriales des Solidarités, avec la possibilité en ce qui concerne la Fresque et le Puzzle du climat, d'y associer, dans le cadre d'un projet construit, public et partenaires.

Cet enjeu essentiel de sensibilisation et de formation des agents départementaux fait partie intégrante du nouveau plan de formation 2025 (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°1**).



B) Faciliter la connaissance et l'appropriation de l'offre de droit commun existante en matière de bifurcation écologique par les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Conseil départemental

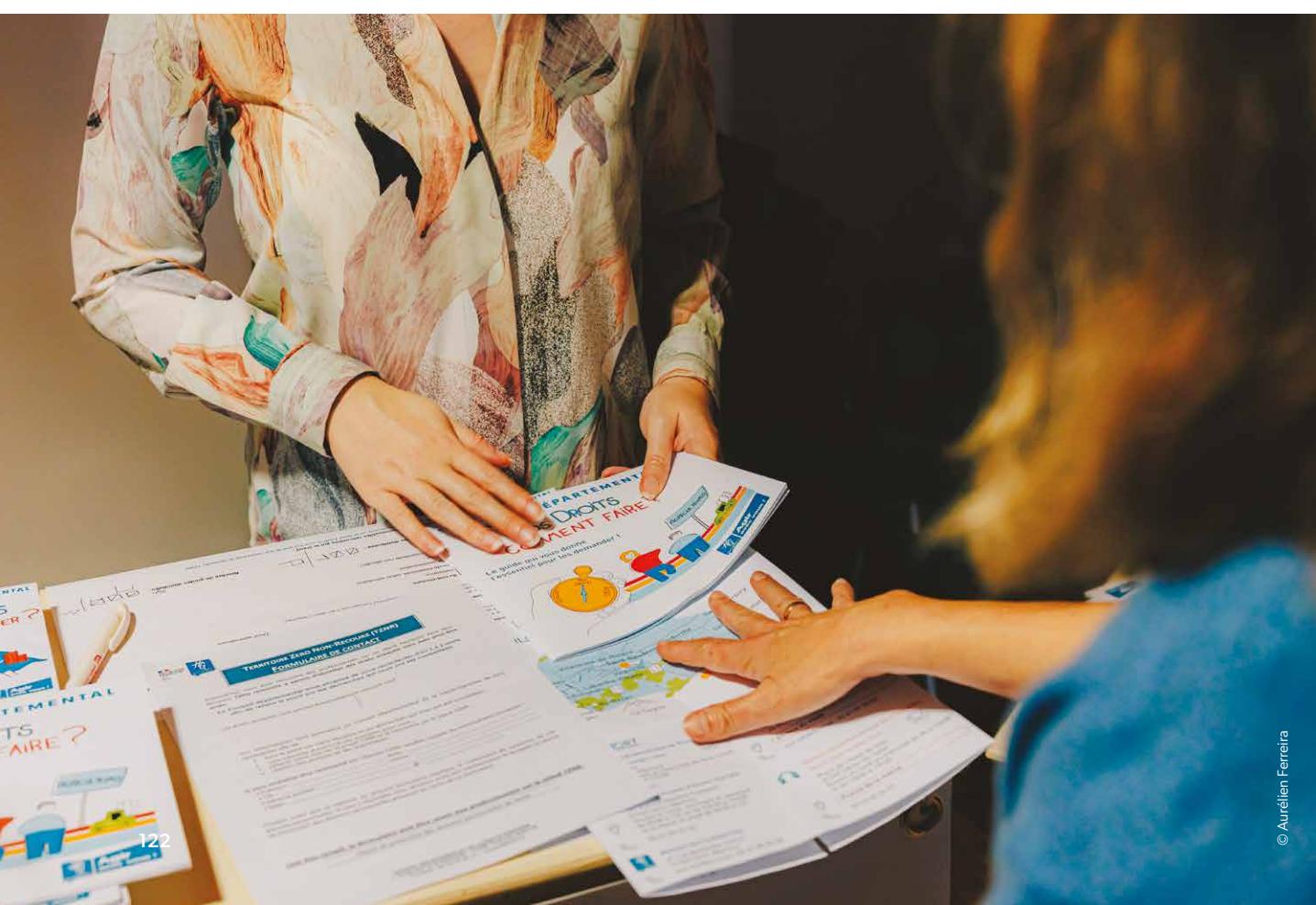
› **Enjeux : faire monter en connaissance les professionnels de l'accompagnement pour une meilleure orientation des publics vers les solutions de droit commun existantes.**

› **Plusieurs actions de formation et d'informations** des professionnels de terrain à l'offre de droit commun ont déjà été déployées par le Conseil départemental :

– **Co-construction avec les professionnels de terrain d'outils de communication**

sur la précarité énergétique. Ces outils (guides, flyers) permettent de faire monter en connaissance les professionnels sur le repérage des personnes en situation de précarité énergétique et sur les différentes solutions existantes en fonction des difficultés rencontrées par les personnes accompagnées. En complément, des guides de sensibilisation aux éco-gestes de l'ADEME ont également été diffusés aux professionnels de terrain.

– **Des webinaires, lettres d'information, temps d'échanges avec les professionnels de terrain** sont également proposés pour garantir un accès rapide et efficace à l'information sur les dispositifs existants : webinaire de présentation des outils sur la précarité énergétique, webinaire autour des solutions existantes en matière de mobilités douces (zoom sur les associations et dispositifs mobilisables), temps de rencontre en territoire des professionnels de Maisons des Solidarités pour présenter le SLIME et les outils mobilisables, ou encore les évolutions du règlement sur le Fonds Solidarité Logement.



› **Perspectives :**

- **Former et communiquer** auprès de l'ensemble des professionnels de terrain, des partenaires et des élus.
- **Assurer une meilleure visibilité** de toutes les ressources en interne, ou bénéficiant de financements du Département, qui pourraient être mobilisées par les professionnels de l'action sociale dans le cadre d'accompagnements individuels ou de projets collectifs. Par exemple les structures du champ de l'ESS (économie sociale et solidaire), qui par définition s'engagent à respecter l'environnement et à développer des actions de solidarité, gagneraient à être mieux identifiées sur les territoires.
- **Assurer une veille continue sur les solutions de droit commun** : assurer un suivi régulier des dispositifs nationaux en place, des aides disponibles, et des évolutions législatives ou réglementaires permettant de mieux répondre aux défis de la bifurcation écologique.
- **Proposer des modules de formation pour les nouveaux arrivants et dans le cadre de la formation continue** : ces modules permettraient aux professionnels de mieux se positionner face aux défis écologiques actuels et futurs.

Les directions pilotes des politiques sociales et environnementales pourront s'appuyer sur **le réseau des professionnels ressources**, sensibilisé aux enjeux de la bifurcation écologique, pour diffuser les actions de formation et de sensibilisation.

› Priorité d'action n°4 :

Œuvrer pour une bifurcation écologique inclusive : intégrer les enjeux d'égalité des genres, d'inclusion des personnes en situation de handicap, et de solidarité intergénérationnelle

ENJEUX

Les publications récentes des institutions nationales et internationales de référence (Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies, Conseil économique, social et environnemental, etc.) s'accordent à démontrer que les femmes subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique et des désordres environnementaux. Particulièrement manifestes dans certains pays, **les inégalités environnementales de genre existent aussi en France en raison des normes sociales et des stéréotypes de genre**, qui viennent s'ajouter à **des inégalités structurelles tenant aux disparités socio-économiques** :

- Avec des rémunérations inférieures à celles des hommes, occupant des emplois précaires et représentant plus de 80 % des parents isolés, les femmes ont plus de risque de se trouver **en situation de précarité**, donc de vulnérabilité face au dérèglement climatique.
- Sur le plan physiologique, les femmes sont plus exposées **aux effets sanitaires** du changement climatique. Lors de la canicule de 2003, la mortalité chez les femmes a ainsi été 15 % supérieure à celle des hommes. S'agissant de **la santé maternelle et infantile**, des risques accrus liés à la chaleur, aux maladies vectorielles ou encore à la pollution sont également documentés.
- Un rapport récent de l'Organisation des Nations Unies (ONU) révèle encore que la crise climatique entraîne **une augmentation des violences sexistes** : l'étude révèle que chaque augmentation de 1 °C de la température mondiale est associée à une augmentation de 4,7 % des violences conjugales.
- Quel que soit le milieu, les femmes s'occupent encore de 71 % des tâches ménagères, si bien que **l'adoption d'habitudes plus écoresponsables dans les foyers** (alimentation durable, sobriété énergétique, etc.) leur incombe davantage.
- A contrario, **les postes à responsabilité sont encore sous-occupés par les femmes**, qu'il s'agisse des sphères de pouvoir ou des emplois stratégiques dans les secteurs clés de la transition (énergie, transport, finance, etc.).

La crise environnementale traduit encore **des inégalités générationnelles**. Les jeunes subissent non seulement les effets des émissions de gaz à effet de serre du passé, mais aussi l'inaction des générations actuelles face au changement climatique :

- Un enfant né en 2019 sera confronté à un monde plus chaud de 4 degrés en moyenne avant ses 71 ans, et sera exposé à **un risque accru d'inondations graves, de sécheresses prolongées et de feux de forêts** (Revue The Lancet, 2019).
- Selon des scénarios climatiques basés sur les engagements actuels, un enfant né en 2020 vivra **2 à 7 fois plus d'événements climatiques extrêmes** qu'un adulte né en 1960 : il sera 7 fois plus exposé aux vagues de chaleur au cours de sa vie que ses grands-parents, et il subira en moyenne 30 vagues de chaleur extrêmes ; il connaîtra également 2 fois plus d'incendies de forêt, 2,8 fois plus d'inondations de rivières, 2,6 fois plus de sécheresses et environ 3 fois plus de mauvaises récoltes (Revue Science, 2021).

Ces constats imposent de **penser les enjeux écologiques** à l'aune des inégalités de genre, en documentant les injustices environnementales subies par les femmes, en s'attachant à lever les nombreux obstacles qui les empêchent de prendre toute leur place dans la bifurcation écologique, et en bâtissant un projet d'avenir durable soucieux de l'égalité. Il est également essentiel de favoriser **la participation et l'engagement environnemental des jeunes** qui peuvent avoir un pouvoir d'influence déterminant dans les évolutions sociétales, et doivent être pleinement acteurs dans la construction du monde qu'ils habiteront demain. Il convient de porter une attention particulière au **phénomène d'éco-anxiété** croissant, et de veiller à ne pas creuser les fractures en promouvant **la solidarité intergénérationnelle**, notamment le rôle de transmission joué par les plus anciens. La bifurcation écologique se doit encore d'offrir **des perspectives pleines et entières d'inclusion** pour les personnes en situation de handicap en matière d'accès aux solutions et d'adaptation.





› **Prendre en compte les inégalités de genre dans la bifurcation écologique :**

- Améliorer les connaissances sur l'impact différencié des effets du changement climatique sur les femmes.
- Intégrer les préconisations de l'avis du Conseil économique, social et environnemental rendu en mars 2023 « *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* » visant à renforcer la visibilité des injustices environnementales subies par les femmes et à lever les obstacles qui empêchent les femmes de prendre toute leur place dans la bifurcation écologique.
- Saisir les opportunités de la bifurcation écologique pour bâtir une société respectueuse de l'égalité de genre en s'inspirant notamment des enseignements de l'éco-féminisme.

› **Favoriser l'engagement des jeunes et penser la solidarité intergénérationnelle :**

- Valoriser, soutenir et favoriser la participation citoyenne et l'engagement des jeunes, y compris en documentant la question de l'éco-anxiété.
- Valoriser le rôle de transmission des personnes âgées s'agissant des savoirs et/ou des pratiques sobres, ou encore s'agissant de la mémoire de la biodiversité pour lutter contre l'amnésie générationnelle.
- Favoriser les actions intergénérationnelles autour des enjeux climatiques et écologiques pour éviter les risques de fracture.

› **Favoriser l'inclusion pleine et entière des publics en situation de handicap dans la lutte contre le changement climatique et la bifurcation écologique :**

- Favoriser des politiques environnementales inclusives du handicap qui protègent et qui répondent à la diversité des besoins.
- Documenter et lever les obstacles qui empêchent aujourd'hui les publics en situation de handicap de prendre toute leur place dans la bifurcation écologique.
- Saisir les opportunités de la bifurcation écologique pour bâtir une société inclusive.



PROJETS PHARES

1/ Bifurcation écologique et évolutions sociétales : conjuguer l'écologie avec l'égalité femmes-hommes et l'approche inclusive au sein des politiques départementales

› La réflexion croisée « cours oasis » / égalité filles-garçons : pour des aménagements qui conjuguent écologie et égalité dans les collèges

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un plan d'adaptation des collèges au changement climatique, afin d'améliorer le confort d'été et de lutter contre les îlots de chaleur. L'objectif est notamment d'améliorer la conception des cours de collèges dans l'esprit des « cours Oasis » réalisées par la ville de Paris afin de proposer aux collégiens **des îlots de fraîcheur ainsi qu'un contact renforcé avec la nature** grâce à la réhabilitation d'espaces plantés. Parallèlement, pour répondre à la volonté affirmée de travailler sur l'égalité femmes-hommes, le Département a travaillé en 2020 et 2021 avec Edith Maruéjouls, géographe du genre, sur des opérations pilotes en matière **d'aménagement égalitaire des espaces des collèges**. Deux espaces sont particulièrement concernés : la cour de récréation et les sanitaires où les collégiens sont généralement plus libres, moins encadrés par des adultes et où peuvent se développer des comportements de violence, d'évitement, de relégation. Cette étude apporte des clés de compréhension des phénomènes qui altèrent la place des filles et leur visibilité dans l'environnement scolaire. Elle a permis d'améliorer **la prise en compte de l'égalité d'occupation de l'espace** par chaque jeune, notamment pour trouver un équilibre entre filles et garçons, débouchant sur un document général de préconisations qui est pris en compte pour la conception de tous les nouveaux collèges ainsi que dans tout projet de rénovation. Le Conseil départemental s'engage également pour **la féminisation des noms des collèges haut-garonnais** afin de réhabiliter et visibiliser la place des femmes qui ont marqué l'Histoire.



› Dialogue citoyen : œuvrer pour que les femmes soient pleinement actrices des débats

En 2023, le pôle Démocratie Participative de la collectivité a contribué au «**Chantier Genre et Participation,» de l’Institut de la Concertation et de la Participation (ICPC)**». L'objectif de ce travail collectif est de produire un guide « Genre et participation » qui servira de ressource précieuse pour aborder les questions de genre et de participation dans divers contextes. Pour rédiger ce guide, un groupe de rédaction a été constitué en février 2023, et a produit six fiches pratiques thématiques notamment lors des Rencontres européennes de la participation en juin 2023 :

- Fiche 1 : Équilibrer les prises de parole.
- Fiche 2 : Chacun·e à sa place - Relecture participative et apports écrits.
- Fiche 3 : Quel genre d'animation ? - Défrichage, apports écrits et discussions.
- Fiche 4 : Exclure pour inclure ? - Apports participatifs sur les argumentaires pour et contre la non-mixité dans les dispositifs participatifs, ainsi que des retours d'expérience.
- Fiche 5 : L'usage des mots et des images - Apports participatifs sur les argumentaires pour et contre l'usage des écritures inclusives, accompagnés de retours d'expérience
- Fiche 6 : Genre et Numérique - Retours d'expériences et discussions sur cette thématique.

A côté des démarches d'évaluation des dispositifs départementaux de participation citoyenne (1ère Assemblée citoyenne, Conseil départemental des jeunesse, etc.), ce projet permet de nourrir la réflexion sur l'amélioration en continu du dialogue citoyen **pour l'avènement d'une démocratie locale toujours plus mature** intégrant pleinement les enjeux de participation des publics prioritaires du Département (**Cf. Ambition 4, priorité d'action n°1**).



› Inégalités de genre et alimentation : mettre fin aux impensés

Le Conseil départemental déploie depuis de nombreuses années une stratégie en matière d'alimentation pour mener conjointement les nécessaires transitions tant au niveau des modes de production agricole que des modes de consommation. L'objectif est de faire émerger un système alimentaire territorial tourné vers **une alimentation locale de qualité accessible à tous**, et améliorer la souveraineté alimentaire de la Haute-Garonne. Cette stratégie se renforcera avec l'élaboration du **futur Projet alimentaire départemental**, avec l'ambition d'appréhender la question de l'alimentation dans l'ensemble de ses dimensions : sociale, environnementale, économique, sanitaire ou encore culturelle. L'approche égalité femmes-hommes aura toute sa place dans cette réflexion, sur la base des jalons déjà posés par le Département tels que **le soutien aux agricultrices du territoire**, ou encore **la déconstruction des stéréotypes de genre dans l'alimentation**. Le Département entend également se saisir du **sujet de l'allaitement**, partie intégrante des missions de la Protection Maternelle et Infantile qui accompagne tous les parents dans leur choix d'alimentation du nourrisson. Ce sujet soulève de nombreuses questions sociétales - injonction dogmatique et culpabilisation des femmes, accès à l'information et à l'accompagnement, facteurs socio-économiques qui président au choix de l'allaitement, tabou de l'allaitement dans les lieux publics, etc. - qui démontrent l'importance de **promouvoir un choix libre et éclairé des femmes** dans ce domaine.

› Conjuguer approche inclusive et bifurcation écologique

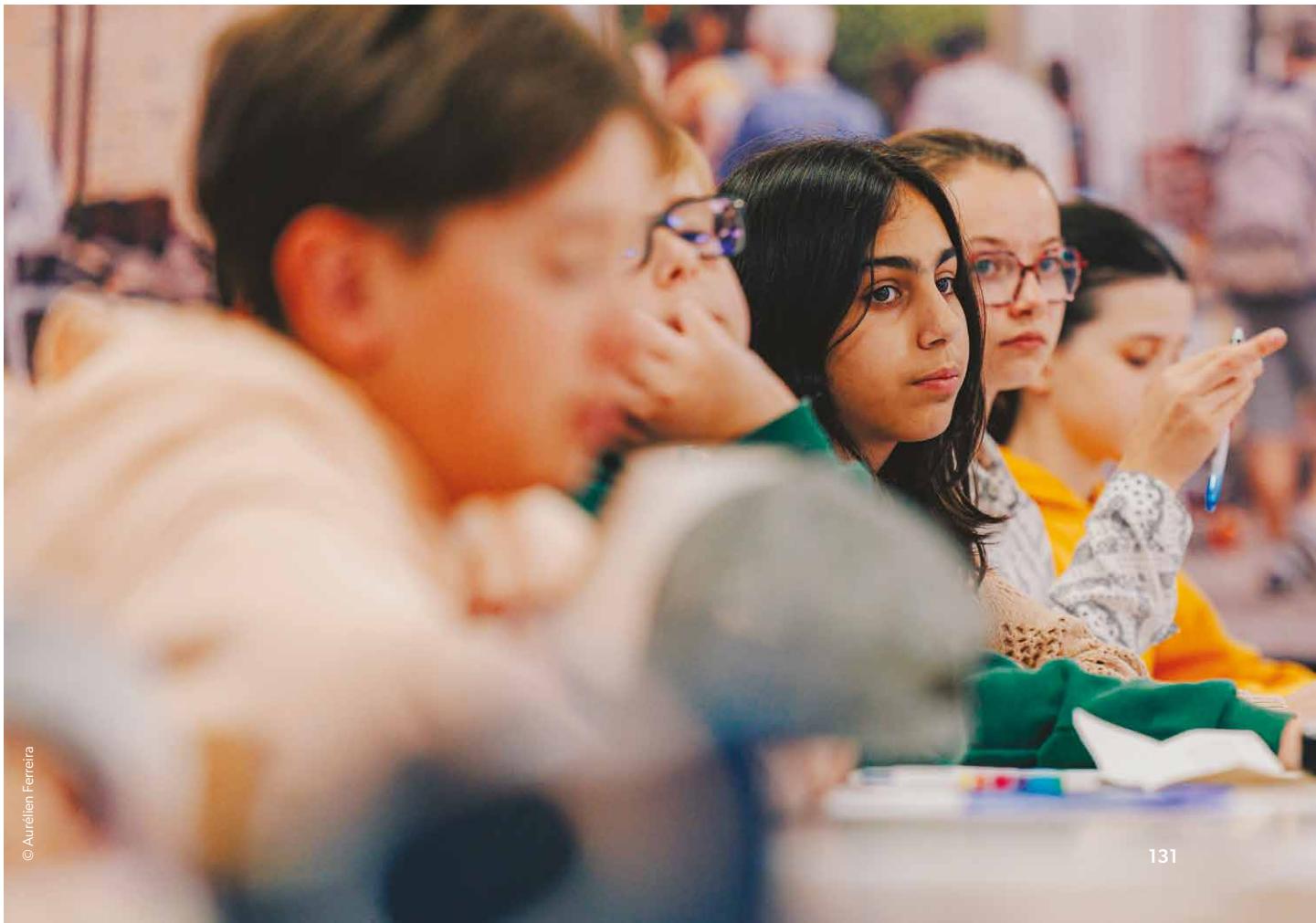
L'approche inclusive vise à s'adapter aux singularités de chaque personne et à aller au-devant de ses besoins afin de lui donner toutes les chances d'émancipation et d'épanouissement dans la vie. Elle implique **un changement de regard sur la différence**, tout en renouvelant notre manière de faire société : issue du monde du handicap, elle le dépasse largement en étant au final **bénéfique pour l'ensemble des membres de la société**. A l'instar des inégalités de genre, parce qu'elle entend faire advenir un nouveau modèle de société, la bifurcation écologique doit constituer **une opportunité pour penser l'inclusion**. Il s'agit tout d'abord de permettre aux personnes en situation de handicap d'être pleinement actrices des débats, et de pouvoir s'engager dans des actions en faveur de l'écologie dès lors qu'elles le désirent. Elles doivent encore être en mesure d'accéder **aux solutions offertes par la bifurcation écologique**, en matière d'emploi mais plus largement s'agissant de toutes les alternatives qui conjuguent pouvoir d'achat, qualité de vie et protection de la planète. C'est l'engagement du Département, intégrer la vision inclusive dans tous ses domaines d'action : les mobilités durables, avec des aménagements adaptés et le soutien à la pratique du vélo pour toutes et tous, l'urbanisme, le logement, la pratique sportive, etc.

2/ Jeunesses & Ecologie : construire le monde de demain avec les jeunes haut-garonnais

Parler d'écologie, c'est imaginer **le monde que nous voulons pour demain**, et les jeunes sont les premiers concernés. Des marches pour le climat impulsées par Greta Thunberg aux vents de contestation sur les bancs des grandes écoles, sous le regard des médias, les jeunes semblent être aux avant-postes de la mobilisation sur les questions environnementales. **Mais qu'en est-il vraiment ?** Organisée le 10 juin 2024 dans le cadre du Forum Alliance Nature et Adaptation avec la participation des élus départementaux, la soirée « Comment la nature peut-elle calmer l'éco-anxiété face au changement climatique ? » a permis de mettre en lumière **des regards croisés de jeunes sur l'écologie** révélant une diversité de points de vue et de niveaux d'engagement. C'est bien cette idée de **la pluralité des jeunesse**s qui guide l'action du Département depuis de nombreuses années à travers l'Ambition Jeunesse.

Aussi, le Conseil départemental a souhaité lancé en novembre 2024 **un cycle de concertation** en direction des jeunes haut-garonnais âgés de 11 à 29 ans afin de mieux comprendre leurs ressentis, leurs préoccupations et leurs aspirations pour l'avenir de la planète. Co-construit avec le Conseil départemental des jeunesse, le questionnaire « **Ecologie, et toi tu en penses quoi ?** » vise à sortir des prêts-à-penser en déconstruisant ou en vérifiant les idées reçues véhiculées par les médias (« génération climat », éco-anxiété, etc.) afin de disposer **une photographie réelle du rapport des jeunes à l'écologie**. Dans un souci d'inclusion, ce questionnaire a été relayé le plus largement grâce aux partenaires associatifs, aux collèges, aux établissements sociaux et médico-sociaux afin de toucher **les jeunes dans leur plus grande diversité** ; un travail de mise en accessibilité a par ailleurs été réalisé pour les jeunes en situation de handicap. Les enseignements de ce questionnaire ont vocation à aiguiller les choix et actions du Conseil départemental dans le cadre de sa nouvelle feuille de route, avec notamment l'objectif d'identifier les leviers d'action permettant de **favoriser l'engagement environnemental des jeunes**.

Le 29 mars 2025 s'est tenu à l'Hôtel du Département le **3ème Rassemblement des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ) de la Haute-Garonne** organisé en partenariat avec l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) avec, pour fil rouge, **le thème de l'écologie** choisi par les jeunes lors de l'édition précédente. Des ateliers participatifs "Réveille ton éco-citoyenneté !" ont permis de mieux comprendre le changement climatique, le gaspillage alimentaire ou encore les "éco gestes" du quotidien, tandis que le village découverte "Eco-Ta vie" a accueilli des animations proposées par Haute-Garonne Environnement et par les associations partenaires autour de la bifurcation écologique. Cette journée, qui a permis de **recueillir la parole des jeunes haut-garonnais** s'inscrit dans le cycle de concertation engagé par le Conseil départemental, à l'instar de **la concertation « Jeunesse pour le climat » organisée par Unis-Cité** et accueillie à l'Hôtel du Département le 30 avril suivant.



Ambition n°4



**Faire émerger
de nouveaux
récits lucides
et désirables :
répondre
aux enjeux
démocratiques
d'acceptabilité
et de
mobilisation**



Le malaise démocratique contemporain et la désaffection pour la démocratie confèrent de plus en plus le sentiment de décisions imposées « d'en-haut » qui empêche la construction d'un récit collectif, seul à même d'emporter **l'adhésion à la cause écologique, l'acceptabilité des tournants à engager et la projection dans un avenir commun désirable.** Cette crise aigüe de la démocratie doit nous pousser à rénover et à approfondir tous les mécanismes de participation et de délibération, **pour une démocratie plus représentative, plus proche des habitants, plus pédagogique et plus transparente.**

Dans ce domaine, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer car c'est à leur échelle que les citoyens peuvent dialoguer dans des instances de concertation et s'impliquer dans les processus décisionnels traitant des questions qui touchent à leur vie quotidienne, au carrefour des enjeux de pouvoir d'achat et de cadre de vie, avec des résultats qui peuvent être mesurés très concrètement.

Faire le pari d'une démocratie plus mature, c'est d'abord et avant tout s'attacher à **favoriser la participation de tous les publics**, notamment ceux qui sont traditionnellement éloignés des sphères de décision et du débat public, afin d'éviter l'écueil de l'entre soi et combattre les inégalités décisionnelles. Il apparaît également essentiel de recréer les conditions du partage de la connaissance et du **dialogue entre « le citoyen et le scientifique »** pour tendre vers des décisions démocratiques de plus en plus lucides et éclairées, car fondées sur un haut niveau de conscience des enjeux écologiques et étayées par le fait scientifique. **La contribution de la culture, du sport et de l'éducation**, qui participent pleinement de la construction de la citoyenneté et plus largement du rapport au monde, est encore fondamentale pour engager la métamorphose de nos systèmes de représentation et ouvrir **un nouveau champ des possibles**, tout en se préparant aux soubresauts induits par la crise environnementale. En favorisant l'émergence et la diffusion **de nouveaux récits et de nouveaux imaginaires désirables**, il s'agit de répondre au phénomène d'éco-anxiété croissant, et de proposer des alternatives enthousiasmantes aux nombreuses dystopies qui empêchent de se projeter dans l'avenir avec confiance.

› Priorité d'action n°1 :

Mettre la bifurcation écologique au cœur du débat démocratique local

ENJEUX

Pour rendre les transformations acceptables et désirables par tous, il est indispensable de construire **des récits écologiques élaborés collectivement** dans le cadre d'un véritable débat démocratique. Ces récits doivent constituer une nouvelle voie porteuse de sens, d'unité et d'équité pour tous les citoyens et tous les territoires, en donnant à voir ce que pourrait être un nouveau modèle société plus juste et plus solidaire. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le Département a donc souhaité recueillir les priorités citoyennes s'agissant de la bifurcation écologique avec **la saisine de la 1ère Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne**. Au regard de l'importance des exigences démocratiques dans les défis écologiques, la méthodologie exigeante du dialogue citoyen sera par ailleurs affirmée comme **ambition à part entière** de la nouvelle politique, avec un renforcement des engagements du Conseil départemental en faveur d'une **démocratie locale résolument plus mature**.



OBJECTIFS

› **Une politique de bifurcation écologique élaborée par et pour les citoyens : faire des Haut-garonnais des acteurs à part entière de la bifurcation écologique en partant de leurs besoins et de leurs attentes, à travers les instances départementales de dialogue citoyen :**

- Intégrer les propositions de l'Assemblée citoyenne sur la bifurcation écologique, et les travaux connexes sur la précarité alimentaire et le numérique, à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route, et rendre compte des engagements pris en réponse.
- Engager des concertations complémentaires avec les publics prioritaires pour le Département, comme les personnes en situation de précarité, les jeunes, etc.
- Poursuivre la systématisation des concertations citoyennes sur les projets et/ou les dispositifs en lien avec la bifurcation écologique.
- Renforcer les engagements du Conseil départemental en faveur d'une démocratie locale résolument plus mature en réhabilitant la place de l'expertise scientifique dans la délibération collective (*cf. ambition 4, priorité d'action n°2*).





PROJETS PHARES

1/ Les travaux de l'Assemblée citoyenne sur la bifurcation écologique : des enseignements précieux pour le Département, un droit de suite pour les membres

Le 22 octobre 2022, le Département a installé sa première Assemblée citoyenne, composée pour 2 ans de 162 citoyennes et citoyens (6 par canton) à parité et cherchant à refléter au maximum la diversité de la population haut-garonnaise, via un tirage au sort à la suite d'un large appel à volontariat. Dès son installation, la première saisine de l'Assemblée citoyenne a porté sur **le thème de la « Transition écologique du territoire de la Haute-Garonne »**, avec deux questions prégnantes posées par la collectivité :

*Comment prendre en compte l'enjeu de justice sociale dans la transition écologique ?
Comment aller vers des sobriétés consenties et des efforts partagés par tous ?*

A l'issue de 15 mois de travail, 6 séances plénières et 30 réunions thématiques, les citoyens ont remis leur rapport au Président du Conseil départemental le 3 février 2024 : il comprend **53 propositions, dont 20 propositions jugées prioritaires** structurées autour de 5 thématiques majeures (Agriculture et alimentation / Biodiversité et ressources naturelles / Habitat, logement et énergie / Mobilités inclusives / Santé et environnement) et **6 préconisations concernant les futurs projets routiers**.

Cette contribution citoyenne de grande qualité dessine une véritable vision pour le territoire, avec **des enseignements précieux** pour l'élaboration de la nouvelle feuille de route, et qui le seront également pour sa mise en œuvre dans le temps. Sur la base d'une analyse exhaustive portant sur les 59 propositions et préconisations, et tenant compte aussi bien des objectifs poursuivis par l'Assemblée citoyenne que des leviers d'action identifiés au soutien des propositions, le Conseil départemental a présenté aux membres de l'Assemblée citoyenne le 25 janvier 2025 **un rapport formalisant ses réponses et ses engagements**. Composé de 12 anciens membres tirés au sort à parité parmi les volontaires avec un mandat d'un an renouvelable, **un comité de suivi** a été mis en place et doit permettre aux citoyens de vérifier la bonne mise en œuvre des réponses et engagements du Département.

Les enseignements des travaux de l'Assemblée citoyenne

› **Enseignement n°1 : le Département est sur une trajectoire en phase avec les attentes des citoyens, avec 84% des propositions déjà prises en compte dans le logiciel d'action départemental**

→ **Les propositions viennent conforter les dispositifs et les projets départementaux déjà à l'œuvre** : plan agroécologie 2023-2027, démarche « 100% fait maison, local et bio » dans les collèges haut-garonnais, politique de classement des Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire Départemental des Zones Humides, etc.

→ **Les propositions vont également dans le sens des réflexions engagées par le Département s'agissant des projets en cours d'élaboration** : projet alimentaire départemental, nouvelle vision stratégique de l'aménagement du territoire, etc.

› **Enseignement n°2 : les attentes et les aspirations exprimées par les citoyens ont permis d'identifier des axes de renforcement et de nouvelles thématiques d'action, qui sont intégrés au sein de la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique**

→ **Sur la demande forte de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, conjuguées à des aspirations d'accès et de reconnexion à la nature :**

- nouveau règlement « Préservation et régénération des milieux naturels de la Haute-Garonne », nouvelle stratégie de développement des Espaces Naturels Sensibles et des zones humides, futur Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (Cf. ambition n°1, priorité d'action n°2).
- nouvelle réflexion croisée "Culture et transitions" pour réinterroger le rapport au vivant (Cf. ambition n°4, priorité d'action n°3).

→ **Sur la nécessaire ré-interrogation des modes de vie et des pratiques de consommation, notamment dans le domaine de l'alimentation** : futur Projet alimentaire départemental intégrant les enjeux environnementaux, sanitaires et culturels de l'alimentation tels que le changement des régimes alimentaires, le changement des représentations de l'alimentation ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire (Cf. ambition n°1, priorité d'action n°3).

→ **Sur la nécessité de développer des politiques éco-sociales** : lutte contre la précarité énergétique et meilleure coordination des acteurs de la rénovation énergétique, poursuite de l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'alimentation, mobilités solidaires et inclusives, insertion vers des métiers verts et verdissants, etc. (Cf. ambition n°3).

→ **Concernant le domaine de la santé où se sont notamment exprimées des préoccupations citoyennes autour de la question des pollutions et de l'éco-anxiété :**

- nouvelle approche « Une seule santé » (Cf. ambition n°1, priorité n°7).
- concertation Jeunesses & Ecologie (Cf. ambition n°3, priorité d'action n°4).

→ Sur les attentes citoyennes en termes d'exemplarité de l'institution départementale, avec des préconisations spécifiques en matière de conception des futurs projets routiers :

- nouvelle doctrine d'investissements en infrastructures routières
(*Cf. ambition n°1, priorité d'action n°5*).
- engagements renforcés de la collectivité sur le volet de l'éco-exemplarité
(*Cf. ambition n°5*).

› **Enseignement n°3 : les propositions de l'Assemblée citoyenne viennent interroger le Département sur ses dispositifs d'information et de communication car les actions existantes sont insuffisamment connues**

Le Département s'attachera à améliorer ses dispositifs de valorisation et de communication, en premier lieu sur les sujets soulevés par les citoyens :

- nouvelle stratégie de développement des Espaces Naturels Sensibles et des zones humides, incluant une réflexion sur le volet valorisation et communication
(*Cf. ambition n°1, priorité d'action n°2*).
- nouvelle approche « Une seule santé » intégrant la question de l'information du grand public sur les pollutions et nuisances, et sur l'action du Laboratoire 31 EVA
(*Cf. ambition n°1, priorité n°7*).

› **Enseignement n°4 : les propositions de l'Assemblée citoyenne dépassent le simple cadre des compétences départementales ; elles appellent le Département à jouer un rôle de relais, voire à être porteur de plaidoyers, auprès des partenaires et des institutions compétentes**

→ Le Département s'engage à relayer auprès des institutions et acteurs compétents les propositions qui ne relèvent pas de son champ de compétences, comme par exemple la proposition de donner une personnalité juridique à la Garonne :

- cette proposition a été relayée au Président de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Garonne, acteur majeur de la gouvernance de l'eau à l'échelle locale.
- un soutien en ingénierie a été proposé par les services départementaux pour accompagner l'initiative portée par d'anciens membres de l'Assemblée citoyenne de constituer une association autour de la personnalité juridique de la Garonne (« personnalia garonna »).
- la nouvelle réflexion croisée "Culture et transitions" emporte la mise en œuvre d'une nouvelle approche culturelle et patrimoniale au sein des politiques départementales visant à repenser le rapport au vivant et aux ressources naturelles
(*Cf. ambition n°4, priorité d'action n°3*).

→ Le Département s'engage encore à appuyer et à faire valoir autant que possible, y compris par des plaidoyers, les priorités dégagées par l'Assemblée citoyenne lorsque le contexte et le cadre s'y prêtent :

- **dans le cadre des coopérations territoriales et des instances de dialogue à l'oeuvre avec ses partenaires** : Région Occitanie, communes et intercommunalités, Chambre d'agriculture 31, etc. (cf. *ambition n°2, priorité d'action n°3*).
- **dans le cadre des conclusions de l'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation** qui ont vocation à être partagées avec d'autres territoires expérimentateurs et portées au niveau national (cf. *ambition n°3, priorité d'action n°2*), etc.



2/ La méthodologie du dialogue citoyen réaffirmée pour l'enrichissement et l'actualisation en continu de la nouvelle feuille de route

Depuis 2015, l'exigence de démocratie participative se traduit par la mise en oeuvre de **concertations dédiées** aux projets départementaux dans tous les domaines de l'action publique y compris l'écologie :

- **Concertation sur les questions de mobilités cyclables inclusives** pour identifier avec les habitants les freins à la pratique du vélo, en particulier pour des typologies de public dont on sait qu'ils pratiquent peu ou pas les mobilités cyclables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, précaires, jeunes, femmes, etc.).
- **Concertation dans le cadre de la stratégie départementale jardins collectifs/ jardins partagés.**
- **Concertation sur la feuille de route sport-santé** qui valorise en particulier le développement de l'activité physique comme levier de bonne santé, de bien vivre et bien vieillir, etc.

Cette systématisation se poursuivra dans le cadre de la nouvelle feuille de route :

- **Poursuite des concertations autour du développement des Réseaux Express**
Vélo (REV) : tous les itinéraires REV ont été soumis à la concertation depuis le lancement de la démarche. Ces projets doivent être imaginés avec et pour la population haut-garonnaise et répondre à une logique de maillage territorial cohérente. Ainsi, entre 2021 et 2024, ce sont plus de 70 réunions avec les collectivités qui se sont tenues, 5 rencontres avec les associations au sein du comité vélo et 37 réunions de concertations publiques. Les dernières rencontres au printemps 2024 ont réuni plus de 300 participants. Le Département a pu recueillir 1 800 participations et contributions. Ces rencontres se sont tenues au cœur des territoires haut-garonnais car il est important de décentraliser la parole autour de ces projets collectifs et durables.
- **Concernant la ressource en eau, le panel citoyen continue de suivre la mise en œuvre du Projet de Territoire Garon'amont (PTGA).**

Par ailleurs, afin de permettre à tous les habitants quels que soient leur statut social, leur lieu de résidence, leur âge et leurs conditions de vie d'être acteurs des débats et des décisions sur la bifurcation écologique, des **démarches de concertation spécifiques** sont d'ores et déjà déployées afin d'associer **les publics prioritaires pour le Département** tels que les personnes en situation de précarité ou encore les jeunes. Ils permettront d'enrichir et d'actualiser en continu le contenu de nouvelle feuille de route (**Cf. ambition 3, priorités d'action n°2 et 4**).

› Priorité d'action n°2 :

Placer les savoirs scientifiques au cœur de la délibération collective

ENJEUX

Aujourd’hui plus que jamais, la science et sa compréhension constituent des facteurs clés de réussite des transformations à opérer. Il est indispensable de nourrir le débat de données et constats actualisés, et de donner à la décision publique **une assise scientifique solide**. Les décisions politiques doivent en premier lieu intégrer les évolutions du climat tout en apportant des réponses systémiques et cohérentes aux crises du vivant (biodiversité, insécurité alimentaire et hydrique, etc.) : il s’agit d’élaborer **des politiques équilibrées**, prenant en compte le plus d’enjeux possibles, et conjuguant intelligemment impératif de décarbonation et nécessaire préservation du vivant.

L’urgence environnementale, dans toute la complexité et l’interdépendance des enjeux en présence, appelle plus largement à **un véritable décloisonnement des savoirs et des disciplines**. La crise écologique ne résulte pas de l’action naturelle des hommes sur leur environnement. Elle est en réalité plus directement **l’effet de choix de société** opérés en matière d’organisation sociale, politique et économique. Ces trajectoires sociales ont institué des rapports à la nature dont on mesure aujourd’hui les effets néfastes non seulement pour la nature, mais aussi pour les sociétés elles-mêmes. De ce point de vue, les sciences humaines et sociales ont un rôle majeur à jouer dans **la compréhension de la crise écologique**, mais également pour rendre **les solutions acceptables** par l’ensemble de la société, en documentant les inégalités environnementales, en mesurant les bénéfices offerts par les transitions, ou encore en éclairant la manière de conduire le changement des comportements. Parce que les causes et les conséquences de la crise écologique sont sociales, sa prise en charge nécessite des transformations profondes qui doivent être appuyées sur **les sciences humaines et sociales**.

Ces constats amènent le Conseil départemental à prendre toutes ses responsabilités et à engager une nouvelle étape dans **le renforcement des interactions entre sciences et décision politique** avec la création d’un Conseil scientifique départemental permanent, pluridisciplinaire et indépendant, qui sera associé à la gouvernance de la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique.

OBJECTIFS

- › **Eclairer et fonder la décision publique sur la base des dernières connaissances scientifiques** dans une approche systémique et pluridisciplinaire permettant d'appréhender la complexité des enjeux en présence et de s'assurer du bien-fondé et de la cohérence des actions départementales
- › **Défendre, promouvoir et diffuser** la culture scientifique face à la montée de la défiance vis-à-vis du fait scientifique, et au risque grave et croissant de désinformation
- › **Renforcer les interactions sciences-société** pour un débat démocratique lucide et éclairé

PROJETS PHARES

1/ Des colloques pour penser les grands défis de demain à l'aune des savoirs scientifiques

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'attache à entourer l'élaboration de ses politiques publiques de l'expertise scientifique. En témoignent les nombreux **partenariats tissés avec le monde académique** s'agissant des projets de la collectivité, y compris et entre autres dans le domaine environnemental : Projet de territoire Garon'Amont, projets développés par le Laboratoire départemental 31 EVA en partenariat avec l'écosystème scientifique local, partenariat avec la Chaire Bernard Maris, etc. Ces liens renforcés avec le monde académique se traduisent également par **la participation des experts scientifiques aux différents colloques** organisés en direction du grand public et/ou des acteurs du territoire sur les thèmes majeurs qui sont au cœur de la bifurcation écologique. L'objectif est de partager et diffuser de la connaissance, et de **penser collectivement les grands enjeux de demain** sur la base des savoirs scientifiques. Riches d'enseignements particulièrement éclairants, ces colloques ont contribué à donner une assise scientifique solide à la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique.



- Colloque « **Eau et changement climatique** » du 10 novembre 2017, en présence de Jean-Louis ETIENNE, médecin et explorateur, grand spécialiste de l'Arctique.
- Colloque « **Biodiversité sur son 31** » du 29 novembre 2019, en présence de Jean JOUZEL, glaciologue et climatologue.
- **Conférence de Rob HOPKINS**, fondateur du mouvement mondial des « Villes en transition » et enseignant en permaculture, du 19 septembre 2020.
- Colloque « **Arbres et forêts en Haute-Garonne : un bien commun à préserver !** » du 24 novembre 2021, en présence de Francis HALLE, botaniste et biologiste, et Ernst ZURCHER, scientifique et ingénieur forestier.
- Colloque « **Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ?** » du 13 octobre 2022, en présence d'Arthur KELLER, expert des risques systémiques, des vulnérabilités des sociétés modernes et des stratégies de résilience collective, et de Cyril DION, auteur, poète et réalisateur, à l'initiative de la Convention citoyenne pour le climat.
- Colloque « **Quelle agriculture pour une alimentation accessible et de qualité ?** » du 25 janvier 2023, en présence de Marc DUFUMIER et François PLASSARD, deux experts de l'agroécologie.
- Colloque « **Décarboner les infrastructures routières : vers une route plus responsable** » du 18 octobre 2023, organisé dans le cadre des Rencontres Nationales des Gestionnaires des routes pour débattre des grands enjeux entourant la transformation des infrastructures routières à l'heure de l'urgence climatique.
- Colloque « **Eau et changement climatique en Haute-Garonne : Menaces pour l'avenir ou opportunités pour se réinventer ?** » du 20 mars 2024, en présence d'Emma HAZIZA (hydrologue et spécialiste de l'adaptation de la société au changement climatique), Jean-Michel SOUBEYROUX (directeur adjoint de la climatologie au sein de Météo France) et Denis CHEISSOUX (journaliste à France Inter).
- Colloque « **Crise du logement et bifurcation écologique : comment penser l'habitat en Haute-Garonne ?** » du 6 février 2024, en présence d'Emmanuelle COSSE (ancienne ministre, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat - USH), Jean-Claude DRIANT (professeur émérite à l'École d'Urbanisme de Paris) et Christophe ROBERT (délégué général de la Fondation pour le Logement des Défavorisés).

2/ Une nouvelle étape majeure en 2025 : l'installation d'un Conseil scientifique départemental

Au regard de l'importance et de la nature des enjeux traités par la nouvelle feuille de route, le Département souhaite aujourd'hui **renforcer l'interaction entre science et décision politique** avec la mise en place d'un **Conseil scientifique permanent, pluridisciplinaire et indépendant**. Cette nouvelle instance traduit la volonté forte du Département d'appuyer ses politiques publiques sur les dernières connaissances scientifiques et de restaurer le dialogue sciences-société pour un débat démocratique et une décision publique lucides et éclairés.

Composé de scientifiques volontaires et indépendants grâce au partenariat tissé avec la COMUE (Communauté d'universités et établissements) et avec l'ATECOPOL (Atelier d'Ecologie Politique) de Toulouse, le Conseil scientifique est conçu comme :

- **une instance de suivi de la mise en oeuvre de la nouvelle feuille de route**, et d'appui à la conception des politiques départementales en lien avec la bifurcation écologique.
- **une instance d'accompagnement des démarches de dialogue citoyen**, pour recréer les conditions du dialogue et du partage de la connaissance entre « le citoyen et le scientifique ».

Son installation est prévue **pour le second semestre 2025**.



Conseil scientifique départemental

→ Objectifs :

- **Créer des liens renforcés avec le monde scientifique sur la question de la bifurcation écologique.**
- **Aiguiller les réflexions et les politiques départementales, et renforcer l'exemplarité des projets départementaux.**
- **Réhabiliter le fait scientifique, et restaurer le dialogue sciences-société.**

→ Composition :

- **Des experts locaux, issus de l'écosystème haut-garonnais de la recherche publique :** il s'agit de favoriser la connaissance des enjeux locaux et la disponibilité des membres, tout en valorisant les ressources intellectuelles du territoire dès lors que Toulouse et sa région constituent un pôle majeur de la recherche scientifique au plan national.
- **La parité femmes/hommes et la pluridisciplinarité :**
 - pour un équilibre entre sciences et techniques de la vie et de la matière (climatologie, hydrologie, biologie, agro-écologie, etc.) et sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, anthropologie, économie, sciences comportementales / de la communication, etc.).
 - pour une approche systémique des enjeux et un travail en synergie collective.

→ Prerogatives :

1. Des missions d'expertise, de conseil et d'accompagnement menées en toute indépendance, pour éclairer et appuyer les politiques départementales en lien avec la bifurcation écologique :

- Production d'avis consultatifs, de recommandations ou de notes d'information faisant suite à des demandes formalisées du Département. Ces travaux pourront concerner l'élaboration ou l'évolution de documents stratégiques, mais aussi des projets opérationnels.
- Apport de connaissances et d'expertises permettant de nourrir le débat interne et d'éclairer les enjeux s'agissant de thématiques ou domaines d'action déterminés par le Département : réflexions prospectives, mise en perspective des politiques départementales avec les mutations profondes qui affectent notre société pour les ajuster le plus efficacement, apport de connaissances et d'expertises pour éclairer la réflexion et guider la mise en place d'actions concrètes.

2. Des missions de diffusion de la culture scientifique auprès des acteurs haut-garonnais et d'appui au débat démocratique citoyen : intervention dans le cadre d'évènements grand public, ainsi que dans les instances de concertation citoyenne du Conseil départemental (Assemblée citoyenne, Conseil départemental des jeunesse, etc.).

3. Des missions liées au suivi, à l'évaluation et à l'actualisation de la feuille de route pour la bifurcation écologique : participation à l'élaboration du rapport annuel de bilan, appui à la construction de méthodes et d'indicateurs de suivi et d'évaluation, etc.



› Priorité d'action n°3 :

Favoriser l'éveil des consciences et engager le changement des imaginaires

ENJEUX

Si la bifurcation écologique revêt indéniablement des aspects techniques, elle est fondamentalement culturelle dès lors qu'elle implique une modification en profondeur de **notre système de valeurs et de représentation du monde**. Cette métamorphose culturelle et cognitive suppose un éveil des consciences qui passe par **la sensibilisation et l'éducation**, mais aussi par **un changement des récits et des imaginaires** permettant d'emporter la « décarbonation » des valeurs, de sortir de la vision anthropocentrique de la nature, ou encore de remettre au premier plan les notions de solidarité et d'entraide.

La culture, le sport et l'éducation ont pour point commun d'être parties prenantes dans la construction de notre rapport au monde. Ils favorisent l'émancipation des individus et le vivre ensemble en développant l'esprit critique, la créativité et l'ouverture. Les secteurs du sport et de la culture sont également au cœur d'écosystèmes traversés par l'urgence environnementale qui leur imposent d'intégrer **des modes de production et de fonctionnement repensés et vertueux**. Seule une démarche proactive d'adaptation des pratiques et d'accompagnement vers des modèles d'organisation soutenables peut leur permettre d'être plus robustes pour résister aux crises. Accompagnés dans leur propre transformation, ils ont vocation à devenir de véritables **démonstrateurs de la bifurcation écologique** et à montrer le chemin de l'exemplarité. Inscrits au cœur de logiques territoriales, au carrefour de différents domaines, ils constituent encore **un terreau propice aux synergies et aux coopérations** pour faire face de façon fédérée à l'urgence écologique.

Aussi, le Conseil départemental envisage les politiques culturelle, sportive et éducative comme **des maillons clés de la bifurcation écologique**. Il entend affirmer pleinement leur rôle dans l'émergence de nouveaux récits et de nouveaux imaginaires désirables pour relever avec confiance les défis qui nous sont lancés, élargir le champ des possibles et bâtir ensemble **un nouvel idéal de société**.



OBJECTIFS

› **Faire émerger et promouvoir de nouveaux imaginaires lucides et désirables en donnant corps à la réflexion croisée « Culture, Sport & Transitions » :**

– **Soutenir la création artistique et culturelle** pour questionner et transformer les imaginaires :

- › De nouveaux imaginaires **pour se projeter dans l'avenir avec confiance** : des « écotopies » et des « biotopies » pour « décarboner » les valeurs, renouveler le rapport au vivant, « ménager » plutôt qu'aménager les territoires, créer du désir en dessinant la possibilité d'une société harmonieuse et apaisée fondée sur le bien-être, l'épanouissement, la qualité des relations humaines, le partage, la coopération, etc.
- › De nouveaux imaginaires **pour s'adapter et mieux se préparer aux crises** : des récits écologiques permettant de développer une véritable culture du risque, de la résilience et de l'entraide et renforçant l'adaptabilité des communautés humaines, pour une société mieux préparée à affronter les défis environnementaux.

– **Donner toute leur place aux patrimoines et aux paysages :**

- › Pour concourir à la mise en récit de l'histoire des ressources et de l'environnement permettant un regard critique sur le présent et une projection dans un futur désirable.
- › Pour lutter contre l'amnésie environnementale à travers le travail mémoriel de collecte et de sensibilisation aux évolutions subies par nos territoires, en intégrant les risques et enjeux liés aux crises environnementales.

– **Faire du mouvement sportif un allié dans la bifurcation écologique en s'appuyant sur les acteurs et les valeurs du sport** : écoles et clubs sportifs, sport scolaire, partenaires de la feuille de route sport-santé, etc.

– **Accompagner la transformation des secteurs culturels et sportifs** vers l'éco-exemplarité, l'adaptation et la résilience en apportant une ingénierie aux structures associatives et à terme aux collectivités, en les accompagnant vers des pratiques plus vertueuses (matériel, équipements, manifestations), en intégrant les enjeux environnementaux aux projets culturels de territoire, et en favorisant les coopérations territoriales.

– **Tendre vers l'éco-exemplarité** des manifestations et du fonctionnement internes, et favoriser l'essaimage de ces nouveaux modes de faire sur le territoire.

› **Faire des collèges des lieux de mise en récit concrète des transitions :**

- Favoriser l'éveil des consciences par la sensibilisation, la transmission de la connaissance et des savoirs scientifiques, la médiation culturelle.
- Relever le défi de l'excellence environnementale des établissements s'agissant de la conception des bâtiments, du fonctionnement et de l'alimentation.



PROJETS PHARES

1/ Une première approche patrimoniale et historique pour repenser le rapport au vivant

Ces derniers mois, le Conseil départemental s'est attaché à poser les premières pierres de la **réflexion croisée « Culture & Transitions »** inscrite dans les orientations de la politique culturelle adoptées le 12 décembre 2023. Des actions patrimoniales et historiques ont été engagées, et la réflexion a vocation à s'enrichir en plaçant **les artistes et les porteurs de projets culturels** au cœur du travail de renouvellement des imaginaires.

En 2024, le Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges a présenté **l'exposition Arché'eau** permettant de découvrir, à partir des données les plus récentes de l'archéologie, les utilisations de l'eau de l'époque antique à l'époque moderne, avec un regard scientifique porté sur la gestion de la Garonne dans les périodes anciennes à l'aune des nouvelles technologies et des impacts du changement climatique. Le Conseil départemental est également partenaire du projet **Autres Garonnes, les paysages racontent le fleuve** porté par le CAUE 31. Basé sur un travail de près 5 années d'arpentages du fleuve dans sa partie haut-garonnaise avec une équipe de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes et de géographes, ce projet offre un regard inédit sur le fleuve Garonne au moyen d'une large palette d'outils (expositions itinérantes, carnets de voyage, ateliers pédagogiques, etc.). Une exposition, présentée à la Galerie 24 jusqu'au 12 juillet 2025, vise à montrer **les relations entre ancrage humain et fleuve nourricier**, mais aussi **l'évolution des paysages dans le temps**. Cette démarche s'inscrit également dans l'approche « paysages » développée par le Département (**cf. ambition n°1, priorité d'action n°2**).

En lien avec le monde scientifique, les Archives départementales de la Haute-Garonne déploient de leur côté des actions qui permettent de « **donner de l'épaisseur historique à la question de l'environnement** » :

- Conférence sur l'oeuvre d'Henri Gaussen, botaniste français, et son héritage : lien entre le fonds photographique, les débuts de la télédétection et son usage aujourd'hui pour étudier **la santé des végétaux**.
- Excursion historique à l'Arboretum de Jouéou : genèse, développement et **état des arbres aujourd'hui**, victimes des changements climatiques.
- Développement des connaissances autour de **l'histoire des forêts en Haute-Garonne** : contrat de projet sur la collecte et le classement des archives des Eaux-et-forêts 2024-2027 ; interview de chercheurs en histoire sur le sujet et valorisation via la série "tête chercheuse" des Archives départementales ; échanges réguliers sur les travaux de recherche des étudiants et enseignants chercheurs de l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) et du FRAMESPA (France, Amériques, Espagne - Sociétés, Pouvoirs, Acteurs).
- Développement des connaissances autour de **l'histoire de la ressource eau en Haute-Garonne** : programme d'actions concertées établi par le service régional de l'Inventaire, avec la Direction des Archives et du Patrimoine Culturel, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les Universités et laboratoires de recherche toulousains.

– Développement des connaissances autour du **patrimoine industriel haut-garonnais**.

2/ Eco-exemplarité des politiques culturelles : un cercle vertueux pour le territoire

› Festival 31 Notes d'été : la labellisation « Evénements Détonnants »

Le Conseil départemental s'emploie à promouvoir des modes de production et de fonctionnement plus vertueux à travers **l'éco-exemplarité de ses programmations internes**. En 2024, le Festival 31 Notes d'été a expérimenté la mise en œuvre d'une démarche structurante d'éco-responsabilité qui s'est traduite par une candidature à l'obtention du label "Evénements détonnants" piloté par Élémen'terre, association phare en matière de transition écologique en région Occitanie. L'équipe du festival s'est ainsi attachée à répondre au **référentiel exigeant** bâti autour de 9 enjeux, 34 leviers et 115 engagements. Suite à l'évaluation sur site et à l'étude du bilan fourni, le comité de labellisation composé d'une dizaine de membres a voté à l'unanimité **l'obtention du label niveau 1** pour l'édition 2024, soulignant **l'impact vertueux de la démarche auprès des 200 partenaires du Festival** permettant une appropriation et une mise en application à l'occasion de leurs propres manifestations.

L'objectif est d'engager **la généralisation de l'éco-responsabilité** sur l'ensemble des programmations culturelles départementales (Espace Roguet, Galerie 3.1, etc.) qui font déjà l'objet d'une attention particulière s'agissant :

- **De l'impact des déplacements** : transport des œuvres, déplacements des artistes et compagnies programmés.
- **De l'alimentation locale et durable** : proposition de « catering » local.
- **De la sensibilisation des acteurs** : agences nationales et locales de production, équipes de production, artistes, communes, acteurs culturels, etc.
- **De la consommation des ressources** : production raisonnée des outils de communication édités et diffusion ciblée, arrêt des goodies, mutualisation des outils de régie spectacle, arrêt des supports à usage unique, réemploi des matériaux scénographiques, mutualisation des espaces et/ou lieux, etc.
- **Du zéro déchet** : utilisation de gobelets consignés et de gourdes sur les plateaux scéniques, mise en place du tri sélectif des biodéchets, etc.
- **De l'accessibilité** : actions de médiation en lien avec les spectacles notamment à destination de publics ciblés (social et collèges), places réservées pour Culture du cœur (lien social), valorisation des projets artistiques portés par des femmes, attention portée aux projets traitant de l'écologie, sensibilisation aux risques auditifs, etc.



› Le nouvel écolabel « Comme à la Maison »

Depuis quelques années déjà, l'écosystème territorial poursuit sa transformation environnementale et le Département souhaite **accompagner les porteurs de projets associatifs** dans leurs démarches visant à anticiper les mutations des secteurs et participer à la bifurcation écologique du territoire. Cette volonté se traduit par une réflexion engagée **autour des modalités d'accompagnement** financier et en ingénierie des structures haut-garonnaises. Ainsi, dès 2025, le label « Comme à la Maison », qui vise à soutenir les lieux culturels décloisonnés et hybrides capables d'orienter nos désirs vers autre chose que les biens de consommation, opère sa mue **pour devenir l'écolabel « Comme à la Maison »**. L'ambition est de franchir une nouvelle étape par une reconnaissance et un appui au développement des lieux hybrides qui, au-delà de porter des projets culturels et artistiques de territoire, partagent l'impérieuse nécessité de s'engager dans une bifurcation écologique juste et solidaire.

3/ Le projet éducatif départemental : la bifurcation écologique au cœur des collèges

En tant qu'institution chargée de transmettre des savoirs, l'école a un rôle essentiel à jouer dans l'émergence d'un nouveau paradigme. Garante de la formation des citoyens demain, elle doit s'affirmer comme **le premier lieu de la bifurcation écologique** et contribuer pleinement au dépassement des obstacles philosophiques et psychologiques qui freinent l'avènement d'un nouveau modèle de société. Cette contribution passe par le déploiement d'actions éducatives mais doit aussi, pour être pleinement efficace, prendre corps dans **le cadre de vie offert aux élèves**. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental se fixe un véritable devoir d'exemplarité dans **la conception et le fonctionnement** des collèges haut-garonnais : performance énergétique des bâtiments, végétalisation des cours d'école, amélioration et sécurisation des accès aux collèges à vélo, produits locaux et de saison dans les cantines... autant d'actions qui constituent **la mise en récit très concrète des transitions** dans la vie quotidienne des collégiens. Ces aménagements emportent l'amélioration du cadre de vie, favorisent le lien à la nature, et contribuent à diffuser de nouveaux modes de vie dont les élèves peuvent se faire les ambassadeurs au sein de leurs familles. L'école publique devient ainsi **vectrice de nouveaux récits** et de nouvelles pratiques vertueuses à l'échelle du territoire.

Ces enjeux sont pleinement intégrés au sein du **Projet éducatif départemental**, avec une véritable offre d'accompagnement des collèges autour de la bifurcation écologique :

- **Un accompagnement pluridisciplinaire et un cofinancement des projets** des collèges publics en lien avec la bifurcation écologique : aménagement de micro-forêts, de potagers pédagogiques et d'espaces propices à la biodiversité, création de classe de cours en extérieur, etc.
- **La mise à disposition d'outils pédagogiques par Haute-Garonne Environnement** auprès des collèges et des écoles élémentaires pour réaliser des animations et expliciter les enjeux autour de différentes thématiques (changement climatique, ressource en eau, déchets et économie circulaire, gaspillage alimentaire, énergie, biodiversité, etc.).
- **Les animations organisées par la Maison de la Biodiversité** au sein de la Forêt de Buzet qui permettent aux élèves de découvrir la biodiversité environnante et d'approfondir leurs connaissances sur l'environnement.

- **Un parcours "Paysages et représentations"** proposé par les Archives départementales de la Haute-Garonne à destination des collégiens.
- **La participation des collèges au défi Cube.S** pour engager les élèves dans l'optimisation des consommations énergétiques de leur établissement.
- Enfin, **le Plan Départemental d'Education Artistique et Culturelle (PDEAC), le Parcours Laïque et Citoyen (PLC) et les Ateliers du Midi** contribuent activement à l'émancipation des jeunes et à former les éco-citoyens de demain en intégrant des actions d'ouverture et de sensibilisation aux thèmes environnementaux, en classe et sur les temps de pause méridienne.

Les collèges relèvent également **le défi de l'exemplarité environnementale** avec un nouveau référentiel exigeant de conception, des labellisations Bâtiment Durable Occitanie pour les établissements haut-garonnais, et un plan d'adaptation qui intègre le confort d'été et la lutte contre les îlots de chaleur urbains (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°2 ; ambition n°2, priorité n°1**). Afin de proposer une alimentation saine et de qualité aux élèves, **la démarche 100% fait maison bio et local** est déployée dans les cantines depuis 2024, et **le Laboratoire 31 EVA**, en lien avec les services du Département, effectue les analyses garantissant la sécurité alimentaire dans la restauration scolaire (**Cf. ambition n°5, priorité d'action n°4 ; ambition n°1, priorité d'action n°7**).

Ambition n°5



Renforcer l'éco-exemplarité de l'institution départementale : adopter et promouvoir de nouveaux modes de faire et d'agir



En tant que stratégie globale et systémique, la bifurcation écologique engage l'ensemble de l'institution dans son organisation et son fonctionnement, appelée à renouveler ses modes de faire et d'agir. Aussi, les ambitions poursuivies à travers cette nouvelle feuille de route s'accompagnent **d'un degré d'exemplarité renforcée** de l'institution départementale qui se traduit à différents niveaux :

- dans la transformation globale interne.
- dans la bifurcation écologique du patrimoine bâti.
- dans la stratégie de décarbonation de l'entretien routier.
- dans la stratégie d'achat public, y compris en matière d'alimentation.
- dans la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité.
- dans l'engagement en faveur du numérique durable et responsable.

› **Priorité d'action n°1 :**

Une exemplarité renforcée impliquant une transformation globale au sein de l'institution

ENJEUX

En tant que projet matriciel de la collectivité, la bifurcation écologique se doit d'être vectrice **de sens et de mobilisation** pour les agents départementaux ; elle a vocation à constituer une boussole commune en interne, comme auprès des partenaires, pour emporter l'adhésion et générer une véritable dynamique au service du changement des pratiques et des comportements. La mise en synergie des politiques départementales suppose par ailleurs un changement d'approche favorisant une vision globale, l'appréhension des interactions entre les différents domaines traités, et **une collaboration renforcée** entre les directions. La bifurcation écologique rend encore nécessaire le développement de nouvelles expertises et de nouvelles compétences métiers, avec **des besoins en formation qui doivent être anticipés**. Sur le plan organisationnel, cette approche intégrée fait émerger de manière prégnante **la question d'un pilotage effectif et robuste** de la nouvelle feuille de route au niveau de la collectivité, ainsi que du suivi et de l'évaluation de sa mise en œuvre.

OBJECTIFS

› **Engager le changement culturel au sein de l'institution départementale pour faire de la bifurcation écologique une valeur commune et partagée :**

- S'attacher à faire de la bifurcation écologique une politique vectrice de sens et de mobilisation pour les agents départementaux.
- Valoriser les initiatives internes et les communautés transverses d'agents constituées autour de la bifurcation écologique (Fresque du climat, référents sobriété, etc.).
- Favoriser les pratiques éco-exemplaires dans le quotidien de travail (déplacements, numérique, impressions, alimentation, etc.) notamment à travers la mise en œuvre du projet d'administration.

› **Proposer à tous les agents une offre de formation adaptée** à la montée en expertise et en compétence rendue nécessaire par les évolutions environnementales (évolution des métiers, des méthodes de travail et des pratiques professionnelles) et incluant des actions de sensibilisation

› **Garantir un pilotage robuste de la nouvelle feuille de route pour la bifurcation écologique**, bâti sur une transversalité renforcée et mobilisant l'intelligence collective à tous les niveaux, pour renouveler pleinement les manières de concevoir et de mettre en œuvre l'action publique et atteindre les ambitions fixées

› **Se doter d'un dispositif spécifique de suivi et d'évaluation de la nouvelle feuille de route**, pour des résultats mesurables et mesurés :

- un dispositif élaboré en lien avec le Conseil scientifique départemental.
- incluant l'effet levier des politiques sur le territoire (potentialités de déploiement, de diffusion, de transfert et d'essaimage sur le territoire) et l'impact environnemental des décisions budgétaires avec la mise en place du budget vert.
- intégrant la bonne information des avancées et des résultats auprès des citoyens, notamment auprès du comité de suivi de l'Assemblée citoyenne.





PROJETS PHARES

1/ Le nouveau plan de formation des agents à la bifurcation écologique

L'exigence d'éco-exemplarité renforcée passe par la nécessaire formation des agents départementaux aux enjeux environnementaux. Cet enjeu est d'autant plus important que les bouleversements inédits et successifs que nous connaissons (crise sanitaire, crise de l'énergie, événements climatiques extrêmes) confrontent les agents à la nécessité d'adapter leurs missions et leurs réponses aux réalités nouvelles :

- **Adapter la façon de concevoir les politiques publiques**, avec la nécessaire prise en compte des enjeux écologiques incluant l'évaluation de l'impact environnemental des projets et conduisant à la réinterrogation, au redimensionnement, voire au renoncement à certains projets.
- **Adapter l'accompagnement des publics et des territoires** face à l'émergence de nouvelles vulnérabilités.
- **Adapter les modes d'organisation et de fonctionnement internes** comme gage de crédit et de cohérence avec les messages portés sur le territoire.

S'y ajoute la multiplication des obligations réglementaires en matière environnementale qui nécessite à la fois **une montée en compétence générale** sur l'appréhension des concepts environnementaux (atténuation, adaptation, préservation de l'environnement), et une actualisation en continu des enjeux **concernant chaque spécificité-métier**. La formation s'impose ainsi comme un axe de développement indispensable à l'accélération voulue par le Département au travers de ce nouvel acte de bifurcation écologique : elle s'avère fondamentale tant du point de vue de l'efficacité des politiques publiques et de leur évaluation, que du devoir d'exemplarité qui incombe à l'institution. L'objectif pour le Département est également de **permettre aux agents de s'investir pleinement** en faveur de la bifurcation écologique. En soutenant la création de communautés transverses, en communiquant sur leurs actions, et en les intégrant dans la réflexion sur la mise en oeuvre de la bifurcation écologique, il s'agit de favoriser **un alignement entre l'engagement personnel et professionnel des agents**.

Très concrètement, ces objectifs trouvent une première traduction très concrète au sein **du plan de formation 2025** qui décline des actions de sensibilisation (accélération des Fresques du climat, déploiement du Puzzle du Climat et du « Kit des défis ») tout en répondant aux besoins spécifiques de formation (« formation-métier »).

2/ Un pilotage robuste de la bifurcation écologique esquissé dès la phase d'élaboration de la nouvelle feuille de route

L'adoption de la nouvelle feuille de route vient entériner la bifurcation écologique comme pierre angulaire de l'action départementale. Structurée autour de plusieurs ambitions touchant

à l'ensemble des domaines d'action du Conseil départemental, cette feuille de route emporte :

- **Un travail en transversalité renforcé**, né de la volonté de mettre en synergie l'ensemble des politiques départementales au service de l'objectif de bifurcation écologique.
- **Une éco-exemplarité de la collectivité** dont le niveau devra être lui aussi relevé.

Sur le plan organisationnel, cette approche intégrée fait émerger de manière prégnante la question d'un pilotage effectif et robuste de la bifurcation écologique au niveau de la collectivité. De ce point de vue, il est important de noter que la phase d'élaboration de la nouvelle feuille de route a déjà permis de renouveler les manières de travailler :

- Une réflexion engagée par la Direction Générale Déléguée (DGD) à la Transition écologique et aux Mobilités avec chacune des autres DGD de la collectivité pour **la définition conjointe des enjeux et des priorités d'action** liés à la bifurcation écologique dans chaque domaine d'action du Conseil départemental (solidarités, aménagement, éducation, culture, etc.).
- Un dialogue continu esquissé avec chaque DGD incluant la création de **groupes de travail agiles et adaptés à chaque organisation**, et misant sur la robustesse des petits collectifs.
- **L'émergence de projets transversaux** qui répondent aux objectifs tout en générant une véritable dynamique interne : développement de l'expertise sur la bifurcation écologique et solidaire, déploiement de la concertation Jeunesses & Ecologie impliquant une quinzaine de directions de la collectivité de la conception à la mise en œuvre du projet, etc.

La phase de mise en œuvre de la feuille de la route qui va s'ouvrir suppose **de consolider le pilotage** afin de répondre efficacement à la pluralité et à l'interdépendance des sujets à traiter, et de garantir une cohérence globale pour éviter le déploiement de politiques contradictoires ou paradoxaux. A côté de la mise en œuvre progressive du budget vert, **le Conseil scientifique départemental** se verra confier des missions liées au suivi, à l'évaluation et à l'actualisation de la feuille de route avec la participation à l'élaboration du rapport annuel de bilan et l'appui à la construction de méthodes et d'indicateurs de suivi et d'évaluation (**Cf. ambition n°4, priorité d'action n°2**).



› Priorité d'action n°2 :

Une exemplarité renforcée concernant le patrimoine bâti départemental

ENJEUX

Le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) a un impact important sur l'environnement :

- Il représente **23 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en France**, et la phase de construction d'un bâtiment représente à elle seule 65 à 85% des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment.
- Il est responsable de **43 % de la consommation énergétique en France**, faisant de la rénovation thermique des bâtiments et de l'amélioration de l'efficacité énergétique une priorité pour les maîtres d'ouvrage publics.
- Avec 247 millions de tonnes de déchets par an, il est également responsable de **plus des deux tiers des déchets en France**.
- Il est encore le **premier consommateur de sable**, ressource naturelle la plus exploitée après l'air et l'eau.
- Enfin, de nombreux **polluants de l'air présents à l'intérieur des bâtiments** peuvent avoir des effets néfastes sur notre santé alors que nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos (domicile, lieu de travail, école ou moyens de transport). La qualité de l'air intérieur est donc une préoccupation majeure de santé publique.

En tant que maître d'ouvrage public, le Conseil départemental porte **une véritable responsabilité** pour le territoire et ses habitants. Dans le prolongement des actions déjà engagées, il poursuit aujourd'hui l'ambition d'une exemplarité toujours plus importante concernant son patrimoine bâti, avec des projets qui doivent être pensés dans une **approche systémique et globale des enjeux environnementaux**.

OBJECTIFS

- › **Réduire l'ensemble des impacts environnementaux** des projets de construction et de rénovation, ainsi que de l'exploitation des bâtiments départementaux.
- › **Développer la sobriété, la maîtrise et l'anticipation foncière**, dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

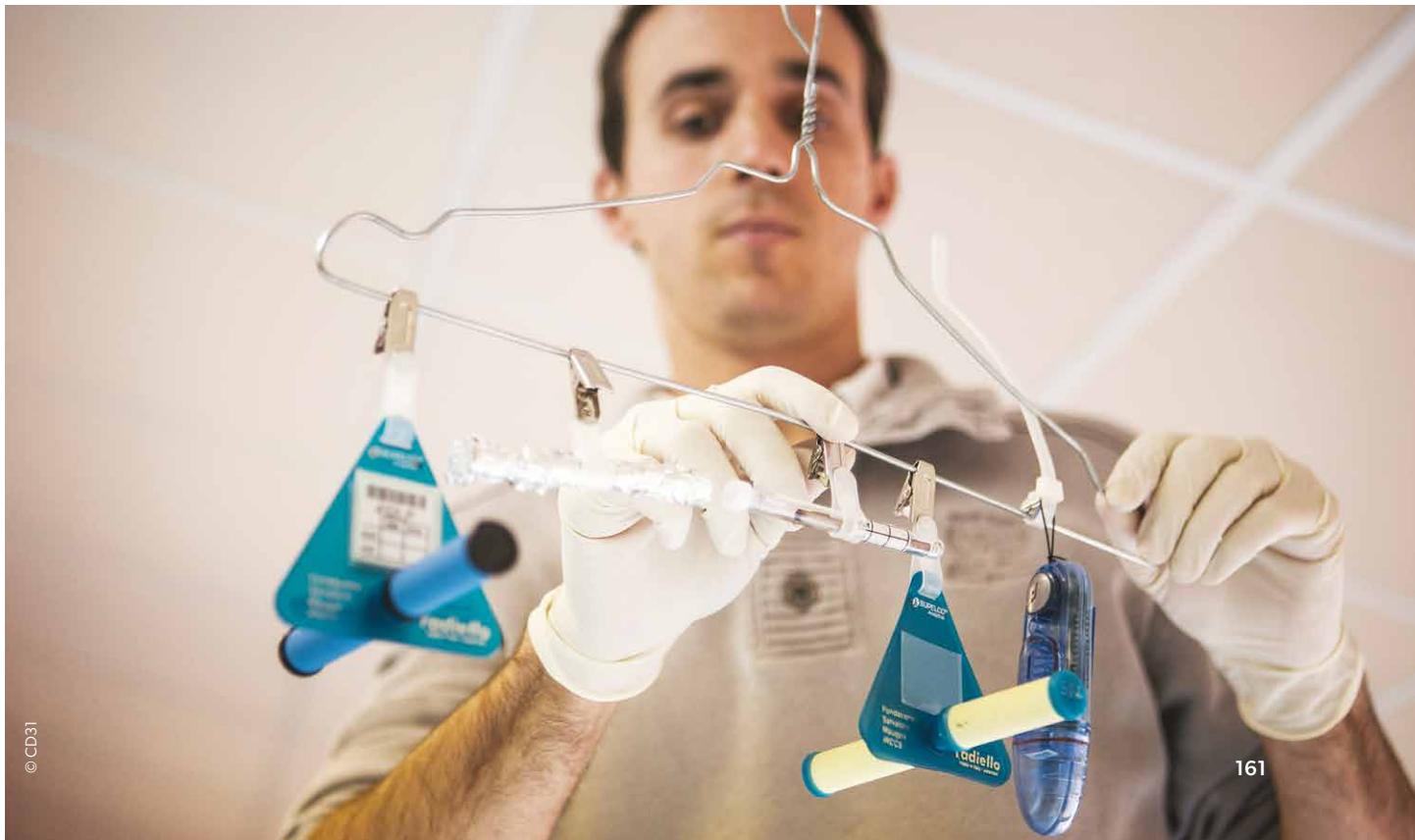
PROJETS PHARES

1/ La nouvelle stratégie de bifurcation écologique du patrimoine départemental

Compte tenu des enjeux du secteur d'activités du BTP, le Conseil départemental décline l'ambition en faveur de la bifurcation écologique à l'échelle de son patrimoine et se dote d'une stratégie spécifique qui vise **une approche à 360° selon 7 axes**.

1. La sobriété et la construction d'une trajectoire de sobriété bâimentaire

La sobriété consiste à questionner nos besoins et à les satisfaire en modifiant nos comportements et en limitant leurs impacts sur l'environnement, selon la définition de l'ADEME (Agence de la transition écologique). **Lauréat de l'appel à projets de l'ADEME** « Changement de comportement vers plus de sobriété », le Conseil départemental entend profiter de ce cadre pour interroger l'ensemble de son processus constructif et **construire une trajectoire de sobriété bâimentaire**. Il s'agira d'explorer toutes les pistes possibles de sobriété aux différentes étapes d'un projet, depuis le questionnement du besoin jusqu'à la déconstruction, en passant par la conception, la construction et toute la durée de vie du bâtiment. Cela permettra d'identifier ou d'approfondir les leviers à actionner à chaque étape de la réponse à un besoin d'espace de travail. L'objectif est de construire une méthodologie, de structurer et de rendre lisible **un parcours de sobriété** pour l'ensemble des parties prenantes du projet. Cette démarche prendra en compte le travail très spécifique sur l'eau et l'énergie déjà adopté en juin 2023 par le Département.



2. De la gestion au pilotage du patrimoine départemental

Le Département entend passer à un véritable pilotage de son patrimoine à travers :

- **L’élaboration d’une stratégie foncière pour le choix des terrains accueillant les projets départementaux**, en lien avec la nécessaire trajectoire de sobriété foncière de la collectivité pour tendre vers l’objectif Zéro Artificialisation Nette. Cette réflexion doit passer par la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et la contribution à la renaturation des espaces urbanisés et des sols lorsque cela est possible. Elle devra également privilégier les lieux de renouvellement urbain pour éviter l’urbanisation en extension. Cela pourra concerner la transformation de bâtiments obsolètes pour répondre à de nouveaux besoins sans déconstruire ni construire, la réutilisation de friches, la densification des bâtiments sur des sites existants disposant d’un foncier sous utilisé. Cette stratégie permettra à la collectivité de disposer d’un foncier plus adapté aux projets et une meilleure maîtrise des choix d’implantation.
- **La réalisation d’un schéma directeur immobilier** partant d’une réflexion prospective sur l’organisation future du parc immobilier, en lien avec les compétences départementales (éducation, social, routes), pour fixer les grands axes de performance et de maintenance du patrimoine. Ce schéma directeur sera constitué à la fois **d’un document stratégique (stratégie immobilière)** fixant la trajectoire d’évolution du parc et les cibles de performance à atteindre, et **d’un portefeuille de projets et d’actions coordonnés et séquencés** à conduire sur la période pour maintenir le niveau d’entretien et de performance des bâtiments.

3. La transition énergétique du patrimoine

Le volet énergétique est détaillé au sein de ***l’ambition n°1, priorité d’action n°4.***



4. La santé et la biodiversité

L'approche « Une seule santé » sera appliquée aux projets de construction et au patrimoine existant, conformément à la nouvelle ambition globale (**Cf. ambition n°1, priorité d'action n°7**), et selon trois focus :

- **La surveillance de la qualité de l'air intérieur** : en complément des mesures déjà à l'oeuvre dans les collèges, un dispositif d'information, de sensibilisation et d'éducation à la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public concernés par la loi Grenelle II pourra être mis en place afin de pérenniser les bonnes pratiques.
- **La préservation de la biodiversité** : avec l'objectif de redonner toute sa place au vivant, notamment au végétal, dans les projets de construction ou dans la gestion des bâtiments. Dans l'optique « Eviter, Réduire, Compenser », un plan permettra de balayer l'ensemble des actions favorables à la biodiversité à mettre en œuvre dans le parc existant ; les nouveaux programmes intègrent quant à eux cette dimension dans chaque nouveau projet.
- **La gestion de l'eau** : avec la volonté de restaurer le cycle naturel de l'eau verte et de l'eau bleue à l'échelle d'un bâtiment et de la parcelle. En matière d'eau de pluie, à l'échelle de chaque projet (neuf ou rénovation), un équilibre sera à trouver entre récupération et réutilisation, et infiltration à la parcelle et recharge des nappes phréatiques. En matière d'eau potable et d'eaux usées, la sensibilisation des utilisateurs est un préalable indispensable à l'efficacité des mesures : déjà abordée dans le plan de sobriété en eau, elle est intégrée au volet communication de la stratégie. Le traitement local et la réutilisation des eaux usées sont également à développer. Une quinzaine de sites est déjà équipé de récupérateurs d'eau de pluie, devenus la norme de tout nouveau projet et étudiés pour toute rénovation d'ampleur.

5. Les matériaux et les ressources

Afin de diminuer l'empreinte environnementale des projets de construction ou de rénovation sur les ressources naturelles, le Département dispose de deux leviers :

- **Le réemploi des matériaux** : il s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et permet de minimiser l'extraction de nouvelles ressources naturelles et de réduire l'empreinte carbone des projets. L'extension du collège des Ponts Jumeaux fait partie des chantiers exemplaires accompagnés par le projet Life Waste2Build sur la Métropole toulousaine. La **signature de la charte Waste2Build** permettra au Département de disposer d'outils supplémentaires pour systématiser le recours au réemploi dans l'ensemble des chantiers, et d'être acteur de la structuration de la filière. En parallèle, **un travail spécifique sur les déchets de chantiers** permettra d'améliorer leur recyclage, de réduire les coûts de traitement et les impacts environnementaux. Les derniers collèges livrés par le Département démontrent qu'il est possible d'aller au-delà des obligations légales en termes de taux de valorisation.
- **Le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés** : contrairement au béton ou à l'acier, ils sont issus de ressources renouvelables, et certains offrent des performances énergétiques très intéressantes pour l'isolation des bâtiments. De plus, le recours à des ressources de proximité permet de soutenir l'agriculture locale, en circuit court en **valorisant des co-produits de la culture**, et apporte des revenus supplémentaires

à la filière agricole. Certains matériaux sont issus de la **revalorisation de déchets, de sous-produits et de co-produits**, (ouate de cellulose, textiles recyclés, bois de palette, carton, etc.) et s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire. Le collège de Paléficat est particulièrement exemplaire en la matière avec son ossature bois, son isolation en paille et ses murs en brique de terre crue. Le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés est rendu obligatoire dans les nouveaux programmes de construction du Département.

6. Les usagers au cœur des projets

La participation des différents publics, futurs bénéficiaires d'un projet de construction, et leur implication dans le fonctionnement du bâtiment en phase d'exploitation sont des facteurs clés de réussite en matière de performance écologique :

- **La participation des futurs utilisateurs et usagers** permet d'améliorer les projets en termes de fonctionnalité et d'efficacité des bâtiments. Une meilleure compréhension et prise en compte des attentes peut permettre de développer **un sentiment d'appartenance et de responsabilité**, et conduire à une meilleure utilisation du bâtiment. Le Conseil départemental ouvre plus largement ses projets de construction à la participation des usagers ; un plan de formation des équipes et une charte de la participation dans les projets viendra consolider ces pratiques.
- **La montée en compétences des usagers** des bâtiments est également nécessaire pour atteindre des niveaux de performance plus élevés sur l'eau, l'énergie, la qualité de l'air intérieur ou le confort thermique. L'apport d'informations, même à répétition, ne suffit pas à déclencher les changements de comportements. La **communication engageante** encourage les usagers à devenir acteurs de la performance des bâtiments et de leur bien-être à travers des messages positifs et innovants qui s'appuient sur **les sciences comportementales**. Aussi, le Conseil départemental souhaite développer l'approche comportementale avec les usagers et utilisateurs de ses bâtiments. Le défi Cube.S sur l'énergie proposé aux collèges du département (5 collèges engagés en 2025) est une façon d'engager les usagers dans l'optimisation des consommations énergétiques de leur établissement.



7. Organisation et méthodes de travail

L'ecoconception, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, et l'écologie industrielle et territoriale sont trois piliers de l'économie circulaire. En recourant aux deux premiers dans le cadre de ses marchés pour les projets de construction, de rénovation ou d'équipement et en recourant au troisième pour le développement de l'autoconsommation collective d'énergie à l'échelle de zones d'activités avec ses bâtiments, la collectivité contribue à **l'émergence de nouveaux modèles économiques plus vertueux** en incitant le tissu économique local à s'inscrire dans la bifurcation écologique.

2/ La sobriété dans l'utilisation des ressources : les plans de sobriété en énergie et en eau

A l'automne 2022, la France a été confrontée à deux problématiques concomitantes : l'explosion du prix du gaz et de l'électricité, ainsi qu'un risque de rupture d'approvisionnement électrique pour l'hiver 2022-2023. Dans ce contexte, le Conseil départemental s'est doté d'**un plan de sobriété énergétique**, avec un arsenal de mesures permettant de diminuer ses consommations d'énergie et d'adapter les pratiques et les comportements (modération des températures de consigne de chauffage, usage raisonné de l'eau chaude, installation de matériels plus performants, recours aux modes doux de déplacements, sensibilisation à l'éco-responsabilité, etc.). Le **réseau des 60 référents énergie**, interlocuteurs privilégiés désignés au sein chaque direction, a été essentiel pour accompagner au quotidien la mise en œuvre des mesures. Les résultats positifs de la démarche ont conduit à pérenniser et à enrichir ce plan d'un « volet estival » qui emporte la modération des consignes de climatisation.

L'Assemblée départementale a également adopté en juin 2023 **un plan de sobriété en eau** consécutif à l'épisode de sécheresse qu'a connu le pays à l'été 2022 dans le but de préserver les ressources naturelles du territoire, sécuriser l'approvisionnement en eau, et faire preuve d'exemplarité, avec un plan d'actions décliné en 9 axes ayant pour objectif d'atteindre **au moins 10 % d'économies d'eau** avant l'échéance du Plan national sur l'eau fixée en 2030.

Aujourd'hui, malgré un contexte national moins mobilisateur (absence de risque de délestage, prix de l'énergie à la baisse, pluviométrie excédentaire de 15% en 2024), la collectivité inscrit ces mesures de sobriété **dans le long terme** par différents leviers : une stratégie patrimoniale globale, l'optimisation des usages, la performance énergétique des équipements, la transversalité des actions, la sensibilisation et la communication.

3/ Un nouveau référentiel de conception exigeant et des labellisations Bâtiment Durable Occitanie pour les collèges haut-garonnais

Les enjeux écologiques croissants combinés aux évolutions réglementaires ont encouragé le Conseil départemental à redéfinir son programme de conception des collèges haut-garonnais à travers la formalisation d'un guide qui vient :

- **Définir les objectifs principaux d'un bâtiment à usage de collège haut-garonnais**, déclinant des ambitions du Département sur le volet social : mixité sociale, lutte contre le harcèlement, inclusion, égalité filles-garçons.
- **Définir les exigences de conception architecturales, techniques et environnementales** en intégrant les nouvelles normes environnementales liées à la RE2020, à la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) et à la Loi Climat et Résilience.
- **Donner une large place à la participation des usagers et utilisateurs** menée auprès des différentes directions du Département, du personnel administratif des collèges, des enseignants et des collégiens, avec un retour d'expériences permettant d'améliorer les programmes de conception et la qualité d'usage des bâtiments.

Sur le plan environnemental, la philosophie de conception développée dans le programme de construction invite à :

- **La sobriété et la frugalité** : recherche de mutualisation des espaces ; conception frugale via le dimensionnement des volumes, le choix des matériaux, leur complexité et leur niveau de qualité, la simplification des systèmes (low-tech), la réparabilité, la modularité, etc.
- **S'inspirer de la nature et utiliser les principes de l'architecture bioclimatique** pour garantir le confort d'été sans rafraîchissement actif.
- **Lutter contre les îlots de Chaleur Urbains** à l'échelle urbaine et à l'échelle du collège.
- **Appliquer une gestion économe de l'eau à la parcelle**, avec une gestion en surface au maximum ainsi que l'utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires de la cour et l'arrosage des espaces verts à minima.
- **Mettre en œuvre des matériaux vertueux**, limitant leur empreinte carbone, leur impact sur la nature et sur la santé des élèves et personnels des collèges. Les matériaux bio et géo-sourcés (idéalement, la terre du site), le recyclage et a fortiori le réemploi et les filières locales sont privilégiés.

La démarche BDO – Bâtiment Durable Occitanie – est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation de projets de bâtiment sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Elle se décline en fonction des spécificités du territoire et de ses climats, et place l'usager au cœur du dispositif. Elle est participative et permet d'entraîner les professionnels de la construction vers des pratiques éco-responsables. Le référentiel comprend **plus de 300 critères** répartis selon 7 thématiques, et comporte **4 niveaux de reconnaissance** : Cop, Bronze, Argent et Or. L'évaluation des projets est réalisée par des professionnels aux 3 étapes clés d'une opération (Conception, Réalisation et Usage). Tous les projets présentés par le Conseil départemental jusqu'à présent ont obtenu **le niveau Or à chaque étape de l'opération** (4 projets présentés en 2024 : les collèges de Castelnau et Paleficat pour l'étape réalisation, et ceux de George Sand et Plaisance-du-Touch pour l'étape conception). Le Département souhaite maintenir ce haut niveau d'exigence sur ses futures constructions et étendre la démarche à ses projets de rénovation.



› **Priorité d'action n°3 :**

Une exemplarité renforcée concernant la stratégie départementale d'entretien routier

ENJEUX

Parce que l'enjeu de mobilité doit aujourd'hui se conjuguer avec l'impératif environnemental, le Département fait constamment évoluer ses pratiques et ses projets selon **un paradigme qui concilie mobilités et décarbonation**. La recherche permanente d'innovation dans la stratégie d'entretien routier se traduit par une politique d'achat public qui incite les entreprises à développer de **nouvelles solutions innovantes** : élaboration de nouvelles technologies et prototypes pour développer des produits et matériaux innovants, expérimentation régulière de nouvelles techniques (enrobés utilisant un liant végétal à la place du bitume), recours à l'intelligence artificielle pour détecter les dégradations de chaussées et anticiper la formation des nids de poule, etc.

OBJECTIFS

› **Faire de la collectivité un laboratoire d'innovation en faveur de la décarbonation des routes :**

- Poursuivre les efforts entrepris pour réduire l'empreinte environnementale des infrastructures existantes et pour renforcer le recyclage des produits de déconstruction conformément à l'engagement formalisé à travers la signature du Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité.
- Poursuivre la recherche permanente d'innovation dans la stratégie d'entretien routier au travers de partenariats avec la profession routière et le monde scientifique.
- Rendre compte des actions mises en œuvre et des résultats obtenus.

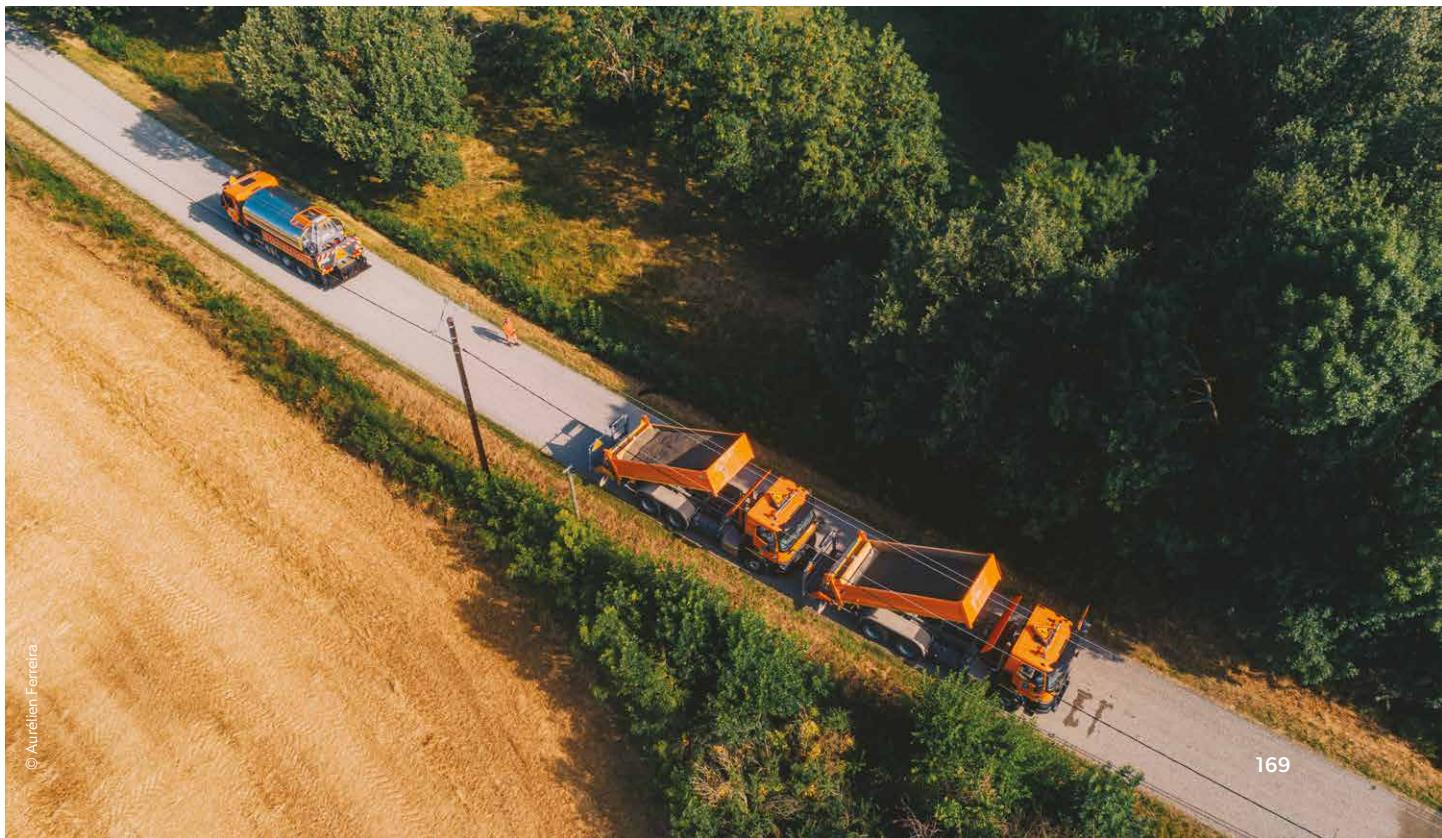
PROJETS PHARES

Le Département, acteur majeur de l'innovation pour la décarbonation des routes

› De nouvelles expérimentations pour des routes décarbonées engagées en 2023

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental s'attache à faire évoluer ses pratiques pour l'entretien et la modernisation des 6 156 km de routes dont il a la charge. Reconnu au niveau national pour son action en matière de décarbonation des routes, il a participé en octobre 2023 à l'organisation des **4^{èmes} Rencontres nationales des gestionnaires routiers** permettant d'aborder des sujets majeurs tels que l'impact du changement climatique sur les infrastructures routières et la décarbonation de la construction et de l'entretien. Dans la continuité de l'expérimentation d'enrobé végétal Biophalt® déployée à l'occasion de travaux de réfection de la chaussée sur la commune de Merville, cette même année 2023 a vu la mise en œuvre de **nouvelles expérimentations pour des routes décarbonées en Haute-Garonne** :

- Le secteur routier d'Auterive a été choisi pour expérimenter un nouveau type d'enrobés formulés avec un liant « végétal ».
- Une autre expérimentation a été menée sur la route départementale 4 à Fronton, avec un liant permettant des économies de ressources naturelles et d'énergie.
- Depuis juillet 2023, le Conseil départemental expérimente la pose de panneaux biosourcés et biocompostables le long des routes départementales du col de Superbagnères et du col des Ares ; ces panneaux ont été conçus pour signaler les sites naturels ainsi que les voies cyclables ou piétonnes. L'expérimentation porte notamment sur la durabilité des panneaux face aux intempéries pyrénéennes (vent, froid, gel, chaleur, etc.).



› **L'intégration systématique des enjeux de bifurcation écologique dans les opérations d'entretien des chaussées**

Les marchés d'entretien des routes ont été revus sous l'angle de la bifurcation écologique afin de limiter l'impact carbone des travaux et les consommations énergétiques, et de favoriser l'économie circulaire. En tout début d'année 2024, **un nouveau marché pour la réparation des routes avec des enrobés vertueux** a été notifié et mis en œuvre. Mobilisé à hauteur de 8 M€ en 2024 sur près de 70 km, ce marché majeur utilisé pour l'entretien du réseau principal présente :

- des critères environnementaux forts (30%).
- des solutions techniques bas carbone, économies en ressources naturelles, en énergie, et qui privilégient l'utilisation de matériaux recyclés et bio sourcés.

Le Conseil départemental est passé de l'expérimentation à **la généralisation des techniques bas carbone** avec des premiers éléments de bilan qui indiquent, sur la moitié nord du département pour 2024, des résultats très positifs :

- Plus de 95 % des chantiers d'enrobés à des températures inférieures à 150 °C.
- Plus de 70 % des chantiers d'enrobés fabriqués avec des liants biosourcés.

Le bilan est en cours pour l'année 2024 mais d'ores et déjà, toujours pour la moitié nord du département, les premiers résultats indiquent **des économies de plus de 50% d'émissions de Gaz à effet de serre, plus de 40% de consommation d'énergie, et plus de 50% sur la consommation des ressources naturelles**.

› **Des partenariats avec les professionnels et l'enseignement supérieur-recherche**

Le Conseil départemental a souhaité s'engager avec l'ensemble de la profession routière (Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie, Routes de France Occitanie Midi-Pyrénées, Occitanie Cerema, Unicem Occitanie Délégation Midi-Pyrénées, Association Ingénierie de l'Occitanie Midi-Pyrénées) à poursuivre les efforts entrepris pour **réduire l'empreinte environnementale** des infrastructures existantes (emploi de matériaux à faible émission de CO2, mise en place d'une dynamique d'économie circulaire des ressources naturelles) et pour **renforcer le recyclage des produits de déconstruction**. Cet engagement a été formalisé à travers la signature **du Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité** le 19 décembre 2022.

Le 16 novembre 2023, le Département a également adopté **un partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)** en vue de décarboner les infrastructures routières de demain. Cette convention prévoit d'accélérer la transition écologique et de répondre aux nouveaux besoins de compétences dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger la biodiversité. Ce nouveau partenariat comporte différents axes de collaboration possibles comme les matériaux de revêtement diminuant le phénomène d'îlot de chaleur, "végétalisables", économies en eau, biosourcés, infiltrants pour les pistes cyclables, etc.



› **Priorité d'action n°4 :**

Une exemplarité renforcée dans la stratégie d'achat public, pour un achat local, durable et responsable y compris en matière d'alimentation

ENJEUX

L'achat public doit participer pleinement de la mise en œuvre des politiques départementales de justice sociale et de bifurcation écologique : il constitue un **levier de proximité** permettant d'essaimer les objectifs du Département sur le territoire. Concrètement, **la recherche d'exemplarité** dans la commande publique conduit à se fixer une exigence de sobriété en lien avec l'interrogation des justes besoins, à intégrer dans les achats la décarbonation, et à tendre vers des opérations de travaux publics exemplaires. La commande publique doit également favoriser **les pratiques éthiques et équitables**, en misant notamment sur l'économie sociale et solidaire, et contribuer à promouvoir l'engagement de la collectivité en faveur de **la qualité alimentaire**. Il s'agit enfin de veiller à être plus inclusif s'agissant des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

Grâce au Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), depuis 2024, le Conseil départemental s'attache à faciliter les partenariats avec des prestataires locaux qui respectent **ses exigences sociales et environnementales**, que ce soit pour des travaux, des fournitures ou des services.

OBJECTIFS

› **Mettre en œuvre une politique d'achat globale conçue comme un levier des politiques publiques départementales :**

- Intégrer des considérations environnementales pour tendre vers une commande publique plus sobre favorisant la bifurcation écologique.
- Accroître la portée inclusive des achats au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap.
- Contribuer au processus d'optimisation financière par la maîtrise de dépenses relatives aux achats.
- Soutenir l'agriculture et l'économie locales.



PROJETS PHARES

1/ Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Convaincu que la commande publique constitue un levier puissant pour soutenir la bifurcation écologique, le Département de la Haute-Garonne a saisi cette opportunité pour se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Cet **outil structurant et stratégique** permet à la collectivité de définir, d'orienter et de renforcer sa politique d'achat responsable. Élaboré au cours de l'année 2023 en concertation avec les élus, les partenaires professionnels et les directions acheteuses, le **SPASER 2024-2028 de la Haute-Garonne** a été adopté par l'Assemblée départementale le 26 mars 2024. Pour chacun des thèmes retenus, des indicateurs et des objectifs sont associés afin de mesurer la progression des achats départementaux. Sa déclinaison opérationnelle est soutenue par l'organisation et le pilotage de 26 groupes de travail associant les principales directions acheteuses concernées et les partenaires externes. Le SPASER de la collectivité se décline en **7 thèmes** :

1. Promouvoir une commande publique plus sobre

Dans l'objectif de développer **une culture de la sobriété et la maîtrise de ses consommations**, le Département s'engage dans une démarche d'achat responsable en systématisant la définition du **juste besoin**. Il poursuit également sa réflexion sur les **alternatives à l'achat**, avec une identification fonctionnelle du besoin, en s'appuyant, notamment, sur des solutions innovantes.

2. Appuyer l'économie locale, et favoriser l'économie sociale et solidaire comme levier du développement économique

Le volume et la diversité des achats du Département représentent un potentiel significatif pour l'économie du territoire et son savoir-faire, en particulier **en matière d'innovation technique et sociale**. L'ambition est de s'engager en faveur de l'économie locale en facilitant l'accès à la commande publique **aux plus petites structures** (TPE-PME) ainsi qu'**aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire** (ESS) qui s'attachent à créer des emplois pérennes et non délocalisables, à apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires tout en prenant en considération leurs impacts environnementaux. Il s'agit de les inciter à se saisir des opportunités de la commande publique, en démontrant l'intérêt du Département pour les solutions innovantes du territoire.

3. Amplifier les actions d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap

Avec son Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) 2023-2026, qui engage plus de 160 partenaires institutionnels et associatifs, le Conseil départemental fait **le pari de l'emploi pour tous**, tout en garantissant des parcours justes et respectueux du temps des personnes éloignées de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA. L'ambition du Département est de mobiliser la commande publique en tant que véritable **levier pour l'insertion professionnelle** de ces publics et des personnes en situation de handicap.

4. Favoriser les pratiques sociales, humaines et équitables dans les marchés

Le Département entend promouvoir une commande publique exemplaire contribuant à améliorer **les conditions de travail, la sécurité et la santé** des salariés des entreprises titulaires des marchés mais également celles des producteurs, fabricants et fournisseurs de ses prestataires. Parallèlement, les achats départementaux doivent aussi participer à la qualité de vie au travail des agents.

5. Porter la bifurcation écologique dans les achats de fournitures et de services

La part de l'empreinte carbone de la France générée par les services publics et l'administration est estimée à plus de 15%. La maîtrise de l'impact environnemental des activités du Conseil départemental est essentielle, qu'il s'agisse de **la préservation des ressources** ou de **la limitation des déchets**. La démarche consiste à porter un regard exigeant sur les achats en vérifiant en premier lieu la réelle nécessité d'acheter, puis en généralisant les achats exemplaires répondant au cadre réglementaire de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire). Concernant la gestion des espaces, il s'agit de réaliser des acquisitions écoresponsables. Cette **approche circulaire vertueuse** permet en outre de contribuer au développement de nouvelles activités, filières et emplois sur le territoire.



Mobiliers de réemploi : une expérimentation réussie

Dans la continuité des lois AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) et Climat et Résilience, le Conseil départemental a expérimenté des aménagements réalisés grâce à des mobiliers de réemploi, en partie issus de ses propres stocks, **en sollicitant les partenaires locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'insertion.** Le nouveau collège de Castelnau-d'Estréfonds, a été choisi pour expérimenter cette méthode ; l'établissement a par ailleurs été construit dans une démarche de réemploi des matériaux de construction.

→ **3 objectifs étaient poursuivis :**

- Accélérer la bifurcation écologique en limitant les déchets et en favorisant le réemploi.
- Promouvoir un modèle économique durable en associant les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire et de l'inclusion.
- Mettre en œuvre des solutions innovantes en recherchant des marges financières.

Le Département a contractualisé avec une SCOP toulousaine (Merci René), associée à des structures locales de l'inclusion (les Ateliers du Rouergue et ENVOI), pour la fourniture de près de 600 mobiliers reconditionnés. Concrètement, l'expérimentation se traduit par :

- **18 tonnes de matière revalorisée**
- **1 tonne équivalent CO2 économisée**
- **25% d'économies par rapport au prix d'acquisition d'équipements neufs**
- **780 heures d'insertion créées au niveau local.**



6. Déployer des opérations « BTP exemplaire »

Le secteur du BTP représente à lui seul un quart des émissions de GES en France. Le haut niveau d'investissements du Département, lié à la dynamique démographique du territoire, implique de poursuivre et amplifier les efforts **pour limiter l'impact carbone des travaux** et les inscrire dans **une logique de sobriété**. Le volume d'achat conséquent dans le domaine du BTP constitue ainsi une opportunité pour mettre en œuvre des démarches de construction et de réhabilitation exemplaires, en favorisant une approche circulaire et des choix vertueux en termes de bifurcation écologique et énergétique.

7. Développer une alimentation de qualité

Le Conseil départemental est fortement mobilisé sur les enjeux de santé liés à l'alimentation. Il poursuit l'ambition de favoriser **l'accès pour tous à une alimentation saine et de qualité**, respectueuse de la rémunération des producteurs et de la santé des consommateurs. À ce titre, pour l'ensemble de ses restaurants collectifs et de ses achats alimentaires, le Département projette de dépasser les exigences de la loi Egalim.



2/ La démarche 100% fait maison, local et bio dans les collèges haut-garonnais

La restauration collective fait partie intégrante de la stratégie du Conseil départemental en matière d'alimentation et, dans ce domaine, il s'est fixé **un nouvel objectif ambitieux** : tendre vers l'approvisionnement de tous les collèges de Haute-Garonne en 100% fait maison, local et bio à l'horizon 2028. Le Département dispose déjà d'atouts solides grâce au **plan en faveur de la qualité alimentaire** déployé dans les collèges depuis 2020 : cuisines de fabrication autonome permettant de produire des repas « maison », déploiement de l'application Easylis, équipe de 12 coordonnateurs de restauration, etc. Aussi, dès 2024, cet objectif s'est traduit par **l'accompagnement individuel et progressif de 25 collèges**. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des marchés concernant **la restauration collective de l'Hôtel du Département et des réceptions**, le Département a pris des engagements qui intègrent des exigences élevées sur les approvisionnements et le gaspillage alimentaire. Une réflexion est également engagée sur le marché des denrées alimentaires des directions culturelles pour l'approvisionnement en produits plus respectueux de l'environnement **lors des manifestations culturelles départementales**.

› **Priorité d'action n°5 :**

Une exemplarité renforcée s'agissant de la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité



Le Conseil départemental est pleinement mobilisé dans **la réduction de son empreinte carbone** avec la réalisation et l'actualisation depuis 2010 du Bilan de ses Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) en s'appuyant sur la méthode **Bilan Carbone®**. Ce bilan permet de mieux connaître les impacts de la collectivité, d'adopter des pratiques plus durables, de mobiliser toutes les parties prenantes en interne, et **de contribuer pleinement à l'effort de lutte contre le changement climatique** en s'inscrivant dans la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). En intégrant cet enjeu dans ses politiques publiques, le Conseil départemental inscrit son action dans **une logique d'exemplarité et de responsabilité**, au service d'un territoire plus durable et résilient.

La méthode **Bilan Carbone®** consiste à comptabiliser **les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes ou indirectes significatives**, engendrées par l'ensemble des missions du Département. L'intérêt du **Bilan Carbone®** est d'identifier **les leviers d'actions** devant permettre de réduire drastiquement ses émissions de GES. Pour la réalisation de son dernier bilan, les données départementales concernent l'année de référence 2022.



- › **Améliorer la connaissance du Bilan Carbone®** de la collectivité et identifier les principaux postes d'émissions
- › **Elaborer un plan de transition** mobilisant l'ensemble des directions, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC)
- › **Mettre en place un système de pilotage** permettant de suivre le bon avancement et l'atteinte à la cible.



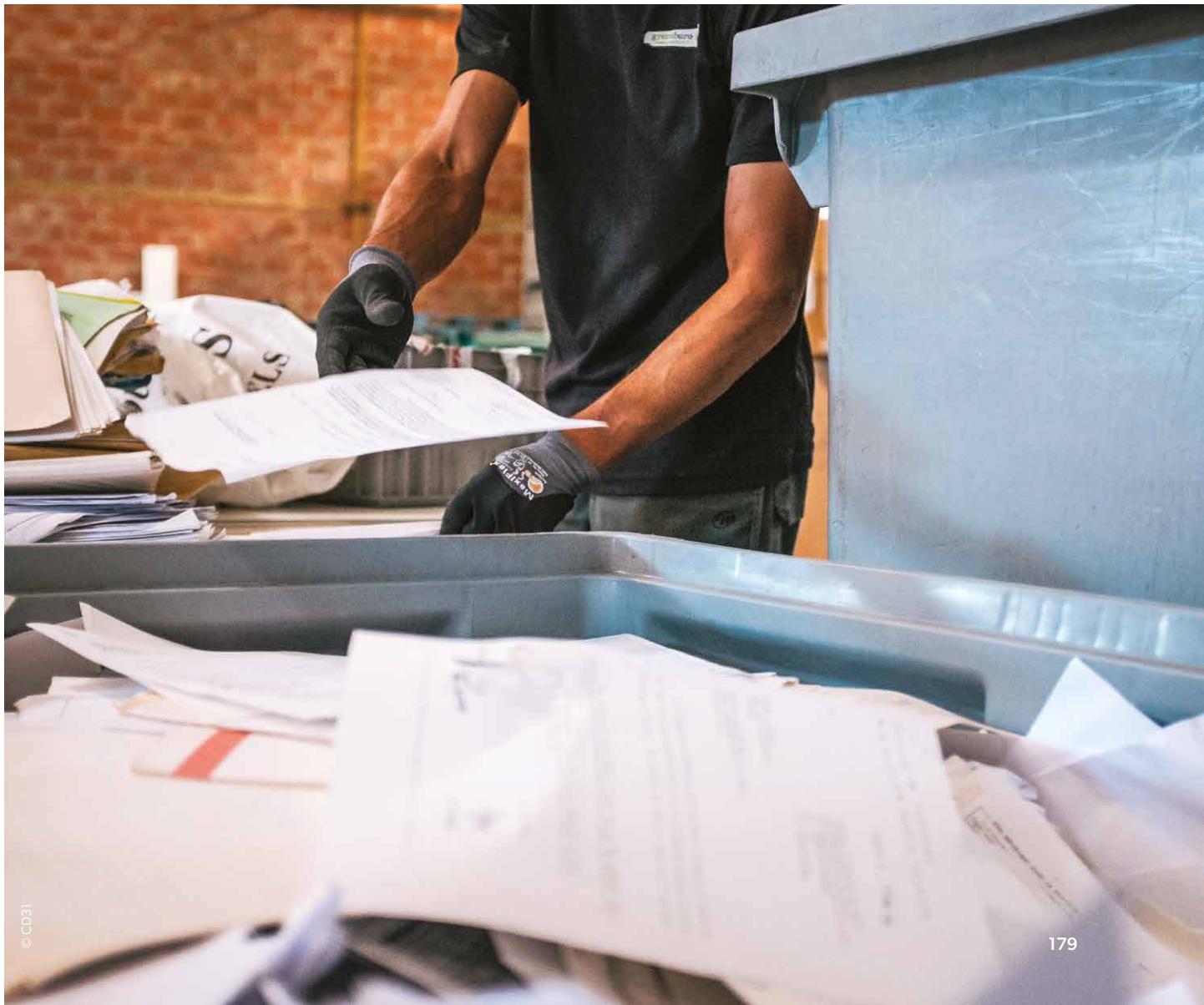
PROJETS EMBLÉMATIQUES

Le bilan carbone actualisé et le plan de décarbonation associé

› Méthode :

Le périmètre du **Bilan Carbone®** comprend **7 thématiques organisationnelles**, rattachées aux grandes compétences du Département : les collèges ; les mobilités et infrastructures ; l'administration ; les solidarités ; le Laboratoire départemental ; la culture, le sport et la vie associative ; le développement et l'attractivité du territoire.

Pour chaque thématique, **7 postes d'émissions ont été étudiés** : l'énergie, les gaz frigorigènes (climatisation, groupes froids, etc.), les intrants (achats de biens et services et alimentation), le fret, les déplacements (professionnels, domicile-travail, transport scolaire, visiteurs), les déchets et les immobilisations avec un lissage dans le temps des émissions associées à la fabrication de biens ou la construction de bâtiments (véhicules, parc informatique, mobilier, collèges, etc.) afin d'éviter les pics sur certaines années de reporting.



› Résultats :

En 2022, l'activité du Département a généré **79 653 tonnes équivalent CO₂**, soit environ 56 kg équivalent CO₂ par Haut-Garonnais.

Le poste d'émissions le plus important est celui des Intrants (39% des émissions totales) et notamment **l'alimentation des collégiens qui représente 23% des émissions totales du Bilan Carbone®**. Sur les 7 Millions de repas servis dans les collèges, les 20% contenant de la viande rouge représentent 56% des émissions.

Par ordre décroissant, viennent ensuite :

- les émissions liées aux immobilisations pour 24% des émissions totales du Département dont 40% sont associées au Patrimoine Bâti et 32% à la voirie départementale.
- les émissions liées aux déplacements pour 20% des émissions totales du Département dont 35% concernent les déplacements domicile-travail et 34% les déplacements professionnels.
- les consommations d'énergie des bâtiments représentent 12% des émissions totales du Département dont 74% sont associées aux collèges et 10% à l'Hôtel du Département. On observe une baisse notable de près de 25% des émissions associées à ce poste par rapport à 2016, en particulier dans les collèges avec une réduction de 30%.
- enfin, parmi les émissions qui restent significatives, les déchets, représentent 4% du Bilan total.



› **Objectifs et Plan de décarbonation :**

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) impose une réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre de 27% à l'horizon 2030. Afin de s'inscrire dans cet objectif, **des actions ambitieuses, co-construites avec l'ensemble des directions de la collectivité**, sont proposées. A titre d'exemple :

- **La substitution de 40% des repas à base de viande rouge dans les collèges par des repas végétariens** permettra un gain de 4,7% d'émissions de GES.
- **Les actions de transition énergétique sur le patrimoine bâti départemental** (sobriété, efficacité, rénovation énergétique, énergies renouvelables...) permettront un gain de 3,2% d'émissions de GES.
- Les actions visant à **augmenter la part des trajets domicile-travail par l'usage des mobilités décarbonées** (mobilités douces, transports en commun, véhicule électrique) permettra un gain de 3,1% des émissions de GES.
- **Le plan de décarbonation des routes** engendrera un gain de 2,3% d'émissions de GES.
- **L'électrification de la flotte de véhicules** du Conseil départemental associée à la réduction de 15% des kilomètres parcourus en voiture par les agents départementaux dans l'exercice de leurs fonctions permettra un gain de 1,5% d'émissions de GES.
- **La réduction de 30% des déchets** par le Département entraînera une réduction de 1,2% d'émissions de GES.

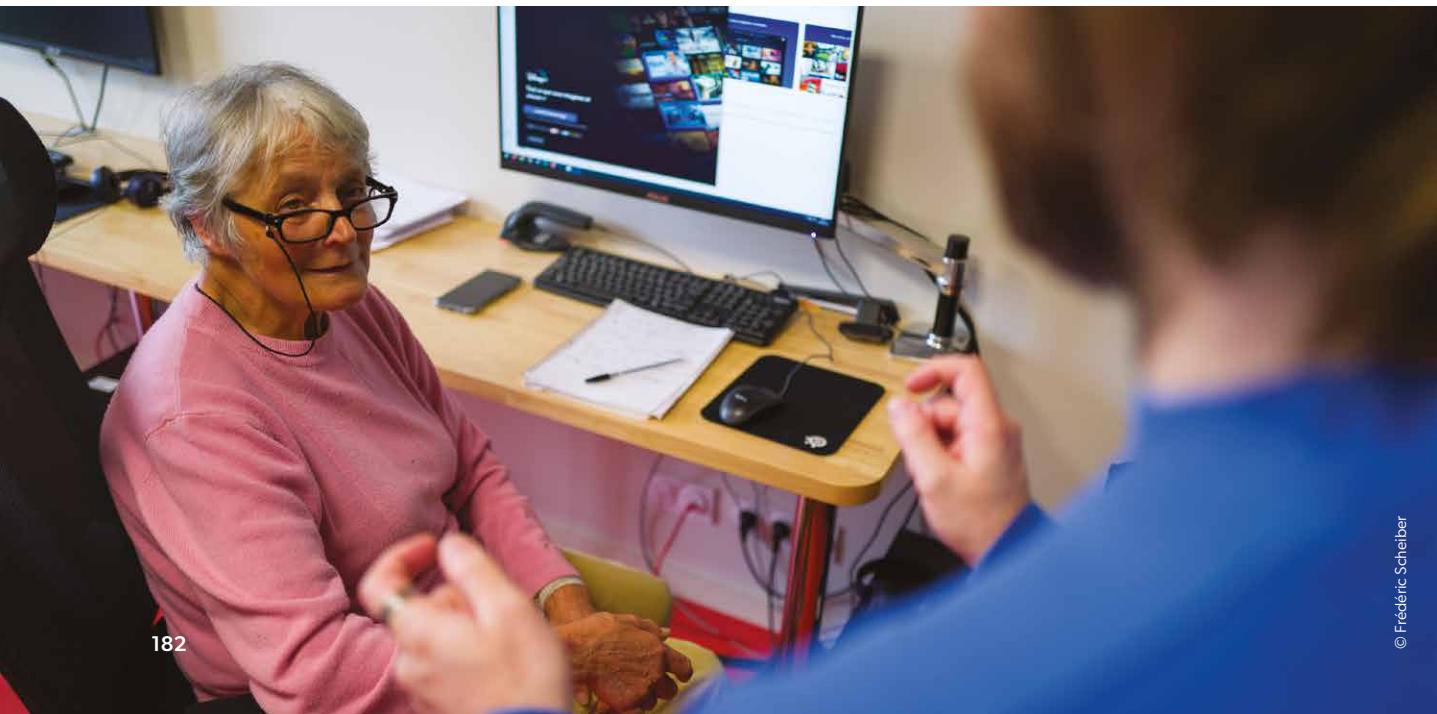
› Priorité d'action n°6 :

Une exemplarité renforcée pour un numérique durable et responsable

ENJEUX

Le numérique offre de **grandes opportunités** pour améliorer les conditions de vie, favoriser l'inclusion et l'émancipation, tout en répondant aux crises successives et à l'urgence environnementale. A l'inverse, il présente **des risques significatifs** en matière de cybersécurité, de désinformation et de propagation des théories du complot, ou encore d'inégalités d'accès aux droits. La prédominance de grands acteurs internationaux pose également des questions de dépendance stratégique et de **souveraineté numérique**, tandis que le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) générative conjugue **risques éthiques et impacts environnementaux**.

Dans ce contexte, comment concilier le développement des nouveaux usages et services numériques réclamés par les citoyens **sans pénaliser les personnes les plus éloignées du numérique** ? Comment accélérer la transformation numérique des acteurs du département et imaginer les territoires innovants de demain avec des services publics plus efficents **tout en promouvant la sobriété numérique et l'éco-responsabilité** ? Pour répondre à ces questions, le Conseil départemental a adopté dès 2020 sa Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN), puis sa déclinaison opérationnelle en mars 2024 avec **la Feuille de route Numérique (FDRN)** en intégrant la dimension écologique de manière transversale dans tous ses projets.





OBJECTIFS

› **Faire converger politiques environnementales et politiques de transformation numérique :**

- Créer un socle d'expertise et une culture départementale commune sur le sujet du numérique (risques, défis, opportunités), en lien avec les acteurs spécialisés du numérique des secteurs public et privé.
- S'engager pour l'inclusion numérique en prenant en compte les enjeux environnementaux.
- Trouver l'équilibre entre innovation et durabilité, entre l'adoption de nouvelles technologies et la réduction de leur impact environnemental.
- Prendre en compte les travaux de l'Assemblée citoyenne sur le numérique.

› **S'attacher à répondre aux risques et défis posés par le numérique :**

- Empreinte carbone et consommation de ressources naturelles.
- Obsolecence programmée et déchets électroniques.
- Fracture numérique et inégalités sociales.
- Sécurité, confidentialité des données et désinformation.

› **Saisir les opportunités du numérique pour la bifurcation écologique, en intégrant ses externalités positives indirectes** telles que la réduction de la consommation d'énergie ou l'émergence des nouveaux usages plus respectueux de l'environnement :

- Optimisation des ressources** : utilisation de l'Internet des objets (IoT) pour surveiller les consommations d'énergie ou d'eau, la gestion des déchets, etc.
- Dématérialisation et outils collaboratifs** : réduction des consommations de papier et des déplacements grâce à la numérisation des processus, les réunions virtuelles, le télétravail et les services en ligne.
- Innovation et nouveaux modèles économiques** : promotion de l'économie circulaire, du partage de ressources, du recyclage.
- Éducation et sensibilisation aux enjeux environnementaux** : applications éducatives et campagnes en ligne.

PROJETS PHARES

La Feuille de route numérique durable et responsable

Adoptée le 26 mars 2024, la Feuille de route Numérique (FDRN) vise à faire de la Haute-Garonne **un territoire connecté de confiance et d'excellence** en matière d'usages numériques, de protection des données et d'innovation, dans l'intérêt des citoyens et des collectivités. Les enjeux d'inclusion, de cyber-sécurité, de souveraineté, d'accompagnement des territoires et de création de nouveaux services par la donnée et l'IA sont au cœur de cette initiative. Les actions engagées participent pleinement à la bifurcation écologique en rendant les territoires **plus intelligents, durables et résilients face aux défis climatiques**. Au-delà de ses besoins propres, le Conseil départemental et ses partenaires, en particulier Haute-Garonne Numérique et Haute-Garonne Ingénierie, souhaitent promouvoir **un numérique inclusif, responsable et de confiance**, reposant sur des valeurs partagées et préservant les principes démocratiques.

› Objectifs phares de la FDRN :

- Utiliser le numérique au service de l'humain.
- Promouvoir l'inclusion numérique pour réduire les fractures sociales et géographiques, et réduire les risques de non-recours aux droits.
- Accompagner les territoires dans leur transformation numérique.
- Protéger les territoires et les citoyens des nouveaux risques numériques en renforçant la résilience et la souveraineté numérique.
- Imaginer des territoires innovants, durables, éthiques et de confiance.
- Promouvoir la sobriété numérique et l'éco-responsabilité.

› Les initiatives engagées participent pleinement à la bifurcation écologique en rendant les territoires plus intelligents, durables et résilients face aux défis climatiques :

- **Résilience des réseaux** pour assurer la continuité de service et connecter les territoires, les infrastructures et favoriser la souveraineté numérique.
- **Déploiement de la fibre optique** pour réduire l'empreinte carbone grâce à une consommation d'énergie moindre et une durabilité accrue.
- **Des territoires connectés et durables**, avec l'utilisation des solutions numériques pour réduire l'impact environnemental des infrastructures et des services publics.
- **Mutualisation des infrastructures et services numériques** pour la réduction des coûts et de l'impact environnemental.

› **Quelques actions phares** engagées dans le cadre de la FDRN et du rapport final des travaux de l'Assemblée citoyenne sur les usages du numérique en Haute-Garonne :

- **Charte éthique via Ekitia** pour encadrer les usages numériques, garantir la protection des données personnelles collectées et leur utilisation conforme à l'éthique et à l'intérêt public.
- **Impact environnemental des données** : réduire l'impact environnemental des données générées et conservées, évaluer les émissions de CO2 annuelles.
- **Amélioration du cycle de vie des équipements** : achat de matériel d'occasion et reconditionné, recyclage du matériel informatique, allongement de la durée de vie du parc informatique.
- **Actions de sensibilisation** : sensibilisation sur le bon usage du numérique et sur son empreinte environnementale, éducation aux médias et à l'information, lutte contre le harcèlement scolaire.
- **Prise en compte de la justice sociale** pour garantir que tous les citoyens bénéficient des avantages du numérique.

Ces initiatives visent à réduire l'impact environnemental du numérique et à favoriser une utilisation éthique et durable des technologies.



Feuille de route départementale Bifurcation écologique 2025-2030

Directeur de la publication :

Sébastien Vincini

Direction Générale des services :

Éric Daguerre

Direction générale Transition écologique et Mobilités :

Ghislain Frambourt

Conseillère pilotage stratégique :

Caroline Attouche

Création :

BelleSaison

Impression :

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Juin 2025

ISBN : 979-10-92065-93-0



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE**

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
www.haute-garonne.fr